

## Louis Veillot

---

SOMMAIRE. — La *Revue Canadienne* et Louis Veillot, il y a trente ans. — Un article de M. l'abbé Bruchési dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes* (3 mai 1883). — L'hommage à Veillot à l'Université Laval de Montréal (25 novembre 1913). — Allocution de Mgr Bruchési. — Conférence de M. le professeur Edouard Montpetit. — Conférence du Père Lalande, de la Compagnie de Jésus.

---

### La Revue Canadienne et Louis Veillot

---

**L** y a trente ans, quand Louis Veillot mourut, la *Revue Canadienne* consacra trois de ses livraisons — avril, mai et juin 1883 — c'est-à-dire près de deux cents pages de son texte, à reproduire les lettres, les articles et les éloges de la presse française à l'honneur du grand journaliste catholique. La série des lettres commençait avec celle de M. le comte de Chambord, souvent citée (23 avril 1883), à l'adresse de M. Eugène Veillot, et elle se terminait avec celle de M. le juge Routhier (25 avril 1883) écrite à Mlle Elise Veillot. “La *Revue Canadienne*, écrivait l'un des rédacteurs du temps, a fait un choix parmi les témoignages qui ont jailli de tous côtés au départ de cette grande âme pour un monde supérieur. Chacun de ces témoignages est une fleur plus impérissable qu'une immortelle. Nous les avons rapprochés: la couronne qu'ils forment est la plus belle qui puisse être déposée sur la tombe d'un mortel.” — “Le Canada, continuait *notre ancien*, a connu et aimé ce géant de la polémique, cet incomparable écrivain, ce vaillant chrétien. Il était

le phare de nos littérateurs. Ses articles étaient spontanément reproduits dans tous nos journaux. Aucun écrivain français n'a été plus lu, ni mieux apprécié, de ce côté de l'Atlantique, et aucun n'a conquis autant d'admiration, ni exercé autant d'influence....”

---

### Un article des Nouvelles Soirées Canadiennes

---

D'ailleurs la *Revue Canadienne* n'était pas seule, au Canada, à rendre hommage à Louis Veillot. Tous nos journaux et tous nos périodiques d'alors s'inclinèrent devant sa tombe. Sous la signature de M. l'abbé Bruchési, les *Nouvelles Soirées Canadiennes* de Québec donnèrent un article (3 mai 1883) qui fit sensation, et que, après trente ans, pour plus d'une raison, nous avons eu grand plaisir à relire.

“ Sur la tombe de Louis Veillot, écrivait l'auteur — en ce temps-là professeur au séminaire de Québec — point de discours, mais des prières et des hommages de vénération..... Le Vicaire du Christ a béni avec tendresse ses derniers instants..... Des cardinaux, des évêques, des prêtres ont témoigné de leur douleur..... Le talent l'a proclamé l'un des plus illustres écrivains de nos jours, le journalisme..... son maître, les croyants..... leur modèle, les soldats de la vérité.... leur chef, les persécutés.... leur défenseur, les pauvres.... leur ami. L'Eglise l'a pleuré: *Ecce quomodo amabat eum...* ”

“ Louis Veillot, disait encore M. l'abbé Bruchési, n'appartenait pas seulement à la France; il appartenait au monde catholique, dont il fut la force, dont il restera la gloire. — A ce titre, il est donc nôtre. Nous avons le devoir d'être fiers

de ses oeuvres et de sa vie, et nous réclamons l'honneur de célébrer sa mémoire... — Prêtre, je m'incline avec respect et reconnaissance devant la tombe de ce grand défenseur de l'Eglise, ma mère... ”

“ Je ne saurais passer sous silence, écrivait toujours le collaborateur des *Nouvelles Soirées*, la sympathie de Louis Veillot pour le Canada et les Canadiens. C'était ici, pour lui, la terre de la foi, de l'espérance, du dévouement, de la vraie liberté. C'est vers les rives du Saint-Laurent qu'il tournait ses regards attristés par les ruines qui l'entouraient, lorsqu'il voulait se rappeler la France des anciens jours, cette France “ qui allait en conquête pour le Christ, la croix sur la poitrine et l'Eucharistie dans les plis de son drapeau ”. Je relisais hier encore les touchants adieux qu'il adressa à nos zouaves, au moment de leur départ de Rome: “ Bon voyage, fils de France, qui n'avez rien abjuré et rien perdu, ni la sagesse, ni l'esprit, ni le coeur. Bon retour dans vos foyers, où notre vieil honneur est toujours vivant! Les anges qui sont venus avec vous retournent avec vous, contents de vous. Gardez la flamme de France, gardez la flamme de Rome et du Christ! Echauffez-en le coeur de vos jeunes frères, et qu'ils viennent à leur tour, et qu'après eux viennent vos enfants et vos neveux, conservant cette tradition chevaleresque et chrétienne que les siècles n'ont pu rompre et que vous avez si glorieusement rajeunie. La prière de Pie IX est sur vous, et qui sait quel rêve de durée, quel germe de grandeur, et peut-être d'empire, vous emportez de la vieille Rome et de l'impérissable Vatican. ”

## L'hommage à Veillot à l'Université Laval de Montréal

---

Trente ans sont passés, un large morceau de siècle comme disait le poète antique, depuis qu'ont été écrites les lignes qui précèdent. La *Revue Canadienne* est maintenant dirigée et publiée par un groupe de professeurs de l'Université Laval de Montréal, et le jeune abbé Bruchési est devenu, depuis quinze ans, l'archevêque de Montréal et le vice-chancelier de cette même université. C'est assez dire que nous sommes doublement honorés, en gardant la tradition de nos prédécesseurs, de publier aujourd'hui l'allocution de Mgr l'archevêque, et les conférences de M. le professeur Edouard Montpetit et du Rév. Père Louis Lalande, prononcées naguère — c'est-à-dire le 25 novembre dernier — devant un auditoire d'élite, dans la salle des promotions de la même Université Laval, pour honorer le centenaire de naissance (11 octobre 1913) de Louis Veillot.

Le nom et la gloire du grand journaliste, on peut le dire, n'ont fait que grandir devant l'opinion depuis trente ans. Et si nous osons croire que notre *Revue* n'est pas trop indigne, aujourd'hui comme jadis, et à cause de cela même, de publier les louanges de celui que Monseigneur appelait déjà en 1883 " le Lamoricière de la presse ", nous sommes encore plus certain qu'il convenait à Sa Grandeur, plus qu'à tout autre, chez nous, de vouloir et de présider la magnifique célébration littéraire et catholique dont nous avons été témoins, en cette soirée du 25 novembre 1913.

Le Rév. Père Lalande et M. Edouard Montpetit sont des nôtres; à justes titres, ils sont aimés de nos lettrés et de nos penseurs; ils avaient qualité, tous les deux, merveilleusement,

pour parler et bien parler de ce maître de la prose française et de ce champion de l'idée catholique que fut Louis Veillot.

Notre célébration de Montréal se faisait au soir même du jour, où, à Montmartre, nos frères de Paris rendaient hommage au fier talent et à la foi si solide du célèbre directeur de l'*Univers*. Nous osons affirmer que l'écho de Montréal ne fut pas indigne du chant de Paris. Qu'on nous pardonne cet orgueil !

En tout cas, notre soirée de Laval a été sonore, brillante, éclatante même; et nous savons plus d'un de nos plus distingués compatriotes qui est sorti de l'Université Laval, ce soir-là, en se disant heureux et fier que des voix canadiennes fussent désormais aussi dignes de célébrer les maîtres du verbe de France et de la foi de Rome.

Ceci posé, nous avons la joie de donner à nos lecteurs, sans plus de commentaires, et *in-extenso*, l'allocution de Mgr l'archevêque de Montréal, la conférence de M. le professeur Montpetit et celle du Rév. Père Lalande.

**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,

Secrétaire de la Rédaction.

---

BOYNES. — Chapelle Saint-Louis-  
Fonts, sur lesquels Louis Veillot  
fut baptisé le 24 octobre 1813.



## Allocution de Mgr Bruchési

---

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

“ A l'exemple des deux papes qui nous ont précédé sur ce Siège Apostolique, et principalement de Pie IX, de sainte mémoire, il nous est agréable de rendre témoignage à ce grand homme de bien, défenseur irréductible des droits de Dieu et de l'Eglise.

“ C'est assurément un grand honneur pour un serviteur de l'Eglise d'avoir, pendant près d'un demi-siècle, projeté sur les événements qui se sont succédés dans le monde, la pure lumière de la doctrine catholique et d'avoir poursuivi sans trêve ni merci l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait, avec le courage, l'entrain et l'enthousiasme d'un homme qui possède la vérité et qui sait que cette vérité a des droits imprescriptibles. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait, dans l'obéissance et la discipline, le regard fixé sur les directions du Saint-Siège. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait, avec un désintéressement complet, ne cédant jamais aux séductions, aux louanges, aux promesses, bravant l'impopularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compagnons d'armes, “ heureux d'avoir été trouvé digne de souffrir des affronts pour le nom de Jésus ” (1).

Ainsi s'exprime le Souverain-Pontife, Pie X, dans le bref,

---

(1) Act., V, 47.

adressé naguère à M. François Veillot, neveu de l'homme dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire. C'est notre meilleure réponse à ceux qui ont demandé pourquoi une fête en l'honneur de Louis Veillot.

Dans Louis Veillot, nous voyons, en effet, le croyant sincère et convaincu, le défenseur intrépide des droits de l'Eglise, un des plus illustres écrivains de France, et, sous bien des rapports, le plus illustre, peut-être, et le plus étonnant du siècle dernier. De qui pourrait-on dire ce que l'on a dit très justement de lui : " Il a toujours eu pour lui le pape et la grammaire. "

Dans ses nombreux écrits on chercherait en vain une phrase contraire à la doctrine catholique. Il a été constamment le témoin éloquent et fidèle de la vérité. Est-il, Messieurs, un plus beau titre de gloire ?

Il y a quelques heures à peine vient de se terminer, dans la basilique de Montmartre à Paris, la grandiose cérémonie présidée par Son Eminence le cardinal Amette, archevêque de Paris, et où l'éloquent évêque d'Orléans, Mgr Touchet, a fait l'éloge du courageux serviteur de l'Eglise. Nous venons après Paris. Louis Veillot appartenant au catholicisme et aux lettres françaises comme je viens de le dire, il nous a semblé qu'à ces deux titres il méritait d'être loué par notre Université française et catholique.

Deux orateurs, que vous connaissez, que vous aimez, que vous avez maintes fois applaudis, le Père Louis Lalande, de la Société de Jésus, et M. Edouard Montpetit, ont été invités à y prendre la parole : vous reconnaîtrez que nous avons bien choisi.

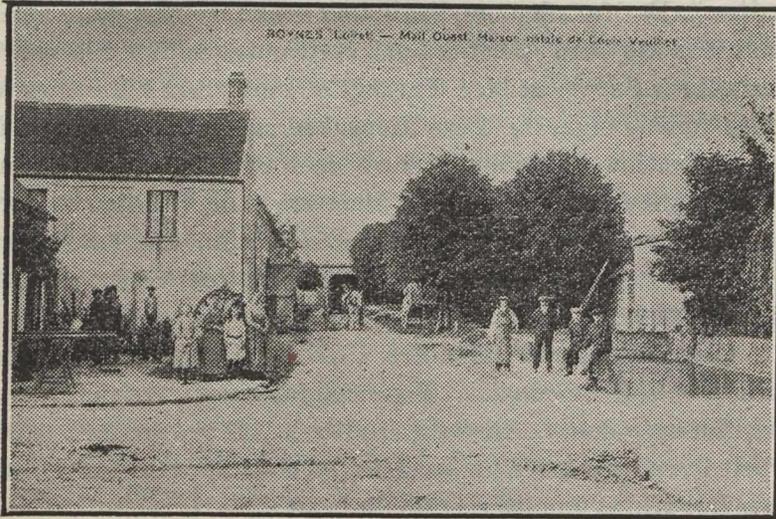
Il y a plusieurs années, Messieurs, j'avais le plaisir de rencontrer à Paris l'académicien Xavier Marmier, ce bon ami du Canada. Nous en vinmes à parler de Louis Veillot. Il prit dans sa bibliothèque la *Vie de Jésus-Christ*, en tête de

laquelle Veillot avait écrit : "A Xavier Marmier mon illustre maître". Et Marmier me disait tout ému : "Voyez donc comment il m'appelle ! C'est lui qui était notre maître à tous." Francisque Sarcey et bien d'autres se sont plu à lui rendre le même témoignage. Le Père Monsabré, avant de se mettre à la composition de ses conférences de Notre-Dame, avait l'habitude de lire quelques pages d'un ouvrage de Veillot, et particulièrement de l'admirable *Ca et Là*, afin, disait-il, de se mettre en verve. Tous ceux qui ont fait comme lui en ont tiré un excellent profit.

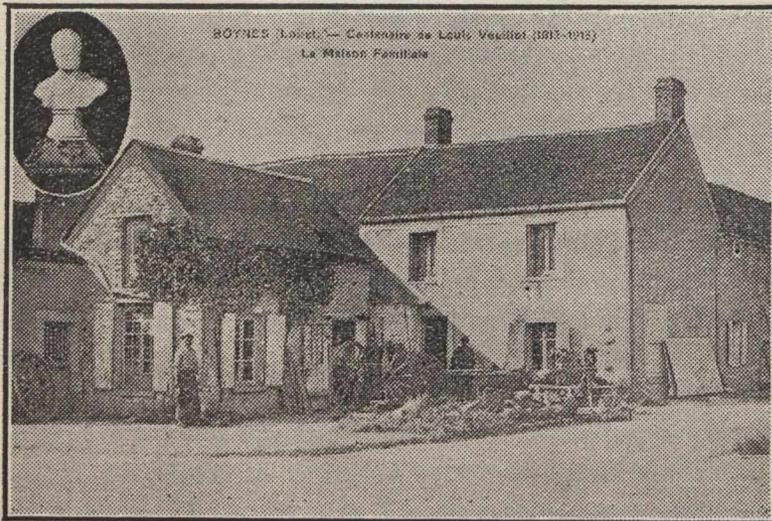
Chers étudiants de notre Université, laissez-moi vous donner ce soir un conseil. Vous connaissez encore peu Louis Veillot sans doute. Lisez-le, étudiez-le. Il procurera à votre esprit les plus douces jouissances, et vous apprendrez de lui, en même temps que les secrets du beau style, la vertu qui fait le vaillant chrétien.

Mais je vois que je m'attarde. Je voulais simplement vous présenter nos deux conférenciers et vous avez hâte de les entendre. La parole est à M. Edouard Montpetit, professeur d'Economie politique et sociale à l'Université Laval.

---



BOYNES. — Mail Ouest. Maison natale de Louis Veillot.



BOYNES. — La maison familiale.

## Conférence de M. Edouard Montpetit

---

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Lorsque, Monseigneur, vous m'avez fait l'honneur de me demander cette conférence, je ne connaissais guère de Louis Veillot que l'admirable article de Jules Lemaître. J'avais lu, au hasard d'une bibliothèque, les *Couleuvres* et le délicieux *Corbin et d'Aubecourt*, les *Pensées*, substance de l'oeuvre de l'illustre écrivain, et quelques pages des *Mélanges*, où j'avais essayé d'apprécier sa manière. Tout cela est déjà très loin. Je savais l'influence qu'exerça Louis Veillot et la place qu'il occupe parmi les prosateurs français du XIXe siècle. Je connaissais ses luttes et pourtant je ne le connaissais pas lui-même, parce que j'ignorais sa vie. C'est assez le sort des moralistes d'être ainsi méconnus. Aussi bien, apparaît-il encore à plusieurs d'entre nous comme un soldat de la foi, lutteur infatigable et irréductible adversaire. Cependant, il ne fut pas que cela. Il a d'autres titres à notre admiration et à notre sympathie. La vie ne l'a pas épargné. Il cachait sous sa cuirasse, dont le monde n'a connu que les reflets, le pauvre coeur d'un homme. Et beaucoup l'aimeront mieux ainsi.

\* \* \*

Il naquit à Boynes, le 11 octobre 1813. Il était d'origine modeste : il le dit avec fierté. Il a raconté son histoire. C'est le conte d'un ouvrier tonnelier faisant son tour de France. Ce sont les premières pages de *Rome et Lorette*. " Il y avait une fois, non pas un roi et une reine, mais un ouvrier tonne-

lier qui ne possédait au monde que ses outils "... Il s'appelait François-Brice Veillot; il avait 28 ans <sup>(1)</sup>. Un jour qu'il passait sur la route qui va de Pithiviers à Boynes, il aperçut, à la fenêtre d'une maison, une jeune fille. Il s'arrêta. " La fille était vertueuse autant qu'agréable; elle aimait le travail; l'honneur brillait sur son front parmi les fleurs de la santé et de la jeunesse; un sens droit et ferme réglait ses discours; les fortunes étaient égales, les coeurs allaient de pair; le mariage se fit.... Un enfant naquit. Des ambitions jusqu'alors inconnues entrèrent avec lui dans la pauvre demeure; mais le plus arrêté de tous les grands projets formés autour de son berceau fut de lui apprendre à lire, afin sans doute que, quand l'âge serait venu, pour lui aussi, d'aller chercher son pain vers le monde, le père et la mère, informés des vicissitudes de sa destinée, ne le perdissent pas tout à fait. " <sup>(2)</sup>

Si je vous ai cité ces lignes que vous connaissez déjà, c'est qu'elles me plaisent plus que d'autres pour ce qu'elles expriment de force confiante et saine. Cet ouvrier bourguignon, chemineau du travail, il semble qu'on le voit marcher en plein soleil sur la route blanche. Il est robuste et bon garçon. L'outil lui est léger. Il compte sur lui-même et l'avenir ne l'effraie pas. De toute sa force il va vers la vie. Veillot le reconnaît. Il le salue avec une respectueuse émotion. C'est un premier trait, et un des plus riches, de son caractère: il accepte avec franchise sa lignée. Il trouve ici la source de sa vigueur physique et de sa noblesse d'âme. Il est de souche puissante, étant du peuple: du peuple qui peine sans tristesse, intarissable de courage, de bonne humeur et d'entrain. Veillot gardera de ses origines une énergique volonté

<sup>(1)</sup> Cf. Charles Bouvard: *Louis Veillot et son Pays natal*, page 7.

<sup>(2)</sup> *Rome et Lorette*. Edition Mame, pp. 10 et 11.

de travail, un secret respect des hiérarchies sociales, un amour ardent des humbles, et l'orgueil de sa descendance ouvrière, l'orgueil des modestes, le plus beau de tous parce qu'il est le plus vrai.

Les gens de Boynes sont tenaces, et opiniâtres; et, à Boynes, comme le dit Veillot, tout le monde est cousin. Veillot fut donc un petit garçon tenace et volontaire. Il apprit à lire, puisque telle devait être sa destinée. Je me rappelle, à son propos, la réflexion d'un petit homme qui venait d'apprendre l'alphabet: "Alors, toutes les lettres que je connais, c'est avec ça qu'on fait des livres? — Oui, ou du moins c'est un peu avec ça. — Alors, je n'ai plus rien à apprendre, puisque c'est toujours la même chose". Louis Veillot déchirait les pages de son alphabet pour n'avoir pas à y revenir. C'est un système. Son oncle, le charron Louis Adam, lui fit cadeau d'un abécédaire en bois: "une planche où les lettres et les syllabes élémentaires étaient marquées à l'encre" (\*). C'était un argument. Le jeune Veillot s'y soumit et, sans doute, en profita, quoiqu'il se soit d'abord servi de cet alphabet, "en forme de raquette", comme d'un premier bâton. Il était décidément têtu, têtu à ne vouloir jamais éplucher du safran, ce qui, en Gâtinais, doit être impardonnable. Comme on lui tenait rigueur de sa résistance, il eut ce cri de révolte: "Je vais me jeter dans un puits". Sa mère le prit au mot et le tenant suspendu sur le gouffre qui reflétait sa figure épouvantée, elle lui fit promettre de quitter cette fantaisie.

Cette seconde épreuve, un peu dure, lui suffit. Il devint vite un élève studieux et suffisamment sage. Il fit l'étonnement des siens. Une sorcière du pays, qui était bonne fée,

---

(\*) *Louis Veillot*, par Eugène Veillot.—12e édition, 1903—pp. 2 et 3. Nous empruntons à cet ouvrage le détail de la vie de Veillot.

lui prédit qu'il serait empereur. Il devint donc un élève attentif. Sa curiosité s'éveilla tout de suite, qui jamais ne devait s'épuiser. Mais Boynes est loin des centres, loin de Paris. Que lire, sinon ce qui lui tombe sous la main ? La bibliothèque de son grand-père est là. Elle est bien modeste, mais il est déjà beau que ce grand-père, un ouvrier comme tous ceux de la famille, ait une bibliothèque. Elle contient une *Bible*, un *Almanach*, les *Quatre Fils Aymon* et des romans de La Calprenède. Le petit Veillot a vite fait de parcourir ces livres, et ce n'est pas encore un bien gros bagage littéraire qu'il emporte avec lui, lorsqu'il part pour Paris. Mais il a rempli la promesse des parents ; il sait lire. Surtout, il veut lire, il veut savoir. La ténacité dont il a fait preuve jusqu'ici ne le quitte pas, mais elle porte sur d'autres objets, elle est sollicitée par d'autres ambitions. D'ailleurs, la vie seule exige tout le courage du petit ; car, à Paris, ce sera, pendant de longues années, le travail et la pauvreté ! Ce sont là de riches stimulants. La douleur durcit le caractère. Celui qui a d'abord souffert connaît déjà toute la vie : elle pourra le blesser encore, elle ne l'étonnera plus.

Voici donc Veillot à Paris. Il vint à Bercy où ses parents, à la suite d'un revers de fortune, l'avaient précédé. Eugène Veillot a décrit ce coin reculé et paisible du Paris qui travaille. " Derrière les magasins, dans les terres, se trouvait la rue de Bercy, où la culture maraîchère occupait plus de place que les habitations. Notre demeure, située au centre des magasins, entre le bord de la Seine et cette rue vouée surtout à la culture des légumes, était très isolée. A partir de huit heures du soir, nous n'entendions plus aucun autre bruit que celui des outils de notre père. Pour lui, les journées de travail, si longues pour tous, étaient plus longues encore que pour les autres. Il se mettait à l'ouvrage, le matin, deux heures avant l'appel de la cloche, et le soir après

souper, il s'y mettait une heure encore. C'est ainsi qu'il put, sans rien demander jamais à personne, sans " ne rien devoir qu'à ses bras ", comme il le disait avec une fierté légitime, " élever quatre enfants et faire quelques économies " (4).

A Bercy, c'était toujours, comme on voit, la même chose. Le premier souci, c'est de vivre, tant bien que mal, au prix de lourds et durs labeurs. Louis Veillot sentira tout le poids de ces épreuves. Plus tard, dans *Rome et Lorette* et dans les *Libres Penseurs*, il évoquera les heures sombres de sa jeunesse et la courageuse tâche " de l'ouvrier chargé de famille qui ne suffit que par miracle au besoin du moment ". (5) A côté de son père, il connaît la grande loi du travail. De suite, il s'y soumet. La nécessité le pousse à lutter à son tour, à se forger, aussi lui, un outil qu'il maniera, comme son père, le jour et la nuit, qu'il gardera jusqu'à la fin, demandant qu'on le place d'abord à ses côtés, dans le cercueil.

A Bercy, il fréquenta l'école mutuelle, dont il lui resta mauvais souvenir; mais où l'amitié d'un professeur lui valut d'apprendre un peu de latin. Au sortir de l'école, il dût chercher sa voie. Où ira-t-il? Si peu de portes peuvent s'ouvrir devant lui! Il n'a pas de projets très arrêtés. Il fera ce qu'on voudra de lui; pourtant, une ambition le possède, toujours la même, aussi ancienne que ses premières lectures : étudier. Il en fait part à ses parents. Le père hésite, la mère approuve d'enthousiasme. Elle se dit que son fils sera jurisconsulte ! Le mot importe peu. Il suffit que la mère ait deviné son enfant et qu'elle soit à l'origine de sa courageuse destinée. Louis Veillot entrera chez Maître Fortuné Delavigne. Le voilà quatrième clerc d'avoué. Cela lui rapporte vingt francs par mois !

---

(4) *Louis Veillot*, par Eugène Veillot, tome 1er, pp. 16 et 17.

(5) Voir *L'Attitude Sociale des Catholiques français*, au XIXe siècle, par l'abbé Callippe, 3ème vol., pp. 21 et suiv.

L'étude de Maître Fortuné Delavigne — un nom prédestiné — n'avait pas ce caractère de rigoureuse sévérité qu'on se plaît à reconnaître à ces sortes de cabinets. Sans être une étude de vaudeville, elle n'allait pas sans quelque gaieté. A dire vrai, on ne devait pas s'y ennuyer. Le patron était le frère du poète Delavigne, alors au faite de la renommée. Les clercs en profitaient pour se livrer, sous l'oeil bienveillant et complice du maître, au culte des lettres. Le voisinage apaisant des dossiers ne tarissait pas leur verve. Parmi tant de paperasses, au sein de toute cette poussière de discorde, ils chantaient l'idéal et célébraient l'harmonie. Les uns étaient poètes, les autres musiciens, quelques-uns versaient dans le théâtre. Il y avait là Gustave Olivier, les frères Natalis et Gustave de Wailly et Emile Perrin, futur administrateur de la Comédie Française (°). Des écrivains de marque fréquentaient ce lieu d'élection : Scribe Germain, Delavigne, Bayard et encore Auguste Barbier, qui lisait ses *Iambes* au jeune Veillot. Ces auteurs faisaient-ils représenter une pièce ? L'étude assistait, vibrante, à la première. C'est ainsi, sans doute, que Veillot connut et admira Léontine Fay, qu'il devait rencontrer plus tard. C'était une artiste de renom. Elle jouait, aux applaudissements du Tout-Paris d'alors, *Yelva* ou *l'Orpheline russe*, vaudeville de Scribe et Deville-neuve.

Veillot avait déjà le goût des lettres. Il s'éprit, plus que jamais, de littérature et d'histoire. Il travaillait sans répit. " Ecoutez-moi bien, disait, il y a quelques jours, M. Ernest Lavisse aux écoliers de Nouvion-en-Thiérache, écoutez-moi bien, car je vais vous donner un conseil que j'ose dire très précieux : quelque soit votre emploi, où que vous logiez votre jeunesse, que votre chambre soit éclairée par une fenêtre ou

---

(°) J. Claretie : *Une idylle de Louis Veillot*. *Le Temps*, 22 août 1913.

par une lucarne; ayez une planche à mettre des livres !” Et l'éminent académicien finissait ainsi son allocution. “ Je maintiens mes conseils, j'y insiste et je termine en vous recommandant encore une fois la planche aux livres. Je promets d'en donner une à celui qui me la demandera, une belle planche peinte et même vernie. ” (7) M. Ernest Lavisse aurait pu citer aux écoliers de Nouvion-en-Thiérache l'exemple du petit Louis Veillot. Il avait la passion des livres. Il eut sacrifié bien des joies pour s'en procurer un. Comme il était actif, intelligent et débrouillard, il sût rendre service. Son traitement fut porté à trente francs et il vint habiter la maison où -était installée l'étude. Pour augmenter ses maigres ressources, il fit des courses et travailla, sur les bords de la Seine, à décharger le sable apporté là par des mariniers. Cela lui donne cinq sous l'heure: de quoi acheter des livres qu'il emporte, comme un enfant pauvre emporte un jouet, dans sa petite mansarde et qu'il place, après les avoir lus avec fièvre, sur sa petite planche aux livres, là-haut, près de la lucarne qui éclaire sa studieuse jeunesse.

Il continua l'étude du latin et suivit les cours que donnaient, en Sorbonne, Villemain, Guizot et Cousin. Il restait curieux de tout et ne laissait rien perdre de ce qu'il pouvait apprendre. Il poursuivait ainsi sa formation littéraire, avec une énergie de tous les instants et sans souci des épreuves que sa vie de pauvreté lui apportait. Déjà, il savait souffrir. Il eut volontiers fréquenté le monde. Il s'en abstenait par fierté. Pourtant, il prisait le luxe. Lorsqu'il eut cent francs par mois, il se paya un domestique (8). Plus tard, il se reprochera de ne pas abandonner assez facilement ce qu'il appelle

---

(7) *Le Temps*, 6 octobre 1913.

(8) Voir une conférence du Marquis de Ségur sur Louis Veillot. *Revue hebdomadaire* du 18 février 1911.

les "façons grand-seigneuriales" (9). La misère le touche. Un instant elle l'irrite; mais il finit par l'accepter pour lui-même, sinon pour les siens. Il regarde le succès des autres sans envie. Il dit simplement: "Mon tour viendra" (10).

Son tour vint, en effet, et plus tôt qu'il ne pouvait croire. En 1830, grâce à Henri Latouche, il publie dans le *Figaro* son premier article. Ce succès l'encourage et le détermine: il se voue aux lettres. Une situation lui est offerte en province. Il s'y rend. A dix-huit ans, il est rédacteur à l'*Echo de Rouen*. Il y reste un an: le temps d'acquérir quelque expérience et d'essayer deux duels. Il est ensuite appelé à Périgueux, comme directeur d'un journal politique, conservateur de ton et d'idées: le *Mémorial de la Dordogne*. Il y a des loisirs. Il les emploie à des lectures méthodiques. Très jeune, il n'avait pas échappé à la fièvre romantique. Il avait pratiqué Michelet, Hugo et Sainte-Beuve. Il avait applaudi *Hernani*; il eut aimé *Lélia*. Il s'en confesse d'ailleurs, il s'en accuse presque :

J'escortai Hernani le poing haut, l'oeil sauvage;  
J'aurais à Lélia parlé de mariage ;  
Michelet me semblait profond, Dumas poli,  
Et je trouvais Delorme on ne peut plus joli.  
Bref, je fus romantique..... (11).

A Périgueux, il néglige ces premières amours sans pourtant les délaissier tout à fait. Il cultive les classiques. Il lit Corneille, Boileau et Madame de Sévigné, et ces trois influences expliqueraient la tournure de son talent littéraire. Il admire Racine et Molière — Molière à qui il s'en prendra

(9) *Correspondance*. Vol. 1, page 24.

(10) *Louis Veillot*, par Eugène Tavernier, page 41.

(11) Eugène Veillot: *Vie de Louis Veillot*, vol. 1 page 35.

plus tard — ; La Bruyère et La Fontaine ; Pascal, La Roche-foucauld, Saint-Simon, Vauvenargues, Rabelais et Montaigne, qui tous l'intéressent à des degrés divers. Il néglige, ou à peu près, le dix-huitième siècle. Déjà dans la mêlée, il s'arme de toutes ces pensées ; le reste viendra de son naturel.

Au *Mémorial de la Dordogne* <sup>(11)</sup>, il traite tour à tour, et avec aisance, de politique, d'histoire et de littérature. Au premier contact des personnes et des choses, son esprit étincelle. Il connaît à peine son métier qu'il le possède déjà. Dès ses premiers essais, il combat. Il est un adversaire redoutable, spirituel et mordant, qui démasque avec force et sans merci la sottise et la suffisance. Ses polémiques ont du retentissement. Elles font la joie de la ville où Veillot compte de nombreux amis. Sa renommée grandit ; et lorsque se fonde la *Charte de 1830*, journal à la dévotion de M. Guizot, le jeune directeur est mandé à Paris comme rédacteur politique.

Cette fois, c'est le succès. Il est venu à Paris, en conquérant, plein d'une orgueilleuse confiance. Il croit à son avenir politique : il veut être ministre. De fait, la fortune lui est fidèle. A la *Charte de 1830*, et, plus tard, à la *Paix*, au *Moniteur parisien*, il coudoie les puissants. Il connaît Guizot, Duchâtel, de Gasparin et de Salvandy. Il rencontre Roqueplan, son ami et son directeur, Edouard Thierry, Théophile Gauthier, Gérard de Nerval, Amédée Gabourd, Montalembert. Il est présenté à Michelet et invité chez Mademoiselle Georges. Oui, vraiment, la conquête semble facile et les circonstances s'y prêtent. Il va réaliser ses rêves : il atteint Paris, le Paris qui pense et qui lutte, et qui est, pour lui, le sommet du monde.

Mais son désir s'épuise vite. Son cœur se ferme à l'am-

---

(11) Cf. : *Ca et Là*, page 426, Vol. II ; *Confession littéraire*.

bition. L'ennui le domine. Il est triste et désespéré au sein même du succès. Ses espérances politiques lui semblent mesquines. Il y renonce de dégoût. Il doute de tout : des intelligences et des hommes. La route, si brillante, où il s'était engagé d'un pas ferme, est obscurcie soudain par tous ces doutes. Il s'arrête, brisé, vaincu sans avoir lutté. " Illusion de ma jeunesse, écrit-il, généreux désirs et généreuse fierté de mon âme, orgueil de l'honneur, orgueil du devoir, dévouement, amitié, amour, tout était souillé, tout expirait, tout allait être anéanti. " De la religion, il ne connaissait rien. Il la respectait, sans plus. Sa mère, autrefois, par un reste de confiance, lui avait enseigné une prière et l'avait envoyé à la messe ; mais sa jeunesse avait vite oublié et, depuis longtemps, il ne savait plus prier. Cependant l'amitié qu'il blasphémait devait le secourir. Un jour de carnaval, alors que sa tristesse puisait un aliment de plus dans des fêtes qu'elle ne pouvait goûter et s'augmentait ainsi de toutes les réjouissances publiques, il alla voir son ami de toujours, Gustave Olivier. Celui-ci lui conseilla de quitter, de fuir Paris, pour aller n'importe où, à Rome, à Constantinople, ailleurs. Il accepta. Après avoir assuré l'avenir de ses soeurs, " des petites ", comme il les appelle, il partit pour l'Italie, chargé d'une mission vague.

Rome le séduit et le retient. Il y entend la parole divine. Peu de temps après son arrivée, il se fait chrétien. Sa conversion fut prompte, mais décisive et féconde. " J'ai passé ma vie à forger des armes ", dira-t-il plus tard : cette fois il forge l'arme de sa vie. La religion ne lui apporte pas tout de suite l'apaisement qu'il en attendait peut-être. Le passé n'est pas sitôt vaincu ; mais sa croyance le console et le guide. Elle trempe sa résistance et stimule ses résolutions. Il écrit à son frère : " Ce que j'ai abandonné avec plus de facilité me devient cher ; je n'avais rien couvert de mon mépris, de mon

dégoût, qui ne réapparaisse avec une sorte d'attrait, maintenant que j'y ai renoncé. C'est un des plus curieux, mais aussi un des plus pénibles, un des plus horribles spectacles, que l'homme puisse se donner... Ces actes, ces fautes, ces plaisirs pour lesquels on avait du mépris, on s'y laissait entraîner; maintenant qu'ils inspirent un attrait horrible, qu'ils vous donnent une soif d'enfer, vous n'y cédez pas. C'est la récompense: elle est lente, elle est rare; elle est maudite parfois, lorsqu'elle vient; mais il est impossible que cette fleur n'ait pas un fruit. Cette conviction reste au milieu du désespoir: c'est une barre à laquelle on se tient et qui ne rompt pas dans les mains. Mais en s'y cramponnant, que de fois l'on désire mourir! Que de fois l'on demande à la vague de triompher et d'emporter au loin sa victime!... Quelle que soit, au surplus, l'issue de la lutte, je proteste d'avance contre la lâcheté qui me ferait succomber". (13) J'ai voulu laisser ici Veillot parler longuement. Il dut lutter contre lui-même avant de combattre les autres. On ne l'a pas assez montré. Il n'y a pas de plus noble sincérité que celle de ces gémissements. Elle dévoile le tourment d'une grande âme. Elle nous montre à nu la source de sa force future. Nous assistons à la naissance de Veillot. S'il a écrit plus tard des pages qu'on pourrait lui reprocher, il semble que ces lignes les effacent d'avance, tant elles sont belles de douleur.

Ayant quitté Rome, Veillot visite quelques villes d'Italie, et, après des hésitations, renonce au voyage en Orient. Il se dirige vers la Suisse. A Fribourg, il se retire au séminaire, où il veut, dans la retraite, interroger Dieu. Puis, sa détermination prise, il parcourt à pied une partie du pays et rentre en France, plein de projets. "Vite, écrit-il à son frère,

---

(13) *Correspondance*, tome I, pp. 27 et 30.

vite une lettre à Paris, et, s'il vous plaît, un peu mieux torchée que la bâloise, qui ne vaut pas trois sous. Je t'ai adressé de Fribourg des compliments qui t'ont gâté... Courage! travaille, prie si tu peux. Eteins tes dettes le plus tu pourras, et songe que les miennes nous attendent. ” (14)

Dégoûté du journalisme, il entre dans l'administration. C'est un pis aller. Nommé sous-chef au ministère de l'Intérieur, il a la vie assurée et aussi, ou à peu près, la liberté. Il écrit quelques livres: les *Pèlerinages de Suisse*, *L'Epouse imaginaire*, puis il travaille à *Rome et Lorette*. De temps à autre, il donne des articles à *l'Univers*, journal encore assez obscur, qui était modestement logé rue des Fossés Saint-Jacques. Bientôt las de cette existence, trop inactive à son gré, il accepte de suivre en Algérie son ancien et grand ami, le général Bugeaud. Cette vie nouvelle l'intéresse et le captive un moment. Monté sur *Jugurtha*, son cheval fidèle, il galope “ sous le ciel d'Arabie ”. Un jour, il décide de s'en aller en guerre. “ Mon cher ami, écrit-il à Edmond Leclerc, je m'en vais en guerre, je pars demain avec ce grand sabre qui me préoccupe tant. Je vais pendant quinze ou vingt jours bien m'amuser à coucher par terre toutes les nuits et à marcher au soleil tous les jours. Je mangerai n'importe quoi, je dormirai n'importe comment. S'il pleut, je serai mouillé; s'il ne pleut pas, je serai poudré; si je suis malade, je ne serai pas soigné; et si je reçois des coups de fusils, je les garderai ”. (15) Cependant, cette belle ardeur s'apaise. Il s'ennuie loin de la France, loin de Paris. “ Ah! chien de chien que je suis français, s'écrie-t-il... il me tarde bien d'avoir vu Oran, Bône, etc., pour commencer à finir. ” Et plus tard: “ Cette Afrique

---

(14) *Correspondance*, I, 49.

(15) *Correspondance*, I, 81.

me tient au coeur et je ne voudrais pas y être venu pour rien. Mais, voyez-vous, heureux l'homme de la rue des Bourbonnais, s'il connaît son bonheur. ” Enfin, il annonce son retour : il vient, il arrive : “ Ah ! Edmond ! je vais donc enfin voir de la boue. ” <sup>(16)</sup>

Il rapporte d'Afrique une abondance d'images vives, un sentiment plus averti de la grandeur militaire et le sujet d'un livre : *Les Français en Algérie*. A Paris, n'ayant pas mieux à faire pour l'instant, il retourne à ses fonctions et aux loisirs faciles qu'elles lui procurent. Il travaille à quelques ouvrages, il écrit beaucoup et, entre temps, pour se distraire un peu, il cède à sa passion ancienne : la “ bouquinomanie ”. “ Tu ne peux t'imaginer, écrit-il à son frère, avec quelle frénésie je bouquine. Je reste là devant les cases, planté sur mes quilles, des bouquins dans mes poches, des bouquins sous le bras droit, des bouquins sous le bras gauche, des bouquins dans les mains, et quels bouquins ! les plus laids, les plus sordides, les plus écornés. Si je voulais m'en défaire, il faudrait payer des gants à l'homme qui les enlèverait ”. <sup>(17)</sup> La planche aux livres déborde ! Les bouquins s'entassent dans “ sa chambre, à la hauteur de trois pieds ”. Au milieu de tous ces volumes, il écrit pour l'*Univers* des *Propos divers*. Puis, pour des raisons politiques, il songe à rompre avec ce journal ; et ce n'est que sur une promesse formelle d'indépendance qu'il en accepte la direction. Il écrit à M. l'abbé Morisseau : “ Mon cher et excellent ami Du Lac, suivant enfin les aspirations longtemps comprimées de son âme, se consacre à Dieu : il entre cette semaine chez les Bénédictins, et me voilà obligé de le remplacer à l'*Univers* comme rédacteur principal. Ce n'est pas seulement pour moi un ennui inimaginable, c'est un véri-

---

<sup>(16)</sup> *Correspondance*, lettres diverses à Edmond Leclerc (1841).

<sup>(17)</sup> *Correspondance* I, 146.

table malheur que cette nécessité. Mais elle est absolue. Il faut que je prenne le fardeau ou que l'*Univers*, après avoir chancelé quelques jours entre le légitimisme étroit de l'*Union catholique* et le ministérialisme, tombe dans un de ces abîmes. Je ne puis ainsi laisser périr une oeuvre de cette importance. Je me dévoue donc. Jamais je n'ai rien fait avec plus de chagrin, car non seulement la capacité me manque, Du Lac n'étant plus là, mais je vais avoir à subir encore des luttes et des tracasseries dont je ne finirais pas de vous donner le détail, si je voulais l'entreprendre " (18). Enfin il est à son poste : il y restera jusqu'à sa mort. Raconter désormais l'histoire de sa vie, c'est dire les luttes nombreuses qu'il a soutenues. Je laisse à un autre d'en montrer, avec beaucoup plus d'autorité que je ne saurais le faire moi-même, le caractère et la portée. En 1860, lorsque le gouvernement impérial interdit la publication de l'*Univers*, il se battit à coups de brochures et de livres. Il préparait à la fois plusieurs ouvrages et ne s'arrêtait pas de combattre. C'est alors qu'il écrivit ces deux livres, dont les titres rapprochés résumant, dans leur contraste, son oeuvre entière : *Le Parfum de Rome* et *Les Odeurs de Paris*. *Les Odeurs de Paris* contiennent la page célèbre sur la chanteuse Thérèse. Comment ne pas en parler ? Pour certains, affirme Jules Lemaître, cette page est tout Veillot. De fait, il eut pu dire, comme dira plus tard François Coppée parlant du *Passant* : " J'en suis trop l'auteur ". Thérèse était une des idoles du Paris 1860. Un écrivain grand seigneur, Barley d'Auréville, fit son éloge. Depuis de longues années, elle avait quitté le théâtre et vivait retirée dans ses terres. Elle est morte il y a quelques mois. Le sou-

---

(18) *Correspondance*, I, 183.

venir de ses succès d'autrefois s'était transformé, chez elle, en une philosophie optimiste et confiante <sup>(19)</sup>.

\* \* \*

Veillot fut surtout un journaliste. Il a lutté avec toute son énergie native, avec la vigueur mâle et drue qu'il tenait de ses origines. "Quand je lis ici mon cher *Univers*, écrivait-il d'Algérie, j'enrage de n'être point en France pour dégâiner contre M. Villemain, contre l'empereur de Russie, contre les journalistes, contre les vaudevillistes, contre les feuilletonnistes. Voilà la guerre: se battre contre des idées" <sup>(20)</sup>. Il s'est jeté tout entier dans la mêlée, combattant toujours à visage découvert fût-ce contre des ennemis masqués. C'est un premier mérite. Certes, personne n'a moins connu la peur. Il a donné des coups, largement: mais il en a reçu. Quel est le journaliste qui consentirait à en recevoir seulement? Ses mots étaient des traits. La page où la plupart de ses biographes les ont réunis semble une cible criblée de balles. Cependant, il n'a pas cédé à la haine. Il le dit plusieurs fois et on doit l'en croire <sup>(21)</sup>. Ce qu'il convient d'admirer surtout chez lui c'est sans doute l'unité de sa doctrine, c'est aussi sa probité. Il a défendu ses convictions, sans trêve, sans repos, sans

---

<sup>(19)</sup> Cf.: *Les Annales* du 25 mai 1913: *La Bonne Fourmi*, article du bonhomme Chrysale.

<sup>(20)</sup> A Edmond Leclerc (1841) *Correspondant*, tome I, 83.

<sup>(21)</sup> "Les hommes sont vraiment mes frères, écrit-il à Eugène Veillot. Je les aime et je les plains, et il ne me viendrait jamais à la pensée d'en accuser un seul, si je n'espérais par là servir tous les autres et le servir lui-même." (*Correspondance*, I, 73.) Voyez ses lettres à Madame de Pitray (*Correspondance*, III, 245 et suiv.) et comment il y traite ses adversaires. — Cf.: également le *Louis Veillot* d'Eugène Tavernier et particulièrement le chapitre huitième, intitulé: *Luttes entre catholiques*. Cf. *Louis Veillot*, par J. Renault, pp. 110 et suiv.

merci. On ne peut pas lui en faire un grief. Il n'a pas voulu être populaire. Il a refusé volontairement la sympathie de certain public. Il s'en est tenu à ses opinions. Il eut pu devenir un auteur applaudi, recherché, consacré. " Il eut écrit d'excellents romans satiriques et réalistes, dit Jules Lemaitre; il eut, fort aisément, mis Edmond About et quelques autres dans sa poche; il aurait été académicien; il n'aurait eu, en fait d'ennemis, que sa portion congrue; il commencerait à entrer dans les anthologies qu'on fait pour les lycées, et une rue de Paris porterait son nom " (22). Il n'a rien connu de tout cela. De gaieté de coeur, il y a renoncé. Ne doit-on pas lui en tenir bon compte? Si l'on peut critiquer l'allure de sa polémique et blâmer certaines de ses attitudes, on ne peut pas mettre en doute sa sincérité: il l'a payée trop cher. D'ailleurs, la vérité s'est faite sur lui; et ses adversaires mêmes lui ont donné justice.

Veillot fut journaliste, mais il le fut par devoir. Il eut voulu cultiver la poésie et imaginer des romans. C'est en vers qu'il célébra la prose, *mâle outil et bon aux fortes mains*.

Ce sont des vers qu'il jeta, en épitaphe, sur sa tombe :

*Placez à mon côté ma plume ;  
Sur mon coeur, le Christ, mon orgueil,  
Sous mes pieds, mettez ce volume,  
Et clouez en paix mon cercueil.....*

Il dit encore :

*Le vers n'est qu'un clairon; la prose est une épée.*

Il choisit l'épée. Il acceptait la lutte, mais elle lui pesait. Sa vie fut ainsi toute d'énergie. Il renonça au plaisir d'écrire. Il

---

(22) *Les Contemporains*, VIe série, page 9.

eut voulu s'évader, courir, chanter : il fut attaché à ce qu'il appelle, avec Théophile Gauthier, la meule du journalisme. Personne, à le voir si tenace, n'eut soupçonné le combat qui se livrait en lui-même, entre la réalité qui commande et le rêve asservi. Il s'en explique, non sans tristesse. Il écrit à Madame de Pitray : "Je laisse M. de Falloux un moment pour vous écrire, comme un pauvre homme, qui casse des cailloux au soleil, s'écarte pour aller boire un peu d'eau fraîche à la source qui coule dans le gazon, sous l'ombre des beaux arbres" (23). Il écrira plus tard, dans l'avant-propos de *Corbin et d'Aubecourt* : " Si j'ai soutenu tant de polémiques, ce fut bien par ma volonté, mais mon goût me portait ailleurs. J'ai été journaliste comme le laboureur est soldat, uniquement parce que l'invasion l'empêche de rester à cultiver ses champs. Je ne tenais ni à recevoir, ni à porter des coups, et les joies de ma carrière ne sont pas d'avoir été mis à l'ordre du jour pour quelque fait d'armes plus ou moins heureux, mais d'avoir vu parfois une pauvre petite fleur éclore dans mon courtil délaissé " (24). Enfin, en 1873, il confie à Léontine Fay ce tourment de sa vie : " La poésie me détournait du travail positif et régulier. C'est pourquoi je passais tant de nuits blanches et je mangeais tant de pain sec. . . . Mais, par ordre supérieur, je dus épouser Madame Polémique. Hélas ! quelle épouse ! La poésie dût décamper et me laissa fort triste dans mes liens nouveaux qui un beau jour se trouvèrent sacrés. Voici l'horreur. Toute sacrée qu'elle est, Madame Polémique ne laisse pas de m'ennuyer souvent ; même elle m'assomme, et

---

(23) *Correspondance*, III, 256.

(24) *Corbin et d'Aubecourt*. L'avant-propos est de 1869. Voir les premières pages de *Ca et Là*.—Cf. : également une lettre que Veillot écrit à Léon Gauthier au sujet du *Parfum de Rome ; Vingt nouveaux portraits*, par Léon Gauthier, page 400.

quand elle apporte les arrérages de sa dot, je voudrais la noyer dans un puits. ” Mais *l'autre*, la poésie, revient. Elle le trouble et l'enchanteresse. Il la chasse vainement. Elle l'obsède ; il en oublie tout. Et voilà que Veillot parle comme un petit clerc d'aouvé qui ferait des vers sur la couverture d'un dossier : “ Je reste à écouter mon enchanteresse qui n'a jamais fini son conte, et, si je prends la plume, c'est pour verser ce qu'elle m'a mis dans la tête sur le dos de mes papiers les plus pressants ” (25). Veillot vaincu par la poésie, n'est-ce pas inattendu ?

Ce Veillot, si différent de l'autre, fut longtemps inconnu. Sainte-Beuve pourtant l'avait deviné qui, l'ayant rencontré, s'étonna de le trouver charmant. Certes, la légende n'a pas flatté Veillot. Il était dans l'intimité d'un commerce agréable. Il n'était pas un homme du monde, mais un honnête homme, dans le sens où on le prenait jadis. Il se plaisait à la conversation et, d'ailleurs, était un causeur merveilleux. Le marquis de Ségur, qui tout enfant en eut quelque terreur, nous a dit le souvenir qu'il garde de cet homme haut et fort, d'allure puissante, parlant bas, laissant tomber avec une sorte de négligence les mots qui lui venaient, vifs ou mordants. Il n'aimait pas qu'on pût le vaincre, fût-ce même aux cartes. (26) Il était gourmet, ce qui est une qualité française. Il l'avouait en confidence et demandait qu'on n'en laissât rien savoir à ses adversaires. *Veillot et la bonne chère*, quel article à faire pour un ennemi ! Il aimait la musique. Il ne permettait pas qu'on touchât à Mozart

---

(25) *Revue des Deux-Mondes* : *Lettres de Louis Veillot à Léontine Fay*. Livraison du 15 août 1913, pp. 868-9.

(26) Veillot aimait jouer au *grabuge*. — Voir un article du Marquis de Ségur sur *Louis Veillot intime*, reproduit du *Gaulois*, *Le Devoir*, 8 novembre 1913.

avec autre chose que du talent ; il prisait par-dessus tout son ami Gounod qu'il écoutait, aux Nouettes, jouer " des opéras entiers " (27). Il blaguait souvent la " vieille guenippe de gloire ", dont il acceptait sa part avec une sorte de méfiance qu'il cachait sous de la bonne humeur. Car il riait volontiers et la vieillesse ne lui avait rien ravi de sa gaieté : " Tout vieux, tout courbaturé, écrit-il, tout tousant et tout ennuyé de causer, l'encre aux doigts, avec d'intolérables quantités de fichues bêtes, il est positif que je suis gai comme pinson " (28). Plus tard, il est vrai, il retrouva le doute : sa vie lui parut bien dure et il se demanda avec mélancolie jusqu'où il l'avait réussie. Il était généreux et charitable : au petit Jacques de Pitray, il souhaite, pour unique bien dans la vie, la bonté. S'il admirait la noblesse, il se gardait de la flatter, voulant rester ce qu'il était devenu : un bourgeois, fils d'ouvrier, et rien d'autre. " J'ai toujours dit de pleine foi et de plein coeur, écrit-il, que la bonne place en ce monde est la place sur le pavé " (29). Apre à la besogne, il écrivait sans cesse, accumulant les articles qui devenaient bientôt des volumes. Il était lié à sa tâche. Son ancien secrétaire, M. Eugène Tavernier, qui a consacré à son maître un livre plein de la plus reconnaissante sympathie, nous dit le secret de cette persévérante énergie. Il n'eut qu'un but, auquel il sacrifia tout : la défense de la religion (30). C'était là sa seule discipline ; la raison qu'il en donne dans une phrase des *Mélanges* achève de le peindre et nous le livre, en quelque sorte, tout entier : " L'Eglise m'a donné la lumière et la paix.

---

(30) Voir l'avant-propos des *Libres Penseurs* : " Je n'ai eu qu'une idée, qu'un amour, qu'une colère. "

(27) Marquis de Ségur, *ibidem*.

(28) A Léontine Fay, le 8 avril 1873.

(29) A Léontine Fay, le 23 mai 1873.

Je lui dois ma raison et mon cœur. C'est par elle que je sais, que j'admire, que j'aime, que je vis. Lorsqu'on l'attaque, j'ai les mouvements d'un fils qui voit frapper sa mère " (31).

Ce Veillot, plus humain, plus près de nous, c'est le Veillot de la *Correspondance* (32). Jules Lemaître voulait que l'on mit à part les lettres à Madame de Pitray; il faudrait y joindre aujourd'hui celles qu'il adressa à Léontine Fay. Il le disait lui-même, avec coquetterie: " Ce sont peut-être mes meilleures ". Il aimait correspondre. Une lettre était pour lui une distraction. Il y retrouvait sa chère littérature. Car il composait ses lettres et ne refusait pas d'y glisser un morceau. La jolie chose qu'une lettre de Louis Veillot! Il s'y montre plein de vivacité, de tendresse, de bonhomie. Et combien il est intéressant de le voir se reposer ainsi dans ses plus chères amitiés. Et quelle gaieté communicative! D'un trait, il trousse une anecdote. Ses lettres en sont émaillées et quelques-unes sont d'un comique irrésistible, avec, ici et là, une petite pointe gauloise. Sarcey en était émerveillé et "secoué sur sa base" (33); il pardonna à la *Correspondance* les coups que lui avait portés l'*Univers*.

Les lettres à Léontine Fay ont un charme de plus. Elles ont une histoire. Veillot n'avait jamais connu cette Mademoiselle Fay qu'il admirait, alors qu'il était petit clerc d'avoué et qu'elle jouait les pièces de M. Scribe. Il la revit quarante ans plus tard. Elle avait depuis longtemps abandonné le théâtre et, mariée à M. Volnys, elle était venue en 1872 habiter Nice, atteinte d'une maladie grave. C'est là que Veillot

---

(31) Cf. G. Cerceau: *L'Ami d'un Grand catholique*, Introduction 1er vol.

(32) "La *Correspondance* de Louis Veillot fera disparaître cette absurde fiction d'*insulteur*, d'*écreinteur* et de *tombeur*. Dirait-on d'un général commandant une place assiégée, qu'il insulte les assiégeants, parce qu'il refuse de capituler!" — A. de Pontmartin: *Souvenirs d'un vieux Critique*, 2e série, pp. 178-9.

(33) Jules Lemaître.

devait la rencontrer. Il lui en exprima plus tard toute sa joie. " Véraiment, lui dit-il, je me retrouve à *Yelva*, et le comble de l'art et de la chance, c'est que Scribe n'y est plus." C'est un dernier rayon qui lui vient de sa pauvre jeunesse à travers sa vie de perpétuel combat. Il en est illuminé. Il est d'abord surpris, puis ému, attendri. Oui, vraiment, ces lettres ont un charme de plus : elles sont faites d'un souvenir qui ne s'était jamais exprimé.

Il y a, dans une de ces lettres, un portrait charmant d'Elise, la plus jeune soeur de Veillot. Au prix de durs sacrifices, il avait autrefois assuré son instruction. En retour, elle lui donna toute une vie de la plus tendre sollicitude. "*Alleluia*, écrivait Veillot en 1841, la dot d'Annette est amassée... Si je parviens à finir l'*Algérie* et quelque autre brimborion cette année, Elise, à son tour, sera pourvue." Elise refusa de se marier. Elle resta près de son frère et vécut pour lui, comme s'il eût été confié à son dévouement. " Elise est très bonne, écrit Veillot, très femme, très austère, presque terrible, passionnée de réserve, douée d'un esprit au fourreau qui en sort soudain comme une épée à couper son homme en deux du premier coup. Une de ses nièces disait : " Chez ma tante, il n'y a pas d'opinions, tout est principe ". Dieu semble l'avoir mise au monde pour prouver qu'il peut aussi créer des anges de fer. Avec cela, aimable et aimée au possible. Elle est née aieule, et elle reste jeune fille à cinquante ans. Elle a été très belle, et elle a dû n'inspirer que des passions de respect. C'est Minerve, mais chrétienne... C'est par elle que la mère François a terminé ses créations artistiques commencées par le garçon que vous connaissez. Il y avait du fantasque dans les idées de cette digne femme sans usage et sans littérature " (34).

---

(34) Lettre à Madame Léontine Fay Volnys; *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1913, pp. 868-9.

C'est à Elise que Veillot écrivait, en 1874: " Le bon Dieu m'a donné l'Eglise, toi et Eugène, et j'ai été un homme bien outillé " (35). Si Veillot connut d'autres affections qui, presque toutes, se sont brisées prématurément, il eut du moins cette consolation: l'amitié constante et dévouée de son frère. Il l'avait retrouvé à Bercy, où ils jouèrent enfants, et où se lia leur vie. Je ne sais rien de plus touchant, de plus émouvant, que ces pages des *Libres Penseurs* où Veillot raconte leurs deux jeunesses. Le dimanche, ils se retrouvaient au Jardin des Plantes. C'était le rendez-vous. Ils y apportaient leur tendresse, leurs rêves, leurs projets. " Un jour, écrit Veillot, nous arrivâmes tous deux au rendez-vous dans le même moment, de bonne heure, par le plus beau temps du monde. J'étais plein de mystère et de joie; une plénitude de contentement débordait dans ses regards, dans ses sourires, dans toute sa personne. Il apportait quinze sous et un saucisson; j'apportais deux pains de seigle et un billet de spectacle. O la merveilleuse journée! Et que l'on peut être heureux, bonté divine, à raison de sept sous et demi par tête! " (36). Ce sentiment ne faiblit jamais. Ils vécurent tous deux les mêmes combats, les mêmes espérances. Louis Veillot sut conquérir son frère et obtenir sa conversion: et dès lors rien ne pouvait plus les séparer. " Nous avons grandi, continue Veillot, nous avons vieilli, nous tenant par la main et par le coeur. Présentement, nous sommes en âge d'hommes, et, grâce à Dieu, notre enfance n'a pas cessé " (37). La mort seule pouvait rompre ces liens. Eugène Veillot fut le fidèle témoin de son frère. Lui qui avait si bien connu son coeur, il

(35) *Correspondance*, III, 240.

(36) *Les Libres Penseurs*. Edition de la Société générale de Librairie catholique (1886), p. 505.

(37) *Les Libres Penseurs*, loc. cit.

s'employa à le révéler. Il fut le modeste gardien de sa gloire. Il s'effaça devant ce grand nom, qui était pourtant le sien, comme s'il n'eut pas voulu, par la plus pure délicatesse fraternelle, en dérober l'éclat. Son fils, François Veillot, qui continue aujourd'hui l'oeuvre des siens, a gardé ces belles traditions d'honneur et de fidélité <sup>(38)</sup>.

\* \* \*

Nous voilà revenus à la famille du père François-Brice, et, par elle, au pays natal, à Boynes. Je voulus voir ce coin du Gâtinais, où jamais Veillot n'était retourné, et chercher là quelque chose de sa vie. " Ce n'est pas un voyage, nous avait dit M. Lasnier, l'aimable directeur de l'*Echo de Pithiviers*; on s'imagine à tort que Boynes est à des kilomètres de Paris. Il y faut mettre deux heures tout au plus. " La route, depuis Etampes, est ravissante. C'est la campagne française, fraîche, reposante et soignée. Elle nous semble, à nous qui avons l'oeil fait aux horizons immenses, un jouet d'enfant où circule un petit train mécanique aux cris stridents et joyeux. Au bas des collines, qui se succèdent, courent les plus jolis noms de rivières, sous les arbres qui se penchent. Puis, brusquement, c'est la plaine de la Beauce, abondante et grasse, où la moisson, réunie en meules, achève de sécher. Merveilleux pays où l'on compte encore par lieues, où les moissonneurs font lentement des "villottes" de blé, comme chez nous. Pour atteindre Boynes, la voie ferrée décrit un arc de cercle dont le centre est la cathédrale de Pithiviers, aiguë et dominant d'une hauteur la vieille ville. En descendant, je demande à un paysan qui passe où se trouve la maison de Louis Veil-

---

(38) Voir la préface des *Derniers Mélanges*, écrite par François Veillot (1908).

lot. Il me dit, très calme et avec politesse, qu'il ne le connaît pas. C'est la rançon quotidienne de la gloire. Heureusement le clocher nous guide à travers les rues claires et gaies, et nous sommes sûrs d'y trouver Veillot. Le curé de Boynes, qui porte un nom canadien, l'abbé Grosbois, et M. Sibot <sup>(39)</sup>, un fervent ami de Veillot, veulent bien recommencer avec nous un pèlerinage qui leur est familier. L'Eglise a plusieurs siècles et réunit plus d'un style. Pour nous, elle est intéressante : c'est une église de France. On y conserve pieusement les fonds baptismaux de granit rouge et solide, sur lesquels fut porté, " l'an mil huit cent treize, le vingt-quatre octobre, le petit François-Louis-Victor, né le onze de ce mois de François Veillot (sic) et de Marguerite Adam " <sup>(40)</sup>. Plus loin, presque dans la plaine, on trouve, au détour d'une route, une large pierre où était enfoncée la croix de bois que défendit naguère l'héroïque grand-mère, Marianne Bourassin. " La croix est morte de vieillesse, chuchotte l'abbé Grosbois; je la remplacerai par une croix de fer, c'est plus résistant. " Enfin, près du Mail, voici la maison natale. Hélas, on a dû la restaurer. Elle est trop neuve; et, d'ailleurs, autour de la fenêtre du second étage, il n'y a plus de chèvrefeuille. Mais l'atelier demeure, tel qu'il était jadis, bas de plafond et chargé de poutres : des descendants de la famille y travaillent encore gaiement <sup>(41)</sup>. Au presbytère, dans le cabinet de travail du curé de Boynes, chacun peut voir un buste de Louis Veillot et une photographie de Monseigneur Dupanloup, ornée d'une signature un peu volontaire. Je dis à l'abbé Grosbois qui s'é-

---

<sup>(39)</sup> Auteur d'une très intéressante brochure sur Louis et Eugène Veillot.

<sup>(40)</sup> Charles Bouvard : *Louis Veillot et son Pays natal*, page 7.

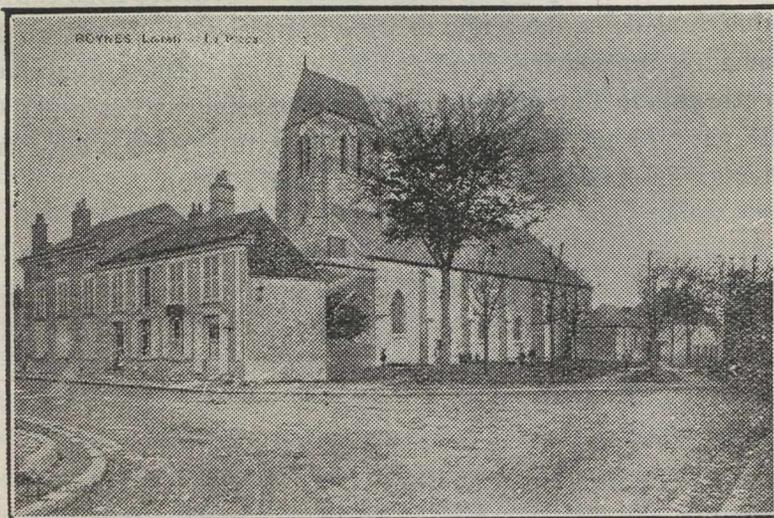
<sup>(41)</sup> Cf. : Un discours prononcé par M. Lasnier à la réunion des publicistes chrétiens, le 24 juin 1913. *Echo de Pithiviers* du 5 juillet.

tonnait de mon premier mouvement : “ Vous les avez confondus, tous deux, dans une même admiration ? ” Il eut un bon sourire, un sourire d'indulgence et il me répéta doucement cette parole d'un grand-vicaire de Monseigneur l'évêque d'Orléans : “ Ils n'étaient pas dans le purgatoire depuis dix minutes qu'ils étaient déjà reconciliés dans l'Infini ”.

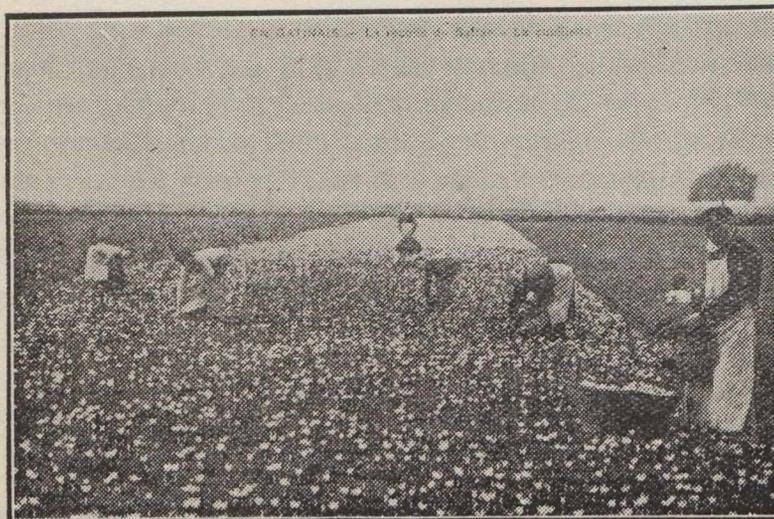
**Edouard MONTPETIT.**

Professeur à l'Université Laval.

---



BOYNES. — La Place.



En Gatinais. — La récolte du Safran.

## Conférence du Rév. Père Louis Lalande

De la Compagnie de Jésus

Monseigneur l'archevêque, Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commencer par un texte, tout comme si j'allais vous faire subir un sermon. C'est peut-être simple affaire d'habitude. Oh ! ce n'est pas un texte tiré de l'Ancien Testament ou d'un Père de l'Eglise. Je l'emprunte à ce même Jules Lemaître, que M. Montpetit vient de citer avec un à-propos si judicieux, et il a l'avantage — tous les textes n'en fournissent pas autant — d'indiquer tout de suite mon sujet. Après avoir compté Louis Veillot dans la demi-douzaine des très grands prosateurs du dix-neuvième siècle, Lemaître ajoute : “ Et il en est le grand catholique ; pour un peu je dirais *le seul*. ” Vous voyez bien que l'inspiration n'en vient pas de l'Esprit-Saint. Voilà le texte, et tel est le sujet : faire voir en Veillot le type du catholique sincère et militant, comme nous avons vu, dans sa *Correspondance*, la fantaisie charmante, le coeur débordant de tendresse et de bonté, l'esprit original et la belle humeur de l'homme intime.

\* \* \*

L'auteur de *Rome et Lorette* est tout d'abord un converti. Ses parents, comme beaucoup d'autres de la génération née pendant la Révolution, ne pratiquaient pas de religion. Ils envoyaient leur fils à la messe, parce que c'était encore bien porté pour les enfants. Ils n'y allaient pas eux-mêmes. Ils ne savaient pas lire ; mais ils tenaient de la nature de belles

vertus : de la droiture, de l'honnêteté, de la fierté dans leur humble état et une grande vaillance au travail. Pour toute faveur, la société voltairienne leur avait appris l'incrédulité ignorante. — Jusqu'à l'âge de treize ans, l'enfant fréquenta " une infâme école mutuelle ", où il n'a jamais pu, dit-il, avancer dans aucune grammaire plus loin que les pronoms. Puis il quitta la maison paternelle, abandonné dans le monde, sans guide, sans conseils, sans amis, pour ainsi dire sans maître, à treize ans, et sans Dieu.

Son premier emploi fut dans une étude d'avoué, chez Maître Fortuné Delacigne—quinze sous par jour ! assez pour un repas et un lit, même pour son linge, à condition de le blanchir lui-même. Le soir, il se faisait un double salaire, cinq sous l'heure, en déchargeant des bateaux de sable sur les bords de la Seine. Dans une petite mansarde, la nuit, il se livrait à l'étude et à des débauches de lecture. L'avenir lui apparaissait plein de mystère ; la religion ne lui disait rien encore, la politique lui répugnait, seule la littérature faisait ses délices. Il s'y reposait en écrivant des essais fantaisistes, dont l'un attira l'attention de ses amis et lui mérita, un bon soir, la joie frémissante de lire dans le *Figaro*, en beaux caractères, son premier article imprimé.

En ce moment, les Orléanistes cherchaient un écrivain pour un petit journal de province. Gustave Olivier intervint en faveur de Veillot et le fit entrer à la rédaction de l'*Echo de Rouen*. De là, le général Bugeaud l'appela bientôt à la rédaction en chef du *Mémorial de la Dordogne*, à Périgueux. Il avait dix-neuf ans.

Enfin, ! et pour de bon, il avait une table, un lit, un habit neuf, des adversaires et même des ennemis. Il était prêt à lutter contre eux, comme il avait lutté pour l'existence. Qu'il est fier de débrouiller des idées, de traiter tous les sujets, manifestant déjà ses dispositions instinctives de polémiste et ce

don de clarté, qui allaient, en se développant, révéler un maître. Du premier coup, il étonne, il conquiert des admirateurs, des injures, de la renommée, et attrape trois duels. Ce qui ne l'empêche pas d'étudier ferme et de s'instruire, d'observer les gens, leurs figures et leurs travers, et de préparer ces portraits dont il devait, plus tard, dans ses livres, nous donner la galerie si amusante. C'est dans ce milieu que la grâce de Dieu vint l'atteindre.

Notons toutefois qu'en se convertissant, le jeune écrivain ne sortait ni de l'incrédulité haineuse, ni du libertinage. Il émergeait de l'indifférence, dont nous avons indiqué la cause et l'excuse. Rien derrière lui ne restait dont il pût rougir. Il n'avait jamais insulté la religion, qu'il ne pratiquait pas; il trouvait stupide la calomnie acharnée au parti-prêtre. En somme, il avait cédé aux exigences mondaines, mais en respectant sa vie, sa plume et sa langue. Pas de scandale ni de flétrissure à cacher dans sa conduite; rien à réprover dans ses écrits. Il avait reçu de la nature comme un instinct de propreté morale. Quand Dieu rentra dans son coeur, il n'eut pas tant à retrancher ce qu'il y trouvait qu'à surnaturaliser les belles qualités de sa nature.

Malgré ses succès, à Périgueux, le jeune rédacteur sentait le vide dans son âme, parfois un ennui douloureux et l'angoisse. L'amertume se mêlait à son ardeur de vivre; il souffrait et ne savait pas au juste de quoi. Sans principes certains, son âme était sans appui; elle flottait au hasard et tournait dans le vide, avec un insatiable besoin de repos. — " Seul avec moi-même, je cherchais à pénétrer les mystères de l'homme intérieur. J'y trouvais de l'ennui; l'ennui me semblait légitimer le goût du plaisir; mais le goût du plaisir blessait la conscience, jetait mille troubles dans l'âme et enfantait d'odieuses douleurs. " Plus tard, il écrira à son frère Eugène: " Je combattrai toute ma vie les incrédules; mais jamais je ne

leur rendrai ce qu'ils m'ont fait souffrir de dix-huit à vingt-trois ans. ”

Au milieu de ces tourments, il apprend que Gustave Olivier est devenu chrétien, se confesse et va à la messe. Veillot rentre à Paris, écrit encore dans deux ou trois journaux, et part bientôt en voyage avec son ami : “ Je croyais, dit-il, aller à Constantinople ; j'allais plus loin, j'allais à Rome, j'allais au baptême. ” A Rome, sa première impression est une impression de gêne. Dans les églises, ses compagnons s'agenouillent et lui n'ose le faire, parce qu'il ne sait pas prier. Un soir, dans le ménage des Féburier, où il est descendu, on propose de faire la prière en commun. Veillot se sent froissé, il hésite, montre de la mauvaise humeur, puis se rend de mauvaise grâce et prie avec les autres. Peu de jours après, on lui fait lire à haute voix un sermon de Bourdaloue, sur le délai de la conversion ; il en reste tout bouleversé et en fait part à son frère : “ Je te dirai, mon enfant, qu'il se passe en moi, depuis mon arrivée à Rome, quelque chose d'assez grave et d'assez sérieux. J'ai vu un homme d'une très haute supériorité, dont les paroles m'ont grandement ému : c'est un jésuite français qu'on appelle le Père Rosaven. Nous avons eu de longues conférences ; nous en aurons encore. . . ” La résistance s'acheva bientôt. Veillot, aux genoux du Père Rosaven, se confessa et reçut, avec le pardon de ses fautes, les plus intenses consolations de sa vie.

Cependant la paix ne fut pas stable du premier coup dans son coeur. Les inquiétudes revinrent et, avec elles, des luttes angoissantes. N'importe ! “ J'aime encore mieux les incessantes fatigues de ce combat, que l'espèce de tranquillité stupide où je moisissais il y a quelques mois. . . Chaque vice de la vie passée laisse au coeur une racine immonde, qu'il faut arracher avec des tenailles ardentes. ” Ce fut pour s'apaiser définitivement qu'à son retour il s'arrêta à Fribourg,

afin de faire une retraite chez les Jésuites. On craignit même, à cette occasion, qu'il n'entrât dans la Compagnie. Je ne signale le fait, en passant, que pour montrer quel grand danger il a couru.

\* \* \*

Et donc, le voilà converti. Nul ne le fut jamais plus entièrement. C'est le moment, je crois, de noter, pour n'avoir pas à y revenir, la parfaite unité de vue et d'action de toute sa vie, due à cette conversion. Et ce sera, tout de suite, la réponse à ceux qui, ne considérant en lui que le politique et le publiciste de génie, l'ont accusé d'inconstance, voire de trahison, parce qu'il a servi tour à tour et combattu tous les partis.

Dire d'un homme intelligent, né et élevé en dehors de la religion, qu'il a senti le tourment de l'âme et comme la nostalgie du divin, s'est rendu à Rome, a causé avec un religieux des graves questions de dogme, d'autorité et de morale, s'est agenouillé pour prier et pour se confesser, voilà en soi des faits ordinaires et qu'on a racontés de bien d'autres. Mais ce qu'on n'a trouvé dans aucun autre laïque, du moins au même degré, c'est une transformation aussi radicale, par la conversion, de l'homme tout entier, avec sa vie, ses oeuvres, ses jugements, ses gloires et ses humiliations. C'est ce qu'il y a en lui de très spécial, de vraiment veuillotiste, — et je regrette de ne pouvoir le dire comme je le pense et le ressens. C'est même ce qui froisse et irrite certains lecteurs moins catholiques de Veillot, que nous ne veuillions pas séparer, nous, — comme si nous le pouvions, ou comme si lui-même y aurait consenti — cette note spéciale des autres qualités qu'ils admirent en lui.

D'aucuns, en devenant catholiques, ont ajouté comme une

épithète de plus à leur nom ; lui, par cet acte, a conquis un nouveau substantif sur lequel tous les autres se sont greffés. Il n'est plus un journaliste, un ami, un artiste, un politique catholique ; il est intégralement et d'abord un catholique, lequel, comme la substance porte l'accident, porte et dirige le journaliste, l'ami, le politique et l'artiste. La lumière qu'il reçut de Rome devient la lumière dans laquelle il juge les hommes et les choses, les gouvernements, les gouvernés et les oeuvres même littéraires. Et nul n'a prouvé que ses jugements sont moins sûrs, parce que formulés dans cette lumière et d'après ce criterium. " L'Eglise, écrit-il, m'a donné la lumière et la paix. Je lui dois ma raison et mon coeur. C'est par elle que je sais, que j'admire, que j'aime, que je vois. Lorsqu'on l'attaque, j'ai les mouvements d'un fils qui voit frapper sa mère. "

Il est vrai que le rédacteur de l'*Univers* a fait bon marché des dynasties, des hommes et des partis. Au fond, il n'en a servi aucun ; il s'en est servi, au service lui-même d'un règne unique : le règne social du Christ. En 1840, comme en 1851, et en 1873, c'est le même programme politique parce que c'est toujours le même programme religieux. " Au milieu des factions de toute espèce, proclame-t-il en 1842, nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la Patrie... Justes envers tous, soumis aux lois du pays, nous réservons notre hommage et notre amour à l'autorité vraiment digne de nous qui, sortant de l'anarchie actuelle, fera connaître qu'elle est de Dieu, en marchant vers les destinées de la France, une croix à la main. " A ceux qui lui offrent une candidature législative, en 1851, comme, plus tard, au comte de Valory, qui le veut faire élire à Avignon, il répond : " Je suis l'humble serviteur de l'Eglise... je n'accepte aucun autre caractère, parce que je n'accepterais aucune autre servitude. Ma profession de foi, même politique, est le *credo*. "

Cette profession de foi unique lui permet de défendre la monarchie, tant que le monarque ne laisse pas les parlementaires du gouvernement de Juillet étouffer la liberté de conscience et les droits du peuple. Elle lui permet, après 1850 et le Coup d'Etat, de saluer l'empereur avec tout l'enthousiasme des belles espérances qu'il fait naître, et de le combattre, huit ans après, quand il se fait le complice de la révolution et du banditisme italiens contre Rome et le pouvoir temporel. Il écrit même en 1871: " Je crois à la république", mais à celle des honnêtes gens, explique-t-il aussitôt, et non pas à " la république des républicains ", donnant à ce mot le sens qu'on lui a bien connu depuis. " Celle-ci tuera la liberté, elle tuera la religion, elle tuera la propriété, elle essaiera de tuer même le baptême. " Donc, rois, empereurs, ministres, toutes les formes gouvernementales, tous les instruments passagers de l'autorité, toutes les contingences du pouvoir, il a tout combattu et tout servi, pour obéir à la seule autorité qui ne passe pas. Et c'est bien ce qui donne à sa vie " une presque surnaturelle unité ".

\* \* \*

Je me demande maintenant de quels éléments particuliers est fait le catholicisme de Veillot, quelles qualités naturelles la grâce divine a trouvées en lui, non pour les détruire, mais pour les grandir en les surnaturalisant.

Il y entre d'abord l'élément plébéien. De celui-ci naissent, comme deux filles légitimes, et passent toutes frémissantes dans sa vie, la pitié et l'indignation: l'une, les yeux voilés de pleurs, l'autre, s'exhalant parfois en de sublimes colères. Les parents de Veillot étaient des ouvriers. Son père, un tonnelier, parcourant un jour la campagne du Gâtinais, raccommodant tonneaux, brocs et cuviers, avait aperçu, à la fe-

nêtre encadrée de chèvrefeuille d'une humble maison, Marianne Adam, une belle et forte jeune fille qui travaillait en chantant. Il en avait fait sa femme. De cette origine modeste, le grand écrivain, ai-je besoin de le dire, ne rougit jamais. Il n'y chercha pas non plus une recommandation commode à la fausse humilité. Par contre, il y trouva plus d'une lumière sur les questions sociales, une sympathie intarissable pour les pauvres courbés sous les humiliations et les misères. Il n'en méprisa pas pour cela les nobles; au contraire, il voulait que les gentilshommes eussent l'esprit de noblesse, comme il avait, lui, l'esprit de roture. " Si je pouvais rétablir la noblesse, je le ferais tout de suite, et je ne m'en mettrais pas. "

Ce n'est pas tant non plus d'avoir épuisé ses parents de fatigue et de faim qu'il exècre la bourgeoisie voltairienne. C'est de leur avoir ôté Dieu, d'avoir arraché au peuple, avec la religion, l'espérance, la résignation et le salaire éternel de leur travail. Il faut entendre les paroles amères qui tombent de ses lèvres chaque fois qu'il parle de son père et des sophismes dont il avait été dupe et victime. Et son père, c'était tout le peuple ouvrier de cette époque. " Il est mort, écrit-il, dans la préface des *Libres-Penseurs*, à cinquante ans. Mille infortunes avaient traversé ses jours remplis de durs labeurs; la seule joie de ses vertus ignorantes l'avait un peu consolé. Personne, durant cinquante ans, ne s'était occupé de son âme; jamais, sauf à la dernière heure, son coeur labouré d'angoisses ne s'était reposé en Dieu. Il avait toujours eu des maîtres pour lui vendre l'eau, le sel et l'air, pour lever la dîme de ses sueurs, pour lui demander le sang de ses fils; jamais un protecteur, jamais un guide. Au fond que lui avait dit la société? Comment s'étaient traduits pour lui ces droits si pompeusement inscrits dans les chartes? Sois soumis et sois probe, car si tu te révoltes, on te tuera, si tu dérobes, on t'empoisonnera; mais si tu souffres, nous n'y pouvons rien, et si tu n'as pas de pain, va à l'hôpital ou meurs, cela ne nous regarde plus. "

Son père avait donc souffert et il était mort, privé, par le crime d'une société que rien ne peut absoudre, de toutes les joies pour lesquelles son âme était faite. Sur le bord de sa fosse, le fils évoqua, compta tous les tourments de sa vie, et dans cette lumière funèbre il ne put s'empêcher de maudire, " non le travail, non la pauvreté, non la peine, mais la grande iniquité sociale, l'impiété par laquelle est ravie aux petits de ce monde la compensation que Dieu voulut attacher à l'infériorité de leur sort ". " Et je sentis l'anathème éclater dans la véhémence de ma douleur... J'étais chrétien déjà; si je ne l'avais pas été, dès ce jour j'aurais appartenu aux sociétés secrètes. Je me serais dit comme tant d'autres: pourquoi des gens bien logés, bien vêtus, bien nourris, tandis que nous sommes couverts de haillons, entassés dans des mansardes, obligés de travailler au soleil et à la pluie pour gagner à peine de quoi ne pas mourir? Et ce problème m'eût donné le vertige; car, si Dieu n'y répond pas, rien n'y répond assez." Encore enfant, ce fils sentait bondir son coeur, quand un patron intimait de durs ordres à son père: " Qui l'a fait maître, et mon père esclave? Mon père qui est bon, brave et fort, et qui n'a fait de tort à personne; tandis que celui-ci est chétif, méchant, larron et de mauvaises moeurs! " Mais il avait la foi et il comprenait que cette violence c'est la folie dans l'injustice, que nous ne sommes vraiment libres, heureux comme des frères, que le jour où nous courbons la tête sous le niveau de la croix, pour adorer et aimer ensemble notre Père qui est aux cieux.

— A ce trait personnel de la physionomie du catholique sociologue, ajoutons que si, au lieu de venir en droite ligne du peuple et de sortir de Rome avec une âme vierge de tous les préjugés de caste, Veillot fût né dans quelque aristocratie, ou dans les rangs d'une bourgeoisie calculatrice et orgueilleuse, sa foi en eût subi des inflexions. Elle eût, comme son amour,

en passant par les salons, les lycées, le luxe et les clans, perdu de son indépendante franchise. Elle eût exigé pour s'exprimer des ménagements de diplomate, d'habiles détours, des attitudes bien mises et des mots gantés. Le converti se serait contenté pour aimer l'Eglise de l'amour des politiques : l'amour de la tête, — de celui des prudents : l'amour malade de la peur de vivre et surtout d'agir, — de celui des conciliants : l'amour prodigue de paroles bruyantes, de liberté pour tout et pour tous, et de reculades, — de celui des héros : l'amour qui s'offre toujours à mourir pour la cause et se contente sans cesse de vivre et d'arriver. Ce n'est pas ainsi que croit et qu'aime ce rude fils du peuple, ni qu'il agit ; car il entre dans son catholicisme un autre élément bien en harmonie avec le premier : c'est le courage.

\* \* \*

Il en fallait, en 1840, pour s'affirmer catholique. Il en fallait plus encore pour oser défendre cette institution ridiculisée qu'était la religion. Il en fallait jusqu'à l'effronterie pour s'avouer dévot en plein Paris. Louis Veillot fut courageux à tous ces degrés et effronté jusque-là. Nous savons bien un peu ce que c'est que le respect humain. Peut-être, en rougissant, y cédon-nous quelquefois. Mais la tyrannie du respect humain, le respect humain qui transforme sa victime en spectre blême, gauche, les jambes tremblantes, n'occupant que la moitié de sa chaise afin de mieux s'enfuir quand on le remarque, ou qui l'assied, là, toujours à la même place, au banc des accusés, pour qu'elle demande pardon de ne pas faire des bêtises comme les autres, le respect humain fait chair dans un corps de lièvre, c'est au milieu du dix-neuvième siècle qu'il faut le chercher. On se courbait alors sous ses maximes. Il régnait par le rire, il saisissait les catholiques peureux par

la gorge et les étranglait. Il tuait son homme d'un mot. Quand Thiers disait de certains catholiques récalcitrants : " Nous mettrons la main de Voltaire sur ces gens-là ", l'argument était sans réplique, on rentrait sous terre. La calomnie railleuse, répandue par ce même Voltaire, avait germé et poussé en moisson infecte dans toute la France. Les sceptiques triomphants se donnaient champ libre. Ils pouvaient railler tant qu'ils voulaient, mais qui pouvait les railler, eux ? N'avaient-ils pas un brevet de supériorité, puisqu'ils n'avaient pas la faiblesse d'obéir ? un brevet de science, puisqu'ils étaient héritiers des encyclopédistes ? un diplôme d'esprit et des plus brillantes qualités françaises, puisqu'ils étaient incroyables ?

Les catholiques, parqués en *réserve*, hors des gens intelligents, avaient fini par accepter cette situation. Des hommes qui, sur d'autres terrains, n'avaient peur de rien, tremblaient de passer pour pieux et tâchaient de faire oublier, devant leurs adversaires gonflés d'orgueil, la foi qu'ils allaient professer dans l'ombre des églises et devant des madones. Employez contre nous, semblaient-ils dire, toutes les armes ; mais n'allez pas nous convaincre en public d'être infirmes au point d'aller à la messe et de nous mettre à genoux !

Et c'est au milieu de cette société de beaux esprits infatués et de catholiques ramollis, que Veillot, retour de Rome, puis d'Afrique, reparut. " Oui, ", répond-il à une grande dame anxieuse de savoir si c'est vraiment possible qu'il ait eu la faiblesse de faire ses dévotions, " Oui, madame, je fais ma prière le matin et le soir et souvent encore dans la journée ; oui, madame, je me confesse ainsi que beaucoup d'honnêtes gens et je communie ordinairement le dimanche, en compagnie des portiers et des servantes de mon quartier. "

Ses premiers aveux furent une surprise ; sa piété fit beaucoup rire, — vous imaginez de quel rire jaune de conven-

tion! On parla de folie; ses résistances suscitèrent des colères, ses coups de fouet cinglés sur les épaules des idoles firent crier au sacristain furieux. Comment! Quoi! Un catholique qui se défend, même qui attaque! Un catholique qui a de l'esprit, qui nous force à lire sa littérature de théologie et de sainteté! Un catholique aventuré chez les anticléricaux et qui tourne contre eux leur ironie, qui gouaille et qui siffle! Qui a jamais vu cela! N'est-ce pas l'inédit, l'inouï dans le scandale? L'effarement fut à son comble, quand, déposant toutes les timidités conventionnelles du passé, comme un athlète dépose pour la lutte sa redingote, ses manchettes et son linge empesé, ce dévot, luron aux yeux clairs, solide par la base et musclé en force ainsi qu'un ancien croisé, écrivain comme les plus grands de sa race, éloquent comme Bossuet, comique comme Molière, plus spirituel que Voltaire et pieux comme François de Sales, droit et franc comme une épée, gouailleur en diable, quand, dis-je, ce dévot se mit à railler les railleurs, à saisir les plus burlesques d'entre eux par la peau du cou, à les jeter au beau milieu du forum parisien et à faire si bien danser leurs silhouettes déshabillées, rhabillées, grimaçantes et drôles, que, tournant enfin les rieurs de son côté, il entendit la France éclater de joie au dépens des Coquelets, des Gaudissarts, des Galupets, des deux Navet, des Greluches, et de tous les insulteurs du Christ qui, depuis cinquante ans, se donnaient le monopole de la moquerie.

Certes! on peut n'être pas de l'école de Veillot, et le dire peut n'être souvent qu'une façon de se débarrasser des conclusions logiques de sa foi;—c'est l'affaire de chacun! — mais n'empêche qu'il doit y avoir pour tous, fut-on simple artiste ou dilettante, un vif plaisir de conscience soulagée à assister à ce spectacle de justice et de magistrales exécutions.

Souvent il lui faut répondre d'un mot; mais ce mot grave sur le front de plus d'un une marque vengeresse: exemple,

sur le front de ce vieux politicien vantard rappelant tous les services qu'il n'a pas rendus et dont " tout le monde se souvient de n'avoir jamais entendu parler ", — sur celui de la Guéronnière, " qui passe en se faisant du bien ", — sur celui des femmes auteurs de romans corrupteurs: " Il me semble que si ma femme signait de tels livres, j'aurais quelque scrupule à signer ses enfants ", — sur celui d'un noble dégénéré, qui lui reproche avec dédain son origine roturière: " Je suis monté d'un tonnelier; de qui descendez-vous ? "

\* \* \*

Passe, a-t-on souvent répété, pour le courage et l'esprit: il en était merveilleusement doué. Mais on n'est pas catholique tant qu'il manque cet autre élément essentiel, la charité. Or, Veillot est la personnification de l'être qui n'en a pas.

Si, par charité, on entend cette indulgence fade, toujours prête à sacrifier des lambeaux de vérité, sous prétexte d'amorcer l'erreur, à tendre une main humiliée à d'irréconciliables mécréants, à verser sur le bandit des larmes qu'elle refuse à ses victimes, c'est vrai, Veillot en est totalement dépourvu. A ces indulgents-là, il déclare franchement: " Ce n'est pas la religion que vous rendez aimable, ce sont vos personnes, et la peur de cesser d'être aimables finit par vous ôter le courage d'être vrais. " Mais s'il s'agit de la vraie charité, qui s'oublie et se sacrifie, qui sauve les victimes, dût-elle pour cela tuer le bandit, Veillot en est tout pénétré. Il en vit. C'est d'elle que naissent ses colères généreuses; ses haines, on l'a bien dit, ne sont que l'envers de l'amour.

Pour le bien juger, sous ce rapport, il faut se souvenir qu'il eut deux catégories bien distinctes d'adversaires: celle des ennemis de Dieu et de l'Eglise et, par ce fait, ses ennemis naturels à lui; et celle des catholiques, qui, aimant l'Eglise comme lui, voulurent la servir autrement.

Avec les premiers, nous sommes à l'aise. Jamais il ne les a haïs. " Je les défie, disait-il, de faire entrer en moi la haine; j'ai sur ce point une sorte d'incapacité qui me rassure. " C'est une immense pitié qu'il ressent pour eux. Et il le prouve en flagellant leur sottise, leur style, leur impiété et leurs mensonges. Comment pouvait-il les secourir autrement ?

Quand on lui dit: " Vous les irritez! " — " Quel moyen de ne pas irriter des gens que nous offensois en faisant le signe de la croix? " Aussi bien, quels égards devait-il, je le demande, à de pareils ennemis? Et que sont ces violences comparées aux injures brutales dont ils ne cessaient d'accabler l'Eglise de Jésus-Christ? " Moi, s'écrie-t-il, chrétien, catholique de France, venu en France comme les chênes et enraciné comme eux; moi, fils de la sueur qui arrose la vigne et le blé, fils de la race qui n'a cessé de donner des laboureurs, des soldats et des prêtres, sans rien demander que le travail, l'Eucharistie et le sommeil à l'ombre de la croix; moi, enfin, fidèle à toute la tradition et à tout le coeur de ma vieille patrie pleine de bonne fierté et de bonne gloire, voici mon intolérable affront qui me fait rougir, non plus à la joue, mais dans l'âme: je suis constitué, déconstitué, reconstitué, gouverné, régi, taillé par des vagabonds d'esprit et de moeurs qui ne sont ni chrétiens, ni catholiques, c'est-à-dire par le fait, qui ne sont pas français, n'ayant rien du culte de la patrie. Ces gens-là sont venus des pays d'hérésie, des juiveries vivantes, de lieux pires encore, des cavernes et des tours maudites où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu. Les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front. Renégats ou étrangers, ils n'ont ni ma foi, ni ma prière, ni mes souvenirs, ni mes attentes. Mon âme n'espère pas avec eux, leurs coeurs ne battent pas avec mon coeur: en quoi sont-ils donc mes concitoyens? Ou ils ne sont pas français, ou je ne le suis plus. Or, ils me gouvernent, ils sont mes maîtres, ils ont le pied et la

main sur ma vie, ils me font sentir l'insolence de leur domination jusque dans cette église, le sanctuaire de la patrie, où ils n'entrent jamais. Sur le seuil, ils insultent mon prêtre; ils viendront l'insulter jusqu'à l'autel, ils viendront l'arracher de l'autel quand il leur plaira... Quand je dis que je suis trompé, je m'abuse, je ne suis pas trompé, je suis conquis. Je suis sujet de l'hérétique, du juif, de l'athée et d'un composé de toutes ces espèces qui n'est pas loin de ressembler à la brute. Est-ce que cela durera toujours? "Voilà, j'y consens, des paroles amères; mais qui donc connaît les scènes et l'époque qu'elles peignent et trouvera qu'elles exagèrent la réalité?"

Au surplus, est-ce bien à nous, qui, depuis quarante ans, avons assisté jour par jour à l'exécution des desseins sournois d'alors, et qui voyons combien sont justifiées les prévisions de Louis Veillot, de diminuer sa gloire et notre reconnaissance en nous rabattant sans cesse sur ses duretés de langage? Quoi! un citoyen est opprimé dans ses droits, un chrétien honni dans sa foi, un patriote bafoué dans sa patrie, un fils souffleté dans sa mère, et nous, incapables de pénétrer dans ses sentiments pour les éprouver, pour étouffer et éclater avec lui, nous trouverions seulement qu'il a le verbe un peu haut et manque de charité? Eh bien, non! Quand des malfaiteurs me saisissent, m'insultent et m'étranglent, si un homme de coeur sans calculer le danger, à ses risques et périls, vole à mon secours, on ne me fera jamais lui dire, si rude qu'ait été sa poigne pour me sauver, et si solides, le bras et le poing qui ont étendu là mes agresseurs, on ne me fera jamais dire, avec des pudeurs de vierge ingrate: "Monsieur, vous avez manqué de délicatesse".

Vis-à-vis de l'autre catégorie de ses adversaires, l'attitude du rédacteur de *l'Univers* ne se juge pas si aisément. Plusieurs étaient des catholiques sincères, même des membres éminents de clergé. Une vieille amitié les avait unis à Veuil-

lot; tous avaient combattu à ses côtés pour la même cause. Leurs bonnes intentions méritaient plus de mesure. Je crois concéder là tout ce que concède l'histoire, — et l'histoire est maintenant écrite, écrite et scellée par le bref de Pie X. Il s'est toujours cependant souvenu de leur dignité. — “ Je l'ai oublié une fois, avoue-t-il, et j'ai eu tort. ” En tout cas, pour se prononcer équitablement, dans ces divisions malheureuses du parti catholique, il faut se souvenir: 1o qu'il a toujours combattu avec ou pour les évêques et les religieux les plus illustres de France; 2o que, pour le fond des questions, la suite des événements et l'autorité suprême lui ont donné raison; 3o qu'il n'a pas dépassé, pour la forme, qu'il n'a pas même égalé, la violence dont on a usé à son égard.

Le Saint-Siège a-t-il jamais, je ne dis pas condamné, mais désapprouvé une seule de ses oeuvres? Y a-t-il une censure de Rome attachée à une des luttes nombreuses entreprises par lui: dans la question des classiques, par exemple? dans celle de la liturgie et du gallicanisme? dans la question romaine et celle de l'infailibilité? dans l'affaire Montara? même dans la loi d'enseignement de 1850, dont le pape demanda seulement qu'on en tirât tout le parti possible, malgré ses dangers et son insuffisance? Parmi ses adversaires d'alors, lequel pourrait revendiquer les mêmes approbations et les mêmes victoires définitives? Lequel a jamais mérité les encouragements répétés du pape, les mêmes caresses de sa main bénissante, et s'est entendu dire, comme Veillot, par Pie IX: “ Vous avez toujours été dans la bonne voie; vous n'en sortirez pas ”.

Enfin, pour la forme du moins, sinon pour le fond, l'*Univers* a été blâmé par Pie IX? Publiquement, oui, une fois, le 13 avril 1872. Et le rédacteur reçut ce blâme comme une bénédiction, une bénédiction, il est vrai, “ qui entrainait chez lui en cassant les vitres ”. Le blâme porte de part et d'autre. Le Saint-Père disait en parlant de la France: “ Il y a un parti

qui redoute trop l'influence du pape ; ce parti, pourtant, devrait reconnaître que sans humilité aucun parti ne gouverne selon la justice. Il y a un autre parti, opposé à celui-ci, lequel oublie totalement les lois de la charité, et sans la charité on ne peut être vraiment catholique. ” Avez-vous observé comme on ne s'occupe guère de la première moitié du blâme de Pie IX ? Il touche pourtant au fond même de l'orthodoxie des adversaires. Avez-vous trouvé quelque part un acte de soumission, d'humilité, devant cette censure ? Par contre, comme on appuie sur l'autre moitié, comme on y revient avec complaisance ! C'est elle, en vérité, et elle seule, qui a mérité de passer à l'histoire. Un orgueil qui redoute trop l'influence du pape et qui ne saurait gouverner avec justice, quelle importance cela peut-il avoir ? et en quoi cela dépare-t-il la beauté des amants, charitables et faillibilistes, de la liberté ? Au contraire, quel coup ! et comment vivre, comment survivre, comment paraître et ne pas se considérer comme “ le fléau de la religion ” quand on s'est entendu dire : “ Il y a un autre parti... ” ?

“ Nous sommes des enfants d'obéissance ”, écrit tout de suite Louis Veillot, avant même d'apprendre, comme il le sut plus tard, qu'il n'avait pas perdu un seul instant la confiance de Pie IX. Il explique lui-même dans une lettre à Charlotte de Grammont — et c'est un des documents qui rendent précieux ce dernier volume de la *Correspondance* — l'impression qu'il éprouva d'abord : “ J'ai tout de même passé un mauvais moment, parce que la vue de mon indignité ne me fut point nette. En général, je ne commence pas par le bon mouvement. J'ai eu envie de m'abandonner à l'obéissance fière, c'est-à-dire de m'en aller par la brèche, en me taisant tout haut, en me disant tout bas : Que Moïse s'arrange comme il pourra ! J'ai sucé ce réglisse pendant une heure et je l'ai trouvé très savoureux. Mais, Dieu merci, j'ai aperçu à temps que c'était bête

et qu'il ne me convenait pas du tout de regarder en haut avec cet air d'archange culbuté... Je crois — bien juste — que j'ai manqué de modération dans la forme et de patience dans la répression; je n'ai pas manqué d'amour et mon métier est un métier d'amoureux: j'ai aimé ceux que j'ai battus. ”

Telle a été en toutes circonstances l'obéissance de Veillot; et l'obéissance, on le sait, est la pierre de touche de la vraie charité. Il comprenait son rôle de simple soldat dans la milice chrétienne et, malgré ses convictions profondes, il était prêt à changer de tactique, même à rentrer sous sa tente, sur le moindre signe de l'autorité. Une seule phrase lui a suffi pour peindre sa soumission: “ Nous oserions mettre le Saint-Siège au défi de ne pas nous trouver d'accord vers lui ”.

Plus humble et plus aimante encore est son obéissance quand la volonté de Dieu se manifeste directement par l'épreuve. J'ose dire, après un libre-penseur, qu'aux heures douloureuses il y eut chez lui de la sainteté. Ceux-là le connaissent mal qui n'ont pas reçu, par ses écrits intimes ou par les souvenirs personnels de ses amis—ceux de M. Eugène Tavernier, par exemple—la révélation de ses deuils, de sa résignation chrétienne, de ses trésors d'amour et de bonté.

Son ménage fut béni, heureux d'abord, comme il était chrétien. Rien de plus tendre que son amour pour sa femme, celle qu'il nommait partout sa chère Mathilde. Une fois, passant quelques jours de repos loin d'elle, au bord de la mer, il vit entrer dans la petite église où il priait et s'agenouiller à l'autel pour les relevailles, une femme de matelot, tenant un enfant dans ses bras: “ Mon coeur, écrit-il à sa femme, n'a pu résister à ce spectacle qui te représentait à moi si vivement. J'ai caché ma tête dans mes mains et je me suis mis à pleurer. ” Il allait pleurer bien plus encore désormais. Ecoutez-le: “ J'ai été marié à une charmante et angélique créature que j'ai perdue au bout de huit ans. J'ai eu six enfants, il ne

m'en reste que deux ; j'en ai vu mourir trois en quarante jours. Ces terribles coups ont mis mon coeur pour jamais à l'abri des blessures que peuvent faire les ennemis politiques et littéraires, et ceux qui croient me déchirer perdent leur temps : ils frappent un cadavre. " Devant ces cercueils accumulés, il envie presque une mère gémissant sur son foyer sans berceau : " Je ne vous plains plus de n'avoir pas d'enfants ". Sept ans après la mort de sa chère Mathilde, il envoyait un jour une lettre à sa belle-soeur, et comme il écrivait l'adresse " Madame Veillot ", il éclata tout à coup en larmes, au souvenir de celle qu'évoquait ce nom.

Après la naissance de sa première fille, il disait à un ami : " J'aimerais mieux pour mon enfant la mort qu'un péché, et je serais prêt à murmurer, je le crains, s'il lui arrivait un rhume. " Il arriva à l'enfant plus qu'un rhume, et le père ne murmura pas. La mort la prit, puis sa soeur Gertrude, puis Madeleine, ne laissant au foyer et au coeur dévastés du père que les deux petites, Agnès et Luce. Il lui sembla que tout était fini et qu'il n'avait plus de famille. Après avoir conduit la troisième au cimetière, il fait cette confidence : " J'ai fait ouvrir le tombeau de sa mère, et je l'ai déposée à la place que j'avais réservée pour moi. C'était tout ce que je possédais de terre en ce monde. Maintenant, je n'ai plus rien, je ne veux rien acquérir, je mourrai sans posséder un tombeau. " Cependant ses yeux se lèvent vers le ciel pleins de résignation. " Je ne suis pas écrasé, je suis à genoux ", répond-il à une parole de sympathie. Il ajoute ailleurs cette prière si profondément chrétienne—je n'en sache guère ni de plus simple, ni de plus grande : " Que Dieu veuille accroître ma force et qu'il me laisse ma douleur ! "

Dieu qui savait de quelle force il l'avait doué, lui laissa sa douleur. Elle dura toujours. Même aux heures de joie, elle revint toute vive. Ecoutez-le raconter à Mme de Pitray la

première communion d'Agnès, à laquelle il assistait avec sa soeur Elise, dans la chapelle des *Oiseaux*. " Je pensai à tout ce que j'ai pris et laissé sur la route... Ces tombeaux, cette mère et ces enfants qui n'étaient pas là! Sur le visage grave d'Elise, je lisais les mêmes pensées : elle murmurait intérieurement des noms toujours présents entre nous, et que nous ne prononçons jamais, afin de nous épargner mutuellement des larmes. Agnès parut en ce moment dans les voiles et sous la couronne que nous donnons en esprit à nos anges. Elle était pâle et ses voiles nous rappelaient aussi des linceuls. Nous baissâmes la tête en même temps. Ne me plaignez pas : ces linceuls furent aussi des voiles de première communion. Je le sentis par une douceur de Dieu. Une vision naquit dans mon coeur. Je vis... la mère et les enfants assister à la fête... J'embrassai Agnès avec respect, me recommandant à Dieu, présent dans le coeur de mon enfant. Ah! vraiment, chère amie, nous ne sommes pas peu de chose, nous autres chrétiens! "

En dépit de ses deuils, Louis Veillot continua d'aimer, de lutter, de prier, de donner. Après le mariage d'Agnès au général Pierron, Luce, l'unique enfant qui lui restait, " le fruit le plus cher de sa tendresse ", lui dit adieu et entra au monastère des Visitandines. Il se trouva tellement isolé dans le monde que, écrivant un peu plus tard à la novice, il datait sa lettre " d'un lieu quelconque de notre exil, un jour quelconque de notre existence ". " Rien ne me fait plus de peine, confiait-il, et plus de joie que ta résolution... Adieu, mon ancienne fille Luce, toujours aimée, ma noble fiancée de Jésus, très respectée, si supérieure à moi. Tu étais petite et j'étais grand, à présent tu es grande et moi petit..." Puis, il glisse un sourire à travers son émotion : " Quelle grande dame est devenue ce chiffon de Lulu! Elle sera dans le cortège de l'Agneau... Elle est Marie-Luce, mais elle a été Luce Veil-

lot. Elle s'en souviendra aussi longtemps que le roi du ciel se souviendra d'avoir été Jésus de Nazareth. Adieu, mon enfant, prie Dieu de me donner plus d'amour pour lui. Pour toi, j'ai ce qu'il faut. Plus, tu ne voudrais pas. " Plus d'un père se serait plaint d'une vocation qui le laissait seul dans sa maison. Lui, non. Aussi bien, il faut l'avouer, il aurait eu mauvaise grâce à se plaindre, après avoir fait naître et encouragé tant d'autres vocations religieuses. Je ne sache rien de plus touchant que cette jeune et charmante Antoinette de Guitaut — vingt ans, très jolie, du vieux sang de la vieille France — qui passe par Paris, pour serrer la main à Louis Veillot et le remercier de sa vocation, avant d'entrer chez les Petites Soeurs des Pauvres.

Terminons. L'infatigable lutteur est devenu vieux. Cinquante-cinq ans de labeur sans trêve auraient suffi à ruiner la santé la plus robuste.

Ses yeux, qui l'ont toujours fait souffrir, lui permettent à grand'peine de lire. Les infirmités l'assiègent, ce qui ne l'empêche de répéter : " Que Dieu soit béni ! " et d'écrire en plaisantant à Charlotte de Grammont : " Pour moi, je voudrais plier, mais je crie, je craque et je me sens tomber par terre. " Il désirerait travailler encore, et il ne le peut plus. A Eugène partant pour la besogne quotidienne du bureau et qui lui dit : " Je m'en vais au journal. " — " Ah ! oui, tu vas au journal, toi, moi je n'y vais plus. " Il y a dans cette parole le sanglot étouffé du vieux chevalier qui voit partir pour la guerre sainte ses compagnons d'armes et que les blessures et le poids des ans retiennent au foyer. Son âme et sa pensée combattent encore, mais sa main défaille ; elle laisse tomber cette plume " qui ne l'a pas toujours trahi ", et qu'il veut avoir pour compagne à son côté, dans le sommeil du cercueil :

Placez à mon côté ma plume,  
Sur mon front, le Christ, mon orgueil,  
Sous mes pieds, mettez ce volume,  
Et clouez en paix le cercueil.....

“Si l'on n'avait rien à faire, écrit-il encore une fois à Agnès, ce ne serait pas la peine de regretter d'être faible. Mais qu'ai-je tant à faire maintenant que j'ai écrit une centaine de volumes? Tu es heureuse, tu seras fidèle à Dieu : que mes yeux se ferment, ils ont assez vu le monde. ”

Oui, qu'ils se ferment pour le repos, dans la gloire tranquille. Le monde, lui, ne cessera plus de le voir, de voir et d'admirer son oeuvre, d'être guidé par elle. Tant qu'il y aura, dans le monde, des croyants en recherche d'un idéal, ils lèveront les yeux vers ce catholicisme intégral, fait de foi simple, courageuse, aimante et soumise, vers cette vie publique et privée, comme vers un grand livre ouvert, où tout est à lire et rien à cacher. Tant qu'il y aura des ennemis de l'Eglise, Veillot jouira de cette autre caresse de la gloire d'être haï comme elle, parce qu'il l'a aimée et défendue comme sa mère. Tant qu'il y aura dans le monde des âmes justes, libres de tous préjugés, elles reconnaîtront dans ce pamphlétaire passionné l'homme le plus doux, sous cette cuirasse du rude soldat un coeur tendre et bon, dans cet intransigeant de la vérité un amour qui pardonne et toujours donne même à ses ennemis, par-dessus tout, réunissant toutes ces qualités d'une belle âme pour en faire l'harmonie parfaite, la foi inébranlable du catholique, qui a cru et qui voit.

Louis LALANDE, s. j.

---

## La Cour Juvénile de Montréal

---



L'ENFANT réclame aide et protection : c'est une nécessité de nature à quoi la nature a dû pourvoir et a pourvu. Il existe dans le plan providentiel une sauvegarde pour toutes les faiblesses de l'enfance, un secours pour toutes ses indigences, un remède pour toutes ses misères, c'est *la famille*, la famille constituée selon les exigences de la morale chrétienne, définie naguère magnifiquement par un penseur <sup>(1)</sup> "chantier de vie et chantier d'immortalité". Malheureusement, la réalisation sur terre de l'ordre divin est contrariée par diverses causes : la mort, les maladies, la pauvreté, l'organisation contemporaine du travail, les conditions de vie dans les villes modernes, surtout les défaillances morales et les inclinations vicieuses du coeur humain : de là, tant de familles détruites, dispersées, désunies, désorganisées, troublées, affaiblies, en tous cas impuissantes à remplir jusqu'au bout leur mission tutélaire près des êtres trop jeunes que Dieu leur a confiés, et tant de vies compromises, d'existences négligées, d'éducatons manquées, d'enfants poussant à l'aventure, sans direction, sans frein, sans défense contre les entraînements des passions naissantes au dedans et des exemples pernecieux du dehors. La société ne saurait, sans sacrifier délibérément l'avenir, voir avec indifférence gaspiller ou fausser ces énergies précieuses qui doivent servir au bien et sont captées par le mal ; soucieuse du lendemain, elle provoque et encourage toutes les initiatives de nature à parer

---

(<sup>1</sup>) Le Père Sertillanges : *Discours à la "Semaine Sociale"* de Limoges, 1912.

aux insuffisances des familles. Nous n'entreprenons pas aujourd'hui la revue complète des multiples institutions tendant à renforcer ou suppléer la famille; nous voulons seulement en signaler une, de fondation récente et de portée considérable, qu'il importe de faire connaître parce qu'elle requiert pour atteindre son but une active collaboration de l'opinion: c'est la *Cour Juvénile de la cité de Montréal*.

Une loi fédérale du 20 juillet 1908 et une loi provinciale du 4 juin 1910, amendée au cours de la dernière session, ont donné l'existence à la Cour Juvénile de Montréal et déterminé les conditions de son fonctionnement.

La loi fédérale *des jeunes délinquants* commence par formuler ce *principe* qu' " il n'est pas à propos que les jeunes délinquants soient classés ou traités comme les criminels ordinaires, le bien de la société demandant au contraire qu'ils ne soient pas mis en contact avec les criminels et qu'ils soient soumis à une surveillance, à un traitement et à un contrôle éclairés, tendant à réprimer leurs inclinations mauvaises et affermir leurs meilleurs instincts ".

En conséquence, les gouvernements provinciaux pourront établir des *cours spécialement chargées de prononcer sur les cas de jeunes délinquants*, c'est-à-dire des " enfants, garçons ou filles, apparemment ou effectivement âgés de moins de seize ans, qui auront commis une infraction à l'une quelconque des dispositions du Code criminel, ou d'un statut fédéral ou provincial, ou d'un règlement ou ordonnance d'une municipalité entraînant la peine de l'amende ou de l'emprisonnement; ou qui, à raison de toute infraction, seront passibles de détention dans une maison de réforme pour les jeunes délinquants en vertu des dispositions d'un statut fédéral ou provincial " (Article 2).

La cour des jeunes délinquants une fois instituée pour

une ville ou un comté se trouve investie d'une *juridiction exclusive* (Article 4). Nul enfant inculpé d'une offense commise sur son territoire ne peut être traduit devant une autre cour, sauf le cas d'un enfant de plus de quatorze ans, d'un acte criminel et d'une ordonnance de la cour des enfants agissant à discrétion (Articles 6 et 7).

“ Nul jeune accusé dans l'attente du procès ne doit être détenu dans une prison de comté ou autre, ni dans aucun autre lieu où des adultes sont ou peuvent être emprisonnés; il doit être gardé dans une maison de détention ou de refuge à l'usage exclusif des enfants ou sous telle autre surveillance approuvée par l'autorité compétente ” (Article 11).

“ Nul jeune délinquant ne doit en aucune circonstance, sur ou après sa conviction, être condamné à être incarcéré dans un pénitencier, prison de comté ou autre, poste de police ou autre endroit dans lequel des adultes sont ou peuvent être emprisonnés ” (Article 22).

Sont exceptés de ces dispositions les enfants renvoyés devant les cours ordinaires aux conditions précédemment indiquées et ceux dont l'incarcération dans la prison commune serait jugée indispensable pour assurer leur comparution (Articles 11, 12 et 22).

“ Les poursuites et procès devant la Cour Juvénile sont *sommaires*. . . Dans le procès d'un enfant, les procédures peuvent, à la discrétion du juge, se faire avec aussi peu de formalités que les circonstances le permettent, en autant que compatible avec l'administration régulière de la justice ” (Articles 5 et 14).

“ Les procès des enfants ont lieu *sans publicité, séparément et à part de ceux d'autres personnes accusées*, dans le bureau privé du juge, ou dans une autre chambre privée du palais de justice ou municipal, ou dans la maison de détention, ou, s'il ne se trouve telle chambre ou pièce, dans la salle d'au-

dience; mais si le procès a lieu dans la salle d'audience, un intervalle d'une demi-heure doit s'écouler entre la clôture du procès ou de l'interrogation d'un adulte et le commencement du procès d'un enfant. Nul rapport d'un procès ou d'un jugement relatif à une accusation portée contre un enfant dans lequel les noms de l'enfant, de ses père et mère, ou de son gardien sont mentionnés, ne doit être publié dans un journal ou autre publication sans permission spéciale du juge " (Article 10).

L'offense juridiquement constatée, diverses solutions peuvent intervenir, parmi lesquelles la cour devra choisir la plus conforme au bien de l'enfant et à l'intérêt de la société: tantôt, la cause sera ajournée pour une période déterminée ou indéterminée; tantôt, une amende ne dépassant pas dix dollars sera imposée et pourra être exigée des père et mère ou gardien de l'enfant, même sous menace de saisie ou d'emprisonnement " à moins que la cour ne se déclare satisfaite que les père et mère ou gardien ne peuvent être trouvés, ou qu'ils n'ont pas contribué à ce que l'enfant commette l'infraction, en négligeant de prendre soin de lui ou autrement "; tantôt, l'enfant sera renvoyé à sa famille, mais soumis à la surveillance d'un agent désigné par la cour qui le visitera à domicile ou le fera comparaître par devant lui aussi souvent qu'il sera à propos, ou placé dans une famille convenable qui accepterait d'en prendre soin, pour y être élevé sous une surveillance analogue, ou confié à une société de secours pour les enfants, à une école de réforme, à un refuge ou à tout autre établissement du même genre dûment organisé et approuvé. Tout enfant relâché sous surveillance ou placé par la cour " reste pupille de la cour jusqu'à ce qu'il soit libéré en qualité de pupille par ordre de la cour, ou qu'il atteigne l'âge de vingt et un ans; et la cour peut, en tout temps, durant la période de tutelle, ordonner que cet enfant soit traduit de nouveau

devant elle en vue de procédures supplémentaires ou autres, y compris son congé sur parole ou sa libération de toute détention ” (Articles 16 et 18).

“ Nul enfant protestant déféré à la cour ne doit être confié aux soins d’une société de secours pour les enfants catholiques, ni placé pour y être élevé dans une famille catholique; et nul enfant catholique ne doit être confié aux soins d’une société de secours pour les enfants protestants, ni placé pour y être élevé dans une famille protestante ”. Cette disposition ne s’applique pas aux asiles ou refuges temporaires établis en vertu d’une législation provinciale, ni dans une municipalité où il n’existe qu’une société de secours pour les enfants, l’enfant allant alors à cette unique société de secours (Article 19).

Le juge de la Cour Juvénile est assisté dans son entreprise de tutelle par un double comité, dit *Comité de défense des enfants traduits en justice*, et par un ou plusieurs *agents de surveillance*, ordinairement rétribués et investis des pouvoirs d’un constable (Articles 23, 25 et 26).

Il existe un comité distinct pour la défense des enfants protestants et un comité distinct pour la défense des enfants catholiques: l’un et l’autre sont nommés par la cour, à moins qu’il ne se rencontre, dans la ville ou le comté, quelque société de secours pour les enfants de l’une ou l’autre dénomination; en ce cas, le comité ou un sous-comité de la dite société pourra d’office assumer la tâche. Le comité de défense doit “ s’assembler aussi souvent que nécessaire, se consulter avec les agents de surveillance à l’égard des cas de jeunes délinquants soumis à la cour, offrir à la cour par l’entremise des agents de surveillance des suggestions relatives à la meilleure manière de disposer de ces cas, et en général faciliter par tous moyens en son pouvoir la réforme des jeunes délinquants ” (Articles 23 et 24).

Les agents de surveillance sont tenus “ de faire toute en-

quête que la cour exigera, d'être présents en cour quand la cause est entendue, pour représenter les intérêts de l'enfant, de fournir à la cour tous les renseignements et secours qu'elle juge nécessaires, et de prendre soin de l'enfant, avant ou après le procès, en la manière ordonnée par la cour. Ils doivent, autant que possible, discuter chaque cas, ainsi que la recommandation projetée, avec le comité de défense, avant d'en faire rapport à la cour, et transmettre à la cour la recommandation du comité " (Articles 27 et 28).

La pensée très juste qu'il faut souvent chercher dans l'entourage de l'enfant délinquant le principal coupable, celui qu'il convient surtout d'atteindre, a fait décréter justiciable de la cour et passible, sur conviction sommaire, devant la cour ou devant un juge de paix, d'une amende pouvant aller jusqu'à cinq cents dollars, ou d'un emprisonnement pour une période pouvant aller jusqu'à un an, ou de l'amende et de l'emprisonnement, " quiconque, sciemment ou volontairement, encourage, aide ou induit un enfant à commettre un délit ; ou qui, sciemment ou volontairement, commet quelque acte ayant pour effet de faire de l'enfant un jeune délinquant ou qui peut le porter à le devenir, que cette personne soit ou non le père, la mère ou le gardien de l'enfant ; ou qui, étant son père, sa mère, ou son gardien, et étant dans la position de le faire, néglige volontairement ce qui tendrait directement à empêcher l'enfant d'être ou de devenir un jeune délinquant, ou à faire disparaître les circonstances qui font de cet enfant un jeune délinquant " (Article 29).

Telles sont les principales dispositions de l'acte fédéral en vertu duquel les cours de jeunes délinquants ont pu être établies au Canada : elles s'inspirent toutes de cette idée qu'avant seize ans un enfant ne saurait être irrémédiablement perdu, que, quelques soient ses fautes, il lui reste encore bien des chances de salut. Dès lors, la loi doit viser

moins à punir qu'à réformer : elle se préoccupe d'abord d'épargner au jeune délinquant les empreintes infamantes qui résultent d'un procès public et de la promiscuité des salles d'audience et des prisons communes; elle veut lui laisser "ses chances" et lui en assurer de nouvelles; elle assouplit pour lui la rigidité de la machine judiciaire; elle le traite en malade qu'il faut soigner plutôt qu'en criminel qu'il faut châtier; elle demande que la considération de son plus grand bien prime toutes les autres; elle le confie à un spécialiste instruit par l'expérience de ses faiblesses et de ses besoins; elle l'entoure d'aides, d'encouragements, de secours, munit ses protecteurs des plus larges pouvoirs pour lui procurer le remède le mieux approprié, assainir son milieu, organiser autour de lui une surveillance, écarter les influences fâcheuses et soutenir ses efforts de relèvement.

La loi fédérale des jeunes délinquants n'a créé par elle-même aucune cour; mais elle a donné aux provinces la faculté d'en créer et formulé les règles auxquelles ces cours — si elles se créaient — devraient se subordonner. Un acte de la législature ou du gouvernement provincial est indispensable pour établir dans une ville, un comté ou une région, une cour de jeunes délinquants (Articles 34 et 35).

La Cour Juvénile de la cité de Montréal, la seule qui existe jusqu'à présent dans la province de Québec, a été constituée juridiquement par une loi provinciale sanctionnée en juin 1910, et définitivement organisée quelques mois plus tard après arrangement entre le gouvernement de Québec et la ville de Montréal: on a nommé un juge spécial qu'un actif dévouement aux intérêts de l'enfance désignait dès longtemps à ce poste, aménagé dans un immeuble de la rue Champ-de-Mars une maison de détention pour les enfants conduits en cour, recruté le personnel nécessaire: agents de surveillance, greffiers et gardiens, pourvu aux traitements et salaires et

créé les comités de défense réclamés par la loi fédérale. Les délinquants hélas ! n'ont pas manqué, et depuis déjà deux ans la cour a fonctionné régulièrement et fourni un labeur assurément considérable : dans la seule année 1912, la première de son existence, plus de deux mille enfants ont paru devant elle, et pendant l'année courante, une extension de juridiction, une popularité grandissante, peut-être aussi une démoralisation progressive dans la jeunesse de Montréal, lui ont amené de nouveaux clients. La cour a dû juger des coupables de sept ans, mais l'âge moyen des accusés traduits à sa barre dépasse un peu treize ans.

La cour tient ses audiences dans le bureau privé du juge à la maison de détention ; c'est là que sont conduits les petits inculpés. Le juge procède à un premier interrogatoire : tout se passe le plus simplement du monde et comme en famille ; l'appareil ordinaire de la justice est écarté pour faire place à un mode tout parternel qui provoque la confiance. Après cet interrogatoire sommaire l'enfant est relâché, avec ou sans semonce, ou, s'il y a lieu, convoqué à une date ultérieure pour recevoir sa sentence. Dans l'intervalle, il est rendu à sa famille sur promesse formelle, garantie au besoin par caution, qu'il comparaitra à jour fixe, ou gardé à la maison de détention, ou confié à l'école de réforme, et la cour recueille des informations. Un agent de surveillance est chargé de l'enquête, fait parler l'enfant, visite la famille, va trouver les dénonciateurs et les témoins et rédige un rapport où il mentionne avec détails ce qu'il a pu savoir du caractère de l'enfant, de ses antécédents et de son entourage. Le comité de défense dans sa séance hebdomadaire prend connaissance de ce rapport, entend les renseignements complémentaires de l'agent, discute les solutions possibles : libération, détention ou placement, et recommande au juge la plus conforme aux intérêts bien entendus du délinquant. Le jour fixé pour la sen-

tence, l'enfant comparait à nouveau dans le cabinet du juge : l'appareil est aussi simple que la première fois, les seuls assistants sont le juge, le greffier, l'agent de surveillance et le père, la mère ou le gardien qu'on a dû convoquer ; le juge ayant en main les réponses de l'enfant, les dépositions des témoins, le rapport de l'agent et la recommandation du comité, prononce la décision.

Généralement, quand c'est la première offense, quand le milieu familial offre des ressources ou que le coupable donne l'espérance d'une meilleure conduite, on présume que la leçon sera efficace et le juge le renvoie chez lui, mais il lui impose les engagements nécessaires à sa réforme, comme de fréquenter l'école, de prendre du travail, d'abandonner telle compagnie, de renoncer aux sorties tardives, à la fréquentation des " scopes ", à l'usage de cigarettes ; il l'oblige à se représenter en cour à dates fixes pour rendre compte de ses efforts, jusqu'à ce que sa persévérance paraisse assurée ; il lui donne pour ange gardien un agent de surveillance ou un membre du comité qui ne le perdra pas de vue, le visitera à domicile à intervalles variables, ne lui ménagera ni encouragements, ni réprimandes, et le ramènera en cour si des mesures plus rigoureuses deviennent nécessaires. Quand la famille est sans moralité ou sans influence, on cherche à l'enfant, en dehors d'elle, un milieu protecteur, des parents ou des amis de bonne renommée qui acceptent de s'en charger, s'il est en âge de travailler, de braves campagnards qui demandent un petit valet ou des bourgeois tranquilles qui aient besoin d'une petite servante, ou s'il est trop jeune, quelque établissement d'instruction ou d'assistance qui veuille bien le recevoir ; alors l'entretien et le prix de la pension sont, suivant le cas, imposés aux parents, requis de la municipalité ou sollicités des curés ou d'âmes charitables : tâche souvent ingrate et ardue où le comité joue un grand rôle. Enfin, dans les cas de réci-

dives, d'offenses dénotant un degré peu ordinaire d'obstination ou de perversion, l'envoi à l'école de réforme est prescrit comme la ressource extrême. Tout ce mode de procéder est rigoureusement conforme aux dispositions de la loi fédérale énumérées plus haut.

Deux amendements fort importants, relatifs à une extension des pouvoirs de la cour, ont été demandés à l'Assemblée provinciale, lors de la dernière session, par le juge lui-même et plusieurs personnalités intéressées au travail de la cour; ces amendements votés sans discussion sérieuse complètent la législation qui régit à ce jour la Cour Juvénile.

Aux termes du premier, est déclaré jeune délinquant et susceptible d'être traité en conséquence " tout enfant de la cité de Montréal, âgé apparemment ou effectivement de moins de seize ans, qui abandonne la maison sans permission et sans cause, n'est pas susceptible d'une contrainte suffisante par l'autorité de ses parents ou gardiens, désobéit habituellement aux ordres raisonnables et légitimes de ses parents, vagabonde habituellement, est dénoncé par ses parents ou maîtres comme rebelle à toute direction, se sert habituellement d'un langage obscène, impie ou indécent et se rend coupable, en quelque lieu que ce soit, de conduite immorale ". Cet article dont les termes ont paru à plusieurs trop généraux et prêtant à l'arbitraire est venu à point combler une lacune de la législation: jusqu'à lui, les cas qu'il énumère et qui représentaient *soixante pour cent* du total des cas déferés à la cour ne tombaient sous aucun texte légal et le juge se trouvait sans autorité suffisante pour ramener dans le droit chemin *soixante pour cent* des coupables traduits devant lui, ceux-là même à qui le régime de la cour aurait le plus profité.

Le second amendement donne à tout officier de paix de la cité de Montréal pouvoir d'appréhender et d'amener devant la cour, *non comme délinquant mais comme délaissé,*

“ tout enfant âgé apparemment de moins de seize ans, qui est trouvé errant à des heures tardives sans maison, ni refuge, ni tutelle convenable; qui, par négligence, intempérance, ou tout autre vice de ses parents ou gardiens, grandit sans surveillance et sans éducation et dans des circonstances telles qu’elles l’exposent à une vie de paresse et d’inconduite; qui a été injustement frappé ou battu par ses parents; qui est maltraité et se voit habituellement l’objet de cruautés et de négligences de la part de ses parents ou des personnes avec lesquelles il vit; qui est trouvé dans un état d’abandon, les parents étant morts, en fuite ou en prison. Tout enfant rencontré dans de telles conditions, sera amené au juge pour être interrogé: le juge devra tout aussitôt procéder à une rapide enquête, et s’il constate que l’enfant est véritablement délaissé au sens où l’entend l’article, il peut user à son égard des pouvoirs que lui donne la loi fédérale relative aux jeunes délinquants et prendre, suivant cette loi, les décisions qu’il croit conformes aux intérêts de cet enfant”, c’est-à-dire punir d’amende ou de prison ceux qui en ayant charge ont négligé leur tâche, le confier pour être élevé à une famille recommandable, une société de secours ou un établissement d’assistance, imposer aux parents, au gardien ou, à leur défaut, à la ville, les frais de sa pension et de son entretien, enfin, s’en réserver la tutelle et le maintenir sous la juridiction de la cour jusqu’à vingt-et-un ans. Ce n’est pas un délinquant, et aucun texte légal ne lui inflige cette épithète, mais il bénéficie de la protection que la loi accorde au délinquant. On a dénoncé parfois cette disposition comme établissant entre délaissés et délinquants une assimilation injuste et dommageable aux premiers; mais c’était une nécessité, en l’absence d’une société de secours légalement organisée et reconnue pour la sauvegarde des petits abandonnés, de créer une autorité capable d’en prendre soin; or, la similitude, non l’identité des cas, l’expé-

rience acquise et les pouvoirs déjà conférés et qu'il suffisait d'élargir recommandaient la Cour Juvénile pour être cette autorité. Mais alors, elle n'est plus simplement " cour des jeunes délinquants ", elle est *la cour des enfants délinquants ou délaissés, l'asile de tous ceux qui réclament tutelle et protection.*

Tel est exactement son but et sa raison d'être : il suffit de l'énoncer pour lui gagner les sympathies et les concours. Sympathies et concours lui sont non seulement précieux, mais nécessaires, pour alimenter et grossir ses comités, organiser d'une façon plus complète et plus efficace la surveillance et le placement de ses pupilles, lui gagner la confiance publique, la tenir à l'abri des influences indues, appuyer ses campagnes contre les scopes, les cigarettes, l'immoralité, encourager de toutes manières les oeuvres de patronage, de préservation et d'éducation, former enfin, malgré tous les agents de dépravation qui exercent leurs ravages parmi la jeunesse des grandes villes, une génération saine, honnête et forte, fidèle au devoir, utile au pays : nulle tâche plus noble et plus urgente ne sollicite aujourd'hui l'effort des hommes de coeur.

E GOUIN, p. s. s.

---

# La Trappe de Notre-Dame de Staouéli

EN ALGERIE.

---

**L**ORSQUE, en 1830, l'armée française eut opéré son débarquement à la pointe de Sidi Ferruch, elle trouva l'armée algérienne campée sur un large plateau.

Ce plateau domine de 150 mètres environ la Méditerranée, dont il est séparé par une chaîne de mamelons stériles et de dunes de sable peu élevées. Il est couvert d'une végétation assez active, arrosé par plusieurs sources, et fréquenté de temps immémorial par les bergers arabes.

Le capitaine Boutin, qui l'avait reconnu en 1808, lui avait donné le nom de *plateau des tentes*. Son vrai nom est Staouéli. C'est là que fut livré, le 19 juin 1830, le grand combat qui ouvrit à la France la route d'Alger et commença la conquête du pays.

Le 19 août de la même année, les Trappistes vinrent planter leur tente à l'ombre des bouquets de palmiers, près desquels s'étaient dressées les tentes luxueuses d'Ibrahim, gendre d'Hussein-Dey, et des beys d'Oran et de Constantine. Le lendemain, ils célébraient sur un autel de gazon la mémoire des guerriers tombés glorieusement à Staouéli. Puis, ils commençaient, à leur tour, à livrer d'autres combats : ceux du travail, de la prière, et de la charité.

Un abbaye de 120 Pères Trappistes, une ferme occupant de 200 à 250 ouvriers, des ateliers importants, un moulin à farine où l'eau arrive par un aqueduc, un matériel considérable, un nombreux bétail, une douzaine de cent ruches, de belles plantations d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement, des vignes couvrant une étendue de 200 hectares, un verger de 50

hectares, 25 hectares de géraniums-roses pour la distillerie—on en retire un suave parfum qui se vend très cher—des cultures diverses sur une étendue de 600 hectares... Telle est, ou plutôt telle était, la colonie agricole de Staouéli en 1889, lorsque je la visitai pour la deuxième fois.

Quand on a franchi la porte d'un avant-corps—dont l'entrée est formellement interdite aux femmes, ainsi qu'on peut le lire sur une des parois de la loge du concierge—on aperçoit, en avant de l'abbaye (le monastère est devenu abbaye depuis 1846) le groupe célèbre des dix palmiers qui abritent la statue de la Sainte Vierge, dont le nom, Notre-Dame-de-Staouéli, sert de vocable à l'endroit. Des inscriptions rappellent le néant et les misères de la vie, par exemple : *S'il est triste de vivre à la Trappe, qu'il est doux d'y mourir!*—Des écriteaux indiquent à chaque religieux les corvées du cloître où les travaux extérieurs de la saison. Tout cela a un aspect grave, imposant.

L'une des curiosités de cette Trappe, c'est le *bureau* sur lequel furent signées, en juillet 1830, l'abdication du Hussein-Dey et la cession de l'Algérie à la France. On y conserve aussi des débris de mosaïque et de poteries romaines, trouvées sous le sol; ils sont réunis dans la bibliothèque.

De Notre-Dame-de-Staouéli, on revient par Sidi-Ferruch, où l'on visite le nouveau fort, sur l'emplacement de Torre-Chica. La caserne peut contenir 2,000 hommes. Un poste de douaniers et le service de la quarantaine d'Alger y ont été installés. La porte, monumentale, est surmontée de trophées dus au ciseau du sculpteur Latour, d'Alger. On y lit cette inscription :

Ici le XIV juin M. D. C. CCXXX.  
 Par ordre du roi Charles X,  
 Sous le Com. du G. de Bourmont,  
 L'Armée française vint arborer ses drapeaux,  
 Rendre la liberté aux mers,  
 Donner l'Algérie à la France.

Sedi-Ferruch, ou mieux Sidi-Ferredj, est le nom d'un marabout en grande vénération chez les Musulmans-algériens. La légende raconte à son sujet le trait suivant. Un matelot espagnol voulant emmener, par surprise, Sidi Ferredj en Espagne, fut tout étonné, après une nuit de navigation, de se retrouver en vue de la presqu'île. "Fais moi remettre à terre, lui dit le marabout, et ton vaisseau pourra reprendre sa route." Sidi Ferredj fut débarqué, et, comme, après un seconde nuit, le navire se retrouvait encore à la même place, le matelot en chercha la cause! Voilà, Sidi Ferredj avait oublié ses *babouches* sur le pont! L'Espagnol les prit, se hâta de les rapporter à leur propriétaire, et lui demanda en grâce de rester auprès de lui et de le servir. Devenu fervent musulman, l'Espagnol vécut et mourut avec Sidi Ferredj. Leurs corps furent transportés dans la *koubba* de Sidi-Mohammed de l'Oued-el-Aggar, dans la plaine de Staouéli... C'est la légende qui raconte cette histoire de *babouches*; mais les légendes, pour qu'on les accepte, il faut tout de même qu'elles aient quelque vraisemblance.

Luc DUPUIS.

## Echos des Sciences

---

SOMMAIRE. — Le " gaz naturel " au Canada. Principaux pays producteurs de pétrole. Développement de cette industrie dans l'Ontario. L'Ouest présente-t-il de grandes ressources sous ce rapport ? L'huile de schiste du Nouveau-Brunswick. — Origine, exploitation, propriétés et usages du pétrole. — La " cire fossile ". — Extension de l'emploi du pétrole comme combustible. L'importance industrielle du charbon est-elle menacée ?

---

 N parle depuis quelque temps de la découverte de gisements de pétrole importants dans la Saskatchewan et dans l'Alberta ; des compagnies se forment pour étudier, indépendamment des recherches entreprises par le Département des Mines, les ressources de l'Ouest canadien sous ce rapport, et pour les exploiter, s'il y a lieu. On n'est pas, jusqu'à présent, très bien renseigné sur le développement que pourrait prendre cette industrie ; d'après une publication officielle toute récente, tandis qu'un certain nombre de sondages ont donné passage à du *gaz naturel* en quantités assez importantes pour justifier la constitution d'entreprises commerciales, en ce qui concerne le pétrole les recherches semblent n'avoir pas eu le même succès.

Le gaz naturel est un fluide aériforme combustible qui s'échappe du sol en diverses régions mais particulièrement dans les pays où l'on exploite aujourd'hui l'huile minérale : les bords de la mer Caspienne (Bakou) et, en Amérique, la Pensylvanie. On l'emploie à Pittsburgh pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice, les opérations métallurgiques, etc. Le gaz naturel est surtout formé de méthane ou gaz des marais (de 75 à 95%) mélangé à de petites quantités d'hydrogène et d'azote. Il renferme aussi des traces d'oxyde de carbone, de gaz carbonique, d'hydrogène sulfuré, etc...

La péninsule de Niagara possède un grand nombre de puits productifs; Port Colborne, dans le comté de Welland (Ontario), et le village d'Humberstone sont les premières agglomérations canadiennes où l'on ait employé le gaz naturel. La société *Port Colborne Natural Gas, Light and Fuel* s'est constituée à cet effet au début de 1885. Une autre compagnie, la *Lincoln and Welland Natural Gas*, fondée en 1889, devint l'année suivante la *Provincial Natural Gas and Fuel Company*, au capital de \$500,000. D'après le *rapport géologique* de 1890-91, elle possédait déjà à cette époque quatorze puits ayant un débit total quotidien de 30,895,000 pieds cubes de gaz; une partie de cette production devait être amenée jusqu'à Buffalo par des conduites souterraines.

Si l'on songe à l'avenir il faut déplorer le gaspillage que l'on fait de cette richesse naturelle sujette à s'épuiser. Les briquetiers et chauffourniers en consumeraient, dit-on, des quantités exagérées; les villes et les villages n'en seraient point économes; les prospecteurs ne seraient pas assez soigneux. Le troisième rapport de la *Commission de Conservation du Canada* (1912) signale que souvent les puits de sondage creusés pour chercher le pétrole ne sont pas complètement obturés. Le drainage qui en résulte appauvrit, sans bénéfice pour personne, les terrains voisins et détruit des ressources qui, aujourd'hui inutilisées, pourraient un jour offrir un intérêt considérable. Une illustration photographique montre un jet de gaz naturel qui brûle depuis 1897, à Portage-Pélican (Alberta).

\* \* \*

L'année 1859 marque une date importante dans l'histoire des combustibles liquides: E. L. Drake découvre les gisements de pétrole de Pensylvanie. Le puits qu'il faisait construire à Titusville avait atteint 69 pieds quand on arriva à une nappe

d'huile minérale qui donna d'abord 25 barils par jour mais dont la production après quelques mois tomba à 15 barils. Toute la région fut étudiée; de nombreuses compagnies se formèrent; une industrie extrêmement puissante naquit et prospéra. La consommation mondiale n'était pourtant encore que de 700,000 tonnes en 1870; elle atteignait 4 millions de tonnes en 1880; elle dépasse aujourd'hui 44 millions de tonnes.

On connaissait depuis longtemps les gisements d'huile minérale du Canada. Mais ils demeurèrent presque inexploités jusqu'en 1870. L'essor pris par l'industrie américaine suscita la concurrence. L'Etat russe renonçant à son monopole vendit les terrains où se trouvaient les sources de pétrole. Cette région, après avoir vu sa production s'élever jusqu'à plus de 9,300,000 tonnes en 1910, semble aujourd'hui en voie de recul.

La Galicie et la Roumanie entrèrent respectivement en ligne en 1878 et 1880. La première produit moins aujourd'hui qu'il y a quelques années, tandis que la seconde continue à progresser.

Les Indes Orientales hollandaises produisent de plus en plus: les travaux d'exploitation commencèrent à Sumatra en 1883, à Java en 1886, et à Bornéo en 1896.

Il faut encore signaler les Indes Anglaises (Burmah, Assam, Pundjab), la Californie, le Mexique, etc... <sup>(1)</sup>.

(1) Production mondiale du pétrole en tonnes :

Etats-Unis .....	28,500,000
Russie .....	8,300,000
Indes orientales, holland.....	1,600,000
Roumanie .....	1,500,000
Galicie .....	1,300,000
Indes britanniques .....	1,000,000
Mexique .....	900,000
Autres pays .....	1,000,000
<b>Total.....</b>	<b>44,100,000</b>

Au Canada, le centre le plus important de la production du pétrole se trouve dans l'Ontario, aux environs de Petrolea (comté de Lambton). L'huile minérale fut découverte en 1860 ou 1861, par le propriétaire d'une ferme où s'élève aujourd'hui le village d'Oil Springs. Le premier puits qui la fournit en abondance rencontra la nappe à 160 pieds de la surface, le 19 février 1862. Après une période mouvementée, où la spéculation tint une large place, la nouvelle industrie s'organisa définitivement en 1867 après qu'on eut reconnu les abondantes ressources de Petrolea. Cette région fournit aujourd'hui plus de 30 millions de gallons par an.

Les provinces du Nord-Ouest seront-elles dans un avenir prochain le théâtre d'une activité semblable ? A en croire le mémoire que vient de publier le Bureau d'inspection géologique (<sup>2</sup>), cela paraît peu probable. Dans le district de la rivière Athabaska on a trouvé, le long de la vallée, sur une longueur de 90 milles, des sables bitumineux (tar sands) dont l'aspect varie du gris au brun foncé et au noir de jais et d'où suinte en été une substance goudronneuse. Ils forment une masse plastique qui brûle avec une flamme fumeuse dans un feu de bois puis tombe en poussière. Des analyses ont montré une teneur en bitume, extrait par le sulfure de carbone, de 12 à 20%. " Quand cette partie de l'Alberta sera peuplée et que les transports par voie ferrée seront faciles, ces sables goudronneux pourront prendre une importance commerciale. Il y en a une réserve presque inépuisable ". Leur présence pourrait s'expliquer ainsi : du pétrole liquide contenu dans les calcaires dévoniens situés plus bas serait monté vers la surface et aurait imprégné des sables surmontés d'une couche imperméable de schistes ; mais, cette couver-

---

(<sup>1</sup>) *Oil and gas prospects of the Northwest provinces of Canada*, by Wyatt Malcolm, 1913.

ture ayant disparu par érosion, les parties les plus volatiles du pétrole se seraient évaporées; le résidu aurait subi une oxydation et une polymérisation d'où résulteraient les caractères actuels du dépôt. Cela donnerait à croire qu'en creusant suffisamment on trouverait un pétrole commercial; mais... la preuve n'est point faite.

D'une manière analogue, la vallée du Mackenzie renferme beaucoup de roches pétrolifères, schistes et calcaires, imprégnés d'huiles minérales lourdes, visqueuses, et on peut y voir une indication favorable.

Dans le sud de l'Alberta, des puits forés au voisinage de Medicine Hat, de Bow Island et de Calgary ont donné passage à du gaz naturel (<sup>3</sup>). Dans le district de Pincher Creek, on trouve du pétrole dans des puits peu profonds, mais le débit est faible; on pourra peut-être en obtenir davantage en torpillant le gisement. Cette méthode consiste à faire exploser une charge de nitroglycérine dans les couches pétrolifères de manière que la roche se fendille et que l'huile minérale trouvant un passage puisse se rassembler et être captée. Un autre puits, poussé jusqu'à 1020 pieds, a donné au début 300 barils par jour, mais sa production s'est ralentie jusqu'à moins de 2 barils par jour et on l'a abandonné.

\* \* \*

Les Provinces Maritimes possèdent aussi un autre combustible liquide qu'il convient de rapprocher du pétrole, l'huile de schiste, que l'on obtient par la distillation de schistes bitumineux. " Entre 1854 et 1856, Abraham Gesner, qui

---

(<sup>3</sup>) De grosses industries s'apprêtent à utiliser ce combustible. La *Canada Cement Co.*, doit employer, dit-on, la production de dix puits à Medicine Hat.

fut à un moment donné géologue provincial du Nouveau-Brunswick, remarqua que des schistes du comté d'Albert donnaient, après deux distillations, une huile qu'on pouvait brûler. " (4) Ce fut l'origine d'une industrie qui s'établit d'abord à Taylorville pour se transporter plus tard à Albert Mines, où l'on obtenait un meilleur rendement, soit 130 à 135 gallons par tonne, tandis que les dépôts employés d'abord n'en donnaient que 35 environ. La mise en exploitation des gisements pétrolifères de Pensylvanie vint mettre un terme à cette entreprise. Cependant, comme la distillation des schistes peut en même temps fournir du sulfate d'ammoniaque, aujourd'hui très employé par l'agriculture, de nouveaux développements ne seraient pas très surprenants. (5)

Il y avait pourtant lieu de croire à la présence de pétrole brut dans le Nouveau-Brunswick. On y trouve, en effet, une variété d'asphalte, noire, à cassure brillante, l'*albertite*, qui renferme 86% de carbone et 7% d'hydrogène. D'ailleurs les premiers colons ont souvent été gênés par des couches peu épaisses d'une substance bitumineuse appelée *maltha*. Des recherches faites à plusieurs reprises depuis 1850 ont confirmé ces prévisions. Mais aucune des compagnies formées ne réussit financièrement. En 1909, la *Maritime Oilfields Com-*

---

(4) *Rapport sommaire du Bureau d'inspection géologique* (Ottawa, 1911).

(5) Un échantillon de schiste bitumineux provenant des collines Pasquia (Saskatchewan) a donné :

Sulfate d'ammoniaque : 33.5 livres par tonne.

Huile brute .....40.05 gallons impériaux par tonne.

Sir Boverton Redwood, dans une conférence sur le combustible liquide au VIIe Congrès de chimie appliquée, disait que la production totale de schiste bitumineux en Ecosse s'élevait en 1907 à 2,690,028 tonnes fournissant à un taux moyen de 23 gallons d'huile par tonne plus de 200,000 tonnes métriques de combustible. On voit donc qu'il peut y avoir là pour l'Ouest une source de richesse assez importante.

*pany* a repris l'aventure; elle a porté ses efforts au sud de Stony Creek où, en 1911, elle avait foré 22 puits dont 19 donnaient du gaz naturel ou du pétrole; sept d'entre eux avaient une production totale journalière de 4 millions de pieds cubes de gaz, un huitième donnait 3,695,000 pieds cubes et deux autres, respectivement, 8,893,000 et 6,417,000 pieds cubes; la production de pétrole était faible.

\* \* \*

L'origine du pétrole et du gaz naturel est une question depuis longtemps discutée et sur laquelle on n'est point encore arrivé à s'accorder. Les uns tiennent pour une provenance minérale. D'après Berthelot, les métaux alcalins prédominant au centre de la terre réagiraient sur le gaz carbonique en donnant des *acétylures* attaqués par l'eau avec formation d'acétylène; d'autre part de l'hydrogène libre se dégagerait par l'action de l'eau sur les métaux alcalins libres et les deux gaz, hydrogène et acétylène, se combinant à température élevée et subissant des pressions considérables, donneraient une infinie variété de produits de condensation et d'addition dont le mélange formerait le pétrole brut. Pour Mendéléjeff, qui admet un principe analogue, l'eau attaquerait des *carbures métalliques*; on sait en effet qu'il se forme ainsi des composés d'hydrogène et de carbone, le méthane, par exemple, avec le carbure d'aluminium, l'acétylène avec le carbure de calcium. Les autres pensent que le pétrole dérive d'organismes animaux ou végétaux décomposés par une forte chaleur, sous une pression considérable. Mais les partisans de cette théorie se divisent suivant qu'ils admettent que le pétrole s'est formé dans les couches géologiques, où on le trouve aujourd'hui, ou qu'ils soutiennent qu'après avoir été formé il a subi une distillation naturelle: les vapeurs s'élevant à travers les divers

terrains ne se seraient arrêtées et condensées que dans des roches poreuses protégées par une couverture imperméable.

Au-dessus de la nappe de pétrole, les gaz qui s'en dégagent s'accumulent et exercent parfois une pression considérable, de l'ordre de centaines de livres par pouce carré; aussi arrive-t-il que, lorsqu'un sondage atteint au pétrole, le liquide soit refoulé vers la surface et jaillisse dans l'atmosphère jusqu'à 80 mètres et plus. L'exploitant, surpris par l'abondance du débit et la violence du jet, est parfois contraint de laisser se perdre une énorme quantité du précieux combustible. Sir Boverton Redwood, dans la conférence à laquelle on a déjà fait allusion, a raconté qu'en juillet 1909, un puits foré sur l'une des concessions mexicaines de Sir Weetman Pearson ayant rencontré le pétrole à 1824 pieds, le sol se mit à trembler et à se fissurer, un mélange de gaz et de liquide vint affluer à la surface et s'enflamma par accident. L'incendie dura cinquante-huit jours détruisant, estime-t-on, trois millions de barils de pétrole. La flamme s'étendit jusqu'à 1,500 pieds de hauteur avec un diamètre de cinq cents pieds. Son éclat permettait de lire un journal la nuit à onze milles de là. Un cratère de plus d'un million de pieds carrés de surface se forma progressivement, et de l'eau et de la terre furent entraînés en quantités considérables. On parvint enfin à éteindre les flammes en injectant du sable dans le cratère au moyen de pompes centrifuges puissantes (°).

Souvent, au contraire, il faut pomper l'huile minérale pour la faire monter jusqu'au sol. On la laisse alors reposer pour qu'elle se débarrasse, des matières terreuses en suspens, puis on l'expédie aux raffineries, situées quelquefois très loin du lieu d'extraction, soit au moyen de bateaux-citernes, soit

---

(°) *Compte-rendu du VIIe Congrès de chimie appliquée*, 1er volume, page 71.

par des conduites souterraines (pipe-lines), qui ont parfois plusieurs centaines de kilomètres de longueur et où l'on fait cheminer le liquide au moyen de pompes aspirantes et foulantes.

Le pétrole brut est plus ou moins visqueux, plus ou moins coloré : sa teinte varie du jaune paille au brun rougeâtre ou même au noir avec un reflet bleuâtre. La densité, plus forte pour les pétroles russes que pour les pétroles américains, est comprise entre 0.77 et 0.97. Il subit en s'échauffant une dilatation assez grande qui correspond, pour 1 million de barils du produit américain à une différence de volume de 7,000 à 10,000 barils entre l'été et l'hiver.

L'huile minérale renferme à peu près 85% de carbone et 15% d'hydrogène, mais elle forme un mélange très complexe de combinaisons extrêmement variées dont la proportion et même la nature diffèrent d'un échantillon à un autre. On n'utilise guère le pétrole brut; cependant quelques variétés américaines particulièrement visqueuses servent au graissage des machines après décoloration par passage sur *noir animal*. D'une façon générale le pétrole brut est soumis à une distillation fractionnée qui sépare le mélange en parties diversement volatiles. Tandis qu'un liquide ayant une composition définie ne correspondant qu'à une substance unique bout à une température invariable, quelle que soit la durée de l'ébullition, un mélange de plusieurs substances laisse d'abord se dégager celles dont le point d'ébullition est le plus bas de sorte qu'il faut une température de plus en plus élevée pour que le liquide continue à bouillir. C'est le principe d'une méthode de séparation fort employée dans l'industrie.

Avec le pétrole on a d'abord des gaz; puis un liquide bouillant à moins de 70° c., *l'éther de pétrole*, employé comme dissolvant; entre 70° et 120° c., *l'essence minérale* ou gazoline passe à la distillation—les moteurs d'automobile en font une

consommation de plus en plus importante; c'est ensuite de l'*huile lampante*, destinée à l'éclairage, que l'on recueille jusqu'à 230° c. (avec l'adoption de plus en plus générale de l'éclairage électrique, l'emploi du pétrole lampant diminue); au-delà, et jusqu'à 400°, on obtient des *huiles de graissage* plus ou moins visqueuses, appelées huiles lourdes; le résidu est goudronneux; il peut se transformer en coke si l'on pousse davantage la température.

Force motrice, éclairage, chauffage, graissage: voilà les principaux usages des produits dérivés du pétrole. MM. Harry, H. Hughes et Harrison Hale, à la suite d'essais faits au *Whitcombe Chemical laboratory*, à Springfield, en ont suggéré un autre: l'emploi du pétrole pour réduire les minerais de zinc grillés. Le grillage, qui est un chauffage dans un courant d'air, fournit de l'oxyde de zinc. Pour obtenir le métal lui-même, il faut éliminer l'oxygène; or, le carbone et l'hydrogène ont tous deux cette propriété d'avoir pour l'oxygène une grande affinité et de pouvoir l'arracher à ses combinaisons avec les métaux; le pétrole doit donc pouvoir être substitué au coke pour cette opération. La réduction de l'oxyde s'effectuerait avec plus de facilité, plus de rapidité et plus d'économie que par les anciens procédés.

La *paraffine* est une substance cireuse, blanche, dépourvue de saveur et d'odeur qu'on obtient en refroidissant les huiles lourdes de pétrole (1); on la retire par expression dans un sac qu'on fait passer à la presse hydraulique: les portions liquides s'écoulent à travers le sac et les cristaux de paraffine s'agglomèrent. On la décolore au noir animal et on la fait cristalliser dans la benzine froide pour la purifier. Le nom

---

(1) L'industrie de l'huile de schiste en Ecosse fournit des quantités fort importantes de paraffine: 27,000 tonnes en 1908 d'après J. Lewkowsitch.

de paraffine exprime que cette substance est difficilement attaquée par les agents chimiques (*parum, affinis*). La paraffine est un bon isolant électrique. On peut en faire des bougies cylindriques qui concurrencent les bougies stéariques, plus coûteuses.

C'est encore du pétrole que se retire la *vaseline*. Cette substance (dont le nom, disons-le en passant, a été déposé par la *Cheseborough Manufacturing Company* qui strictement aurait donc le droit d'exiger qu'il ne fût appliqué qu'à ses seuls produits) s'obtient à partir des résidus de la distillation du pétrole filtrés sur noir en grains. Elle est onctueuse, incolore ou jaune pâle, inodore et insipide; on s'en sert en pharmacie soit seule, soit comme véhicule d'agents actifs (*vaseline mentholée*).

\* \* \*

On trouve en Galicie un produit bitumineux, brun ou verdâtre, ayant une odeur aromatique et un éclat gras qu'on désigne sous le nom d'*ozokérite* ou cire fossile. Les gisements de Boryslaw et de Tustanowice en sont les sources principales. "La transformation du pétrole en ozokérite a dû se faire par oxydation puis élimination d'eau sous l'influence d'une argile que l'on rencontre toujours au voisinage des gisements d'ozokérite" (*Dict. de Chimie* de Wurtz et Friedel).

Cette substance sert à préparer la *cérésine*, ainsi nommée par suite de sa grande ressemblance avec la cire d'abeilles, dont elle constitue une falsification assez fréquente. La cérésine s'obtient en fondant l'ozokérite, puis en lui faisant subir un traitement par l'acide sulfurique à chaud en agitant continuellement la masse; on la décolore par le noir animal et on filtre dans un filtre-pressé. La cérésine fond entre 61° et 68°; sa densité est voisine de 0,920. La cérésine peut être

employée à la fabrication de bougies qui ont une dureté et un pouvoir éclairant bien supérieurs à ceux des bougies de paraffine. <sup>(8)</sup> Elle entre aussi dans la composition d'encaustiques pour parquets.

\* \* \*

L'emploi de plus en plus fréquent du pétrole sur les locomotives et sur les navires pour engendrer la vapeur nécessaire soit aux machines à cylindre et piston, soit aux turbines, s'explique par des avantages marqués : le combustible liquide permet une mise en pression des chaudières bien plus rapide que la houille ; il se manipule plus facilement et plus proprement ; il supprime les cendres et les rentrées d'air inevitables quand il faut extraire ces dernières des foyers ; il permet une diminution de main d'oeuvre appréciable ; il se prête à un emmagasinage facile ; contrairement à la houille, il ne s'altère pas dans les réservoirs où on le conserve ; il est d'ailleurs bien plus facile à embarquer en mer et pour les navires supprime les gros ennuis que l'on éprouve quand il s'agit de faire du charbon ; il accroît le rayon d'action des bâtiments de guerre et l'on ne s'étonnera guère de sa popularité récente mais rapidement croissante dans les marines militaires <sup>(9)</sup>.

L'extension de la locomotive automobile d'autre part et

---

<sup>(8)</sup> J. Lewkowitsch : Huiles, graisses et cires. T. III, p. 1705.

<sup>(9)</sup> C'est l'Angleterre qui a montré la voie aux autres nations. Dès 1909 des contre-torpilleurs déplaçant 790 tonnes atteignaient une vitesse de 34 noeuds maintenue pendant 6 heures et ne brûlant que 11.36 livres de pétrole par heure. Sir Boverton Redwood fait remarquer que dix ans plus tôt, il n'aurait pas fallu moins de 8 tonnes de houille pour obtenir ce résultat. Les super-Dreadnoughts les plus récents emploient le combustible liquide.

l'emploi de plus en plus abondant du moteur Diesel aux huiles lourdes annoncent-ils l'aurore de "l'âge du pétrole"? La royauté industrielle du charbon est-elle menacée et le pétrole accomplit-il une révolution économique? Ne vaticinons pas. Constatons seulement, pour ne pas nous laisser entraîner par une imagination lyrique à laquelle on est trop porté à céder, que la production actuelle du pétrole dans le monde ne dépasse pas 3.5% de celle de la houille et que, loin de s'abaisser, son prix s'élève. Il faut bien conclure de là que les actionnaires des mines de charbon auraient grand tort de s'inquiéter ; ils peuvent sans arrière-pensée s'associer à l'admiration que provoquent les succès du combustible liquide : leur portefeuille n'a pas de baisse à craindre avant longtemps.

**J. FLAHAULT.**

---

## A travers les Faits et les Oeuvres

---

Un discours de M. Asquith. — Le *Home Rule* doit être adopté. — L'exclusion de l'Ulster. — M. Bonar Law et Sir Edward Carson. — M. Lloyd George et la réforme agraire. — Un discours qui fait sensation. — Landlords et tenanciers. — Une modification radicale du régime des terres. — L'éviction, la rente, les gages, et les habitations. — Elections partielles. — Echecs ministériels. — En France. — La session. — Le congrès radical. — Fureurs sectaires et blocardes. — Au parlement. — La représentation proportionnelle. — Le budget français. — Grave situation financière. — Un mouvement antialcoolique. — Crise ministérielle en Espagne. — Les élections italiennes. — Au Canada. — La conférence interprovinciale.

---

**D**ANS notre dernière chronique nous faisons observer que le premier ministre de la Grande-Bretagne n'avait pas encore fait de déclarations publiques au sujet du *Home Rule*, depuis la lettre de lord Loreburn, mais qu'il avait semblé vouloir laisser exprimer la pensée ministérielle par quelques-uns de ses collègues, entre autres MM. McKenna et Winston Churchill. Subséquemment, il a rompu le silence, et a prononcé un grand discours devant ses électeurs, à Ladybank. On attendait cet exposé politique avec le plus vif intérêt. Après tout ce qui s'était dit et écrit sur le *Home Rule*, sur la brûlante question de l'Ulster, et sur les compromis possibles, on avait hâte de savoir quelle parole décisive allait prononcer le premier ministre. Son discours a été tel qu'on pouvait l'attendre d'un homme placé dans une situation difficile, investi d'une lourde responsabilité, et doué à la fois de résolution et de prudence. " Le bill du *Home Rule*, dans la forme que lui a donnée la Chambre des Communes, et que la Chambre des Lords a repoussée deux fois, a-t-il dit,

avait l'approbation cordiale de tout le parti libéral de la Grande-Bretagne et de l'immense majorité des nationalistes ; et il paraît évident que ce bill a l'appui moral de tous les Dominions autonomes. Dans de telles conditions, il y aura pour nous, suivant moi, une convenance constitutionnelle parfaite à faire adopter, durant la prochaine session, le bill relatif au gouvernement de l'Irlande, par l'application du *Parliament Act*. L'action des hommes d'Etat doit-elle être affectée par la menace d'une résistance matérielle à l'exécution de la loi ? Les doctrines prêchées pendant les deux dernières années dans le nord de l'Irlande — doctrines qui ont été contenancées, je regrette de le dire, par des gens qui ont une responsabilité — sont la négation du premier principe de tout gouvernement parlementaire, et plus encore de tout gouvernement démocratique. Si la majorité de l'Ulster avait le droit de résister au *Home Rule*, quelle réponse serait-il possible de faire à une semblable prétention de la masse du peuple irlandais. Non, nous ne devons pas être et nous ne serons pas intimidés par des menaces de violence." Ici M. Asquith a fait une pause, puis avec une lenteur délibérée et impressionnante, il a repris : " J'ai plus d'une fois exprimé l'espoir et la conviction que le nouveau système de gouvernement pour l'Irlande serait mis en opération sans que la Couronne recoure à la force militaire. Mais si un statut adopté après mûre considération par le Parlement, devait rencontrer une résistance armée, ce serait non seulement le droit mais le devoir de l'Exécutif d'affirmer l'autorité de la loi par tous les moyens nécessaires." De longs applaudissements ont salué ces paroles. M. Asquith a ensuite fait allusion aux extravagantes manifestations de l'Ulster. Il a ajouté que, pour sa part, il respecte les sentiments sincères et profondément enracinés de la minorité, quoiqu'il estime que ses craintes sont sans fondement. Cependant, c'est le devoir de tous les libéraux et de tous les

nationalistes de faire tout le possible pour dissiper les appréhensions. " J'ai offert, a dit le premier ministre, de considérer toute proposition honnête et compatible avec l'objectif du bill. Mais les propositions pour l'exclusion de l'Ulster n'ont pas été faites pour aider à la solution de la question ; au contraire, on les a accompagnées de la déclaration formelle que leur acceptation ne ferait nullement disparaître l'hostilité au principe de la mesure. Je serais heureux de recevoir l'information autorisée qu'il n'en est plus ainsi. " M. Asquith a mentionné l'idée d'une conférence, lancée par lord Loreburn, idée qui, d'après lui, ne pouvait conduire à un résultat satisfaisant. Mais un libre et sincère échange de suggestions pouvait être utile. " Je fais appel à cet échange, a déclaré M. Asquith. Moi et mes collègues nous sommes prêts à y prendre part. Cependant nous ne pouvons nous écarter du principe du bill : un parlement irlandais subordonné siégeant à Dublin, avec un exécutif responsable. Rien ne doit être fait pour opposer une barrière permanente à l'unité irlandaise. . . J'ai confiance que les difficultés ne seront pas plus grandes que le savoir-faire des hommes d'Etat. Une chose est certaine, c'est que nous ne faillirons pas à la foi que la grande majorité du peuple irlandais a eue en nous. Nous ne trahirons pas sa cause. Nous sommes tenus de poursuivre son dessein et le nôtre jusqu'au succès, non seulement en vertu d'une obligation de loyauté et d'honneur, mais encore par la conviction profonde que nous avons derrière nous les sympathies de la démocratie britannique, ici et dans tout l'empire, et que notre politique comporte la meilleure et la plus durable promesse d'un avenir de bonheur et de prospérité pour l'Irlande et la Grande-Bretagne. "

Ce discours a naturellement été longuement commenté par la presse. Le *Times* y a dénoncé des ambiguïtés. Et quant à la menace d'user de coercition pour faire plier la ré-

sistance de l'Ulster, le grand journal anglais a rappelé le souvenir de lord North et de sa tentative malheureuse contre les colonies américaines, qui ont triomphalement résisté à l'oppression. Deux jours après le premier ministre, un autre des membres les plus importants du cabinet a parlé sur la même question. Sir Edward Grey, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, a prononcé un discours à Berwick. Il a expliqué que ce que le gouvernement est prêt à concéder pour satisfaire l'Ulster, c'est une sorte de *home rule* dans le *home rule*, qui donnerait à l'Ulster le contrôle de sa propre éducation, de sa police, et autres affaires de ce genre. Cette déclaration semble indiquer que, dans son récent discours, M. Asquith n'avait pas eu l'intention d'offrir même l'exclusion temporaire de l'Ulster de l'opération du bill du *Home Rule*.

De son côté, l'opposition, elle aussi, a fait entendre sa voix. Le 29 octobre, à Newcastle, M. Bonar Law a parlé en même temps que Sir Edward Carson, le chef reconnu de la résistance ulstérienne. Le leader des unionistes dans la Chambre des communes a promis l'appui de son parti à l'Ulster même en cas de résistance armée. Faisant allusion à l'offre de compromis contenue dans le discours du premier ministre, il a dit que le parti unioniste considérerait sérieusement toute proposition que le gouvernement pourrait faire quant à la solution du problème du *Home Rule*, si une solution était possible. M. Law a exprimé l'opinion que le seul moyen logique pour le ministère d'éviter la responsabilité de plonger le pays dans une guerre civile était de solliciter un mandat du peuple par une élection générale, dont la décision, si elle était favorable au *Home Rule*, serait acceptée par les unionistes. Il a ajouté qu'il ne pouvait parler pour l'Ulster, mais qu'il croyait qu'un tel résultat y aurait le même effet. Si le gouvernement refuse d'aller au peuple, les chefs unionistes ne refuseront pas de conférer avec les ministres, et prendront proba-

blement en considération toutes les propositions qui pourront être faites, avec un réel désir de trouver une solution. Sir Edward Carson, parlant après M. Bonar Law, a fait la déclaration suivante: " Je considérerai toutes les ouvertures qui seront faites en langage clair et explicite, et je les soumettrai à ceux qui ont confiance en moi, avec le meilleur avis que je pourrai formuler. Mais je dis au gouvernement qu'en ce qui me concerne aucune offre ne pourra avoir de résultat à moins qu'elle ne soit compatible avec le " evenant " solennel dans lequel on a poussé l'Ulster. "

De cet ensemble de déclarations il semble ressortir que, de part et d'autre, on prête l'oreille aux propositions de compromis. Les dernières dépêches annoncent que le gouvernement va soumettre des propositions au parti unioniste, et que lord Lansdowne, dans un discours à Brighton, a déclaré que les unionistes ne refuseraient pas d'étudier un plan par lequel l'Ulster serait exclu du *Home Rule*. Voilà où en sont les choses au moment où nous écrivons.

Pendant que se poursuivait cet échange d'opinions et de déclarations au sujet du *Home Rule*, le chancelier de l'échiquier se lançait à corps perdu dans sa campagne agraire. Nous en avons dit un mot dans notre dernière chronique. M. Lloyd George avait dès lors posé la question devant une grande assemblée tenue à Bedford. Mais il avait semblé s'astreindre à une étrange réserve, qui avait quelque peu désappointé les réformistes ardents. A Swindon, le 22 octobre, il a parlé sans réticence et exposé au long sa politique, qui est la politique de tout le ministère. Car s'il était resté dans les généralités à Bedford, c'était parce que le cabinet n'avait pas encore statué sur les détails de ce nouveau programme. Dans son discours de Swindon, le chancelier de l'échiquier a pu annoncer qu'il parlait avec la sanction d'un ministère unanime. Et voici les grandes lignes de cette réforme agraire, qui va deve-

nir, après le *Home Rule*, la grande question à l'ordre du jour. M. Lloyd George a annoncé la création d'un nouveau ministère appelé le ministère des terres. Les fonctions du bureau de l'agriculture actuel seraient dévolues à ce département, dont la juridiction s'étendrait à l'enregistrement et à l'évolution des terres, à leur tenure, à leur achat, aux conflits entre les tenanciers et les landlords, à la mise en forêt ou à l'amélioration des terres incultes. Outre le ministère des terres, on créerait des commissions soumises à la direction du ministre et chargées d'exécuter les réformes jugées nécessaires. Ainsi lorsqu'un landlord donnerait à un tenancier l'avis de résiliation du bail, si redouté des petits fermiers anglais, le tenancier pourrait en appeler à la commission, qui aurait le droit d'intervenir, de faire une enquête, de décider que l'avis est non avvenu, s'il ne s'appuie sur aucune bonne raison, ou bien de décréter des dommages exemplaires en cas d'éviction arbitraire, et, en tous cas, d'adjuger une compensation légitime en faveur du tenancier, pour les améliorations faites par lui sur la ferme qu'il va quitter. Semblable compensation et indemnité pourraient également être décrétées en cas de vente de la ferme par le propriétaire. Ces dispositions restrictives, qui circonscrivent le droit de propriété, auraient pour objet de garantir au paysan la sécurité de sa tenure. Les commissions agraires auraient aussi le pouvoir d'intervenir dans la fixation de la rente ou du loyer de la terre, de la réduire si elle paraît trop élevée, d'élever aussi le taux des gages des journaliers agricoles, ce qui entraîne du même coup l'abaissement de la rente en faveur du fermier, et la diminution des revenus du landlord. En effet, si le fermier doit payer plus cher la journée de travail du journalier qu'il engage, il ne pourra probablement faire face au paiement de la rente telle qu'elle existait avant ce relèvement des gages, et ce sera le landlord qui, finalement, devra supporter l'augmentation

du coût de la main d'oeuvre. Les commissions auraient encore le droit de statuer sur les heures de travail dont on réclame un peu partout la réduction chez les travailleurs industriels. Elles seraient en outre chargées de voir à l'acquisition par le gouvernement des terres abandonnées et incultes, afin de les mettre en forêt ou de les améliorer de manière à les rendre propres à l'agriculture et productives. Une autre fonction des commissions projetées serait la construction de cottages confortables et sains pour les travailleurs agricoles ; ces habitations seraient construites aux frais de l'Etat, et louées aux journaliers à un prix modéré. Tel est, en résumé, le programme de réforme agraire formulé par M. Lloyd George et adopté par le gouvernement.

Le chancelier de l'échiquier a terminé son discours par cette péroraison, que l'auditoire a applaudi chaleureusement : "Nous nous engageons dans une grande entreprise, dans une entreprise gigantesque. Mais nous entendons l'accomplir victorieusement. Elle pourra être de longue durée. Elle pourra nous mettre en guerre avec de grands intérêts. Nous y sommes habitués. Nous avons déjà combattu et vaincu de puissants intérêts, et nous sommes prêts à recommencer. Cette grande tâche, lorsqu'elle aura été accomplie, aura fait poindre à l'horizon de l'Angleterre une aurore nouvelle. Je crois qu'elle aura pour effet, non pas simplement de remplir la campagne anglaise d'un peuple agricole heureux, content et prospère, mais en outre de libérer les villes du cauchemar des chômages et du fléau de l'exploitation industrielle. Alors nous aurons une mère-patrie, une mère-patrie heureuse du bonheur de ses enfants et dont pourra être fier l'empire britannique jusqu'aux extrémités du monde. "

On conçoit que ce discours ait fourni de l'aliment à la presse de toutes les nuances. Les journaux libéraux et radicaux le portent aux nues. Les journaux unionistes y dénon-

cent une manoeuvre pour détourner l'attention de l'électorat anglais de la question du *Home Rule* et une audacieuse tentative de lancer l'Angleterre dans la voie du socialisme agraire

Les élections partielles qui viennent d'avoir lieu ont apporté aux unionistes une vive satisfaction et déprimé quelque peu le parti ministériel. L'élévation de Sir Rufus Isaacs au poste de juge en chef avait rendu vacant le siège de Reading. Trois candidats étaient en présence, le capitaine Leslie Wilson, unioniste, M. J. P. Gooch, libéral, et M. J. G. Butler, socialiste. Le candidat unioniste l'a emporté par 68 voix de majorité sur ses deux adversaires réunis, et par 1,131 voix sur son concurrent ministériel. En même temps, une autre élection partielle avait lieu à Linlithgow. Le candidat libéral a été élu à une majorité de 521 voix. A l'élection précédente, la même division avait donné 2,000 voix de majorité au gouvernement. C'est une rude dégringolade. Les journaux de l'opposition ont fait grand état de ces deux élections, qui constituent assurément deux belles victoires pour leur cause. Depuis les dernières élections générales, les unionistes ont enlevé onze sièges aux ministériels, et ceux-ci n'en ont capturé qu'un, celui de Londonderry. Ces succès électoraux réitérés donnent du courage au parti unioniste, et lui font affirmer que le cabinet n'a pas avec lui l'électorat, et qu'il ne devrait pas persister à faire passer le bill du *Home Rule* sans soumettre directement la question au peuple.

\* \* \*

La rentrée des Chambres a eu lieu en France le 4 novembre. Elle avait été précédée du grand congrès radical annuel, qui a siégé, cette année, à Pau. Nous tenons à signaler la nature de ses délibérations et les résolutions qui y ont été adoptées, par ce qu'elles auront leur répercussion sur les dé-

bats et les votes du parlement français d'ici à quelques mois. Ce congrès a été remarquable par la recrudescence de passion sectaire et blocarde dont ses membres se sont montrés animés. Ils ont réclamé avant tout et par-dessus tout une "action laïque" vigoureuse. Vous entendez ce que cela veut dire. Il s'agit de reprendre avec plus de fureur que jamais la politique de persécution, d'ostracisme et de bâillon. Guerre à ce qui reste des congrégations, guerre à la liberté de l'enseignement, guerre à l'école chrétienne ! Les radicaux veulent forcer le parlement — ils l'ont proclamé hautement — à imposer un joug de fer à toutes les écoles libres qui existent actuellement, à prohiber pour l'avenir l'ouverture de telles écoles, à prendre les mesures nécessaires pour arriver à la fermeture de toutes les écoles libres, et à établir sur leurs ruines le monopole absolu de l'enseignement. Voilà ce à quoi les radicaux aspirent, voilà leur objectif et leur préoccupation suprême. Quoique leur puissance dans le parlement soit moins grande qu'autrefois, ils y forment encore un parti compact. Ils sont nombreux, haineux, acharnés, et les ministères comptent avec eux. Les catholiques de France doivent donc s'attendre, et ils s'attendent en réalité, à un furieux assaut durant la présente session. Et Dieu sait si, dans l'état actuel de leurs groupes, ils sont en état d'y faire face.

La seconde grande résolution du congrès radical a été celle d'engager un nouveau combat contre le service de trois ans, adopté au mois d'août dernier. Sur ce terrain ils tendent la main au parti socialiste, qui a si violemment combattu cette loi.

La troisième résolution impérative du parti radical a été relative à la politique fiscale. Il a décidé d'exiger l'adoption sans retard de l'impôt global et progressif sur le revenu avec déclaration contrôlée, de l'impôt global et progressif sur le capital, de la taxe sur l'enrichissement et sur les plus-values

foncières. La passion manifestée durant les séances du congrès indique que la présente session parlementaire va être orageuse.

M. Caillaux, ancien premier ministre et ancien ministre des finances, a été élu président du comité exécutif du parti, en remplacement de M. Combes, qui sortait de charge. Cet homme politique est un transfuge du progressisme et de l'opportunisme. Il n'a pas de principes, il est foncièrement ambitieux, et peut se prêter froidement aux pires manoeuvres pour servir ses visées politiques.

Au début de la session commencée le 4 novembre, un des premiers actes de la Chambre des députés a été de faire revivre la question de la réforme électorale. On se rappelle que le Sénat avait rejeté la mesure présentée par le ministère Briand au mois de mars dernier, et que cet échec avait entraîné la retraite du cabinet. A peine les Chambres étaient-elles réunies au commencement du présent mois, que la Commission électorale présentait un projet nouveau pour établir le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, repoussée par une majorité sénatoriale, le printemps dernier. Après un assez long débat, la réforme a triomphé une fois de plus dans la Chambre des députés, par 333 voix contre 225, soit 112 voix de majorité. Le projet contient un article décrétant que le nombre de députés à élire sera fixé suivant le nombre des électeurs enregistrés et non suivant le chiffre de la population. Ceci aurait pour effet de réduire la Chambre de 597 à 520 membres et augmenterait la représentation des circonscriptions rurales au détriment de celle des villes. Il reste maintenant à savoir ce que fera le Sénat. Va-t-il accepter cette fois le principe de la représentation des minorités, qu'il a repoussé il y a huit mois ?

La question financière va se poser devant le parlement dans des conditions difficiles. Le gouvernement doit faire

face à un découvert de \$260,000,000. Pour les opérations au Maroc, il va falloir \$40,000,000; il va falloir \$34,000,000 d'augmentation au budget militaire comme conséquence de l'établissement du service de trois ans, et \$31,400,000 pour d'autres objets. Dans d'autres départements les augmentations s'élèvent à \$30,000,000. Il faut en outre couvrir le déficit de 1913, qui est de \$158,800,000. Le gouvernement a décidé de proposer une nouvelle taxe sur les successions. Comme on le voit, la situation financière n'est pas des plus brillantes.

Nous sommes heureux d'avoir à signaler ici une mesure salubre, lorsque nous devons si souvent en dénoncer d'inspiration fâcheuse. Une pétition a été présentée à la Chambre des députés, au nom de plus de deux cent mille Françaises, pour demander la limitation du nombre des établissements où l'on débite des boissons alcooliques. Déjà le Sénat avait voté un projet de loi à cet effet. La Chambre des députés a décidé de mettre immédiatement ce projet à l'étude. Il aurait pour résultat de fixer le nombre des débits de boisson à un par deux cents habitants. La dépêche qui communique aux journaux cette nouvelle ajoute les renseignements suivants : " Actuellement, il y a en France un débit pour 82 habitants. Le projet de loi prévoit que, tant que cette proportion ne serait pas réduite à un pour 200 habitants, il serait interdit d'ouvrir un nouvel établissement. M. Jules Siegfried, rapporteur, a déclaré que la consommation de l'alcool avait fait des progrès effrayants en un demi-siècle et qu'elle atteint actuellement cinq litres d'alcool pur — soit treize litres environ de liqueurs diverses — par an et par habitant. La nouvelle loi aurait pour effet de réduire graduellement de 480,000 à 200,000 environ le nombre des débits. "

\* \* \*

L'Espagne a été gratifiée d'une crise ministérielle. Depuis plusieurs mois la discorde régnait plus que jamais au camp libéral. Le cabinet présidé par le comte Romanones était miné par une faction dissidente, dont le chef le plus notable était M. Garcia Prieto. Au début de la session ouverte à la fin d'octobre, sur un vote provoqué par celui-ci, le ministre s'est trouvé en minorité de trois voix au Sénat. On lui reprocha son action militaire au Maroc et son interventionnisme dans les questions ouvrières. Le vote a été de 106 contre 103. Immédiatement M. de Romanones porta sa démission au roi. Celui-ci fit les plus grands efforts pour déterminer une réorganisation du gouvernement avec les éléments libéraux; mais en vain. La division du parti rendait un replâtrage presque impossible à réaliser. Le roi manda alors M. Maura, l'ancien premier ministre et le chef reconnu du parti conservateur. Mais les vues de celui-ci ne semblent pas avoir concordé parfaitement avec celles du jeune souverain. Car il appela un autre conservateur en vue, M. Dato, qui fut président de la Chambre et ministre, et il le chargea de former une administration. M. Maura avait quitté à Madrid à dessein, pour ne pas se mêler davantage du règlement de la crise ministérielle. M. Dato, sans essayer de se mettre en communication avec le chef de son parti, accepta la tâche et forma un ministère dont voici la composition: Dato, président du conseil; Sanchez Guerra, ministre de l'intérieur; le marquis de Lema, ministre des affaires étrangères; M. Bugallal, ministre des finances; le marquis de Vadillo, ministre de la justice; M. Ugarto, ministre des travaux publics; M. Bergamin, ministre de l'instruction publique; le général Echergue, ministre de la guerre; le contre-amiral Miranda, ministre de la marine. On a remarqué que dans cette liste il n'y a pas un seul des membres de l'ancien cabinet Maura, qui se retira du pouvoir en 1909, après la fameuse affaire Ferrer et l'agitation factice montée par la franc-maçonnerie internationale.

D'après ce que l'on peut conclure des versions diverses données de ces incidents politiques par les journaux, M. Maura aurait consenti à assumer la responsabilité du gouvernement avec le même cabinet que celui dont il était le chef en 1909 et avec la même politique. Evidemment cela ne souriait pas à Alphonse XIII. Et il demanda M. Dato. L'acceptation de celui-ci met le parti conservateur dans une situation singulière. Son chef le plus autorisé et le plus éminent, son leader incontesté, est écarté du pouvoir, ainsi que les idées dont il est le représentant et l'organe. Dans de telles conditions, M. Maura n'a pas cru devoir garder le silence, et il a voulu se dégager des faits accomplis sans lui, en publiant la déclaration suivante : "Mon rôle de chef des conservateurs appartient à l'histoire. Après ce qui est arrivé ce jour-là — 27 octobre, date de la formation du nouveau cabinet — je dois me retirer pour éviter les divisions. Je ne peux pas prêter mon aide au cabinet, mais je ne dois pas non plus susciter des difficultés. Je ne sais ce que je ferai dans l'avenir. Pour l'instant mon attitude est claire : je m'isole." Ces événements peuvent avoir une profonde répercussion sur la politique intérieure de l'Espagne. Les partis semblent en voie de s'émietter. Les libéraux sont fractionnés en groupes nombreux, depuis plusieurs années, et le ciment du pouvoir seul semblait leur donner quelque cohésion. Et voici maintenant que l'accession au pouvoir disloque le parti conservateur. La situation parlementaire est bien confuse et peu encourageante en Espagne. On se demande quelle attitude définitive va prendre M. Maura. Il est incontestablement le plus grand orateur et le plus éminent homme d'Etat qu'il y ait actuellement au parlement espagnol. Alphonse XIII regrettera peut-être un jour de n'avoir pas su profiter du concours d'un tel serviteur, par crainte des crialleries maçonniques et sectaires. Il y a dans le monde des rois qui sont de bien mauvais royalistes.

\* \* \*

Le 26 octobre ont eu lieu en Italie des élections générales, pour le renouvellement de la Chambre des députés. Le résultat a été favorable au ministère Giolitti, qui sort du scrutin avec une forte majorité. Le nombre des députés est de 508. Les journaux donnent pour la composition de la nouvelle Chambre les chiffres suivants : libéraux ministériels 248 ; catholiques 30 ; constitutionnels démocrates 57 ; radicaux 65 ; républicains 17 ; socialistes officiels 52 ; socialistes réformistes 19. Il manque dans cette nomenclature une vingtaine de sièges. Un fait notable de ces élections, c'est le succès des catholiques. Dans la dernière Chambre ils n'étaient que 19, dans celle-ci, ils seront 30. Il ne faut pas en conclure que le pape a levé la consigne *ne elettori ne eletti*, "ni électeurs ni élus", par laquelle il est interdit aux catholiques italiens de prendre part aux élections depuis l'usurpation piémontaise en 1870. Mais, en ces derniers temps, dans certains cas et dans certaines régions, pour des raisons spéciales, le Saint-Père a autorisé cette participation. Et, c'est cette participation exceptionnelle qui a donné le beau résultat de trente députés catholiques élus pour siéger à Montecitorio. A Rome, le Vatican doit particulièrement se réjouir de l'issue du scrutin. Les deux candidats du bloc radical, républicain et socialiste, qui a la haute main sur la municipalité, et dont le chef est le fameux Nathan, maire de la Ville-Eternelle, ont été battus. En conséquence Nathan et ses collègues ont résolu de donner leur démission. Le monde catholique se réjouira de la défaite et de la retraite de celui qui, il y a trois ans, insultait si odieusement la Papauté. Le trop célèbre abbé Murri est aussi au nombre des victimes du scrutin.

\* \* \*

Au Canada, l'événement le plus considérable des dernières semaines, a été la réunion à Ottawa d'une conférence interprovinciale. Toutes les provinces de la Confédération y étaient représentées. Les délégués présents étaient Sir Lomer Gouin, les honorables MM. Taschereau, Mackenzie et Caron, pour la province de Québec; Sir James Whitney, et les honorables MM. Lucas et Foy, pour la province d'Ontario; l'honorable M. Mathieson, et les honorables MM. Arsenault et Stewart, pour l'île du Prince-Edouard; l'honorable M. Murray, et l'honorable M. Daniels, pour la Nouvelle-Ecosse; l'honorable M. Flemming, et l'honorable procureur-général Grimmer, pour le Nouveau-Brunswick; Sir Rodmond Roblin et l'honorable M. Howden, pour le Manitoba; l'honorable M. Scott et l'honorable M. Calder, pour la Saskatchewan; l'honorable M. Sifton, pour l'Alberta; Sir Richard McBride, pour la Colombie anglaise. La conférence a duré trois jours, du 26 au 29 octobre. Elle a été présidée par l'honorable M. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, le doyen des premiers ministres provinciaux. Plusieurs questions ont été discutées, entre autres celles de la représentation à la Chambre des communes, et celle du subside fédéral. Les provinces maritimes ont encore insisté pour la fixation d'un minimum de représentation. Par suite de l'accroissement accentué de la population de la province de Québec, l'unité de représentation a atteint un chiffre tel, depuis le dernier recensement, que ces provinces sont encore menacées de perdre des députés à Ottawa. Elles soutiennent que cela n'est pas juste, et qu'il pourrait même arriver un moment où l'île du Prince-Edouard, par exemple, verrait sa population totale inférieure à l'unité de représentation établie par l'accroissement de la population de notre province, et conséquemment n'aurait plus droit à un seul député dans le parlement fédéral. La question est difficile à résoudre. Nous aurons occasion de la traiter de nouveau ici.

Celle de la subvention fédérale aux provinces a causé moins de divergence parmi les délégués. Tous sont tombés d'accord pour demander au gouvernement central une augmentation de subsides. Mais le mode qu'ils ont suggéré ne laisse pas que d'être discutable. Ils ont adopté une résolution demandant que le gouvernement fédéral accorde aux provinces une subvention additionnelle égale à 10 pour cent du revenu des douanes et de l'accise, perçu par lui annuellement, et sujette ensuite à une répartition entre chaque province suivant telle et telle proportion. Mais on a fait observer que ceci rendrait les provinces dépendantes de la politique fiscale du gouvernement fédéral, introduirait la discussion de cette politique dans le domaine provincial, et d'autre part mettrait un élément d'incertitude et de variation peu désirable dans l'évaluation et le rendement d'une partie considérable du revenu des provinces. Nous aurons probablement à revenir aussi sur cette question.

La session de Québec est commencée depuis le 11 novembre. Il semble qu'elle sera d'assez longue durée.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 25 novembre 1913.

---

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BEZANÇON (Henriette) : *L'Absente* (in-12, 305 pp. — Paris, Plon, 1913).

Melle Henriette Bezançon est une psychologue ; mais elle nous avertit trop souvent que ses portraits sont composés de traits recueillis à diverses époques. Qu'importe ? S'ils peignent un portrait ressemblant, leur valeur n'a pas besoin de date.

Or, le portrait de *Mad* est trop ressemblant. Madeleine, c'est l'intellectuelle absente des conversations où elle figure, partie pour un foyer où elle ne devrait pas figurer. Cette ingénue, qui dort avec un chapelet autour de ses doigts roses, vole à une femme son mari et s'absente avec lui, jusqu'à ce qu'il meure. Et la mère, qui a permis qu'elle *vécût sa vie*, souffre tant de cette absence définitive qu'elle reprend au bercail la fugitive et son fils illégitime. En vérité, Madeleine ressemble trop à toute une catégorie de jeunes filles qui, dans le roman comme dans la vie, cherchent à couvrir, du manteau de leur dévouement, au fils de leur adultère, la tache ineffaçable d'être devenues mères contre l'ordre de la nature !

Mlle Bezançon, qui a du savoir-faire quand elle abandonne le ton d'une confidence personnelle adressée aux lecteurs, pourrait se faire une enviable réputation. Elle rechercherait, dans ce demi-monde de demi-vierges où fréquente son héroïne, un honnête jeune homme et une honnête jeune fille. Elle nous peindrait l'éclosion, les phases et la conclusion de leur amour. Son nouveau livre nous offrirait un spectacle si rare en ce demi-monde que sa rareté même rendrait le volume original.

De grâce, Mademoiselle, au lieu de ce vieux-neuf usé jusqu'à la pourriture, servez-nous donc cette chose antique et belle, mais si rare dans le genre de roman que vous cultivez : un amour légitime ! On nous a inondé de tant d'indécences fleuries que nous goûterions au livre, même médiocre, pourvu qu'il fût décent...

E. C.

\* \* \*

CHEVINAY (P.-A.) : *Liselotte* (in-12, 299 pp. — Paris, Plon, 1913).

Mistral et la Provence ! En ces deux images s'incarnent la poésie vraie et la pittoresque nature. Mistral, c'est *Mireille* et c'est *Nerto* ; la

Provence, c'est Arles et sa promenade des Livres, Avignon et son château des Papes, Bau et son grandiose panorama, les Saintes-Maries et leur pèlerinage, la Camargue et ses inondations, Maillane et son poète.

Et c'est aussi le décor si varié où se déploie l'action de ce drame d'amour. Césarie Belleyme, épouse de Julien Audemard, a deux amies, la veuve Juliette Véreau et l'intellectuelle Liselotte Champrier. Mais elle a aussi un frère, André Belleyme, un intellectuel comme Liselotte. Celle-ci est la force, lui la faiblesse. : ils se complètent, s'aiment d'amour tendre, s'attachent aux mêmes études et aspirent à s'unir. Césarie pense autrement; elle veut que son frère épouse Juliette et les fait se fiancer. Un article passionné de Liselotte rapproche d'elle le versatile André et provoque la rupture avec Juliette. Quand André et Liselotte vont se retrouver et se marier, l'intellectuelle sombre dans les flots et disparaît sans retour.

L'histoire est banale, on le voit assez.. Elle s'explique toute par le caractère faible d'André, le caractère ombrageux de Liselotte, le caractère jaloux de Césarie. Elle se dénoue par la reconnaissance que celle-ci fait de ses torts et qui va permettre aux deux amants l'union rêvée, mais aussi par l'accident qui empêche irrévocablement ce mariage tant de fois empêché déjà.

Le truc est patent et la répercussion des caractères les uns sur les autres assez peu poussée. Aussi n'est-ce pas dans le drame qu'il faut chercher l'intérêt du livre, malgré la peinture si vive de la jalousie (102-104, 151-157). L'intérêt est tout entier dans la description de la Provence (tableau, pp. 38-40.; éloge du mistral, pp. 57-58 qu'on pourrait appliquer au *noroit* de Québec). Il est aussi dans les dissertations archéologiques du docteur Moulias, les promenades historiques de Liselotte et d'André. Il est enfin dans ces figures de Provençaux retors et fins qui disent, comme nous, qu'ils ont *fini* les Anglais et *espérez-moi*.

Si l'auteur écrit à tort à *nouveau* et *retourner* une lettre, il a la phrase on ne peut plus musicale et évocatrice. Exemple : " Heures exquisés—, tourments pleins de délices—, instants si rares—où le bonheur est fait—de mystère, de silence et d'attente—, où l'on tremble à la fois—de plaisir et de crainte—, où l'âme se fait si légère — qu'on n'ose pas sonder sa joie —de peur de la voir disparaître!..." Tels sont encore le couplet d'amour des pages 144-146 et l'apostrophe désespérée de la page 235 : " Pied d'aoulette ailé..... sous votre effeuillement radieux ".

L'ouvrage, en somme, ne plaira guère à ceux qui aiment le roman psychologique; il y a là trop de baisers, de caresses sonores, d'amoureuses évaporations. Il charmera ceux qui aiment ou veulent aimer le pays de *Magali, la tant aimée!*

E. C.

## TABLES

### 10 TABLE DES SOMMAIRES

- JUILLET. — I. A travers les tombes (*Henri Gauthier*), p. 5. — II. Le mystère de la vie (*M. Tamisier*), p. 22. — III. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 32. — IV. Causerie médicale (*Docteur B.*), p. 43. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 53. — VI. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 69. — VII. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 93.
- AOÛT. — I. De l'individualisme au catholicisme social (*Henri Garrousteigt*), p. 97. — II. Réflexions sociales (*M. Mercier*), p. 106. — III. Du lac des Deux-Montagnes à la Rivière-Rouge (*G. Belcourt*), p. 112. — IV. A travers la nature (*Luc Dupuis*), p. 123. — V. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 127. — VI. A travers l'Afrique du Nord (*M. Tamisier*), p. 138. — VII. Echos des sciences (*J. Flahault*), p. 157. — VIII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 171. — IX. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 187.
- SEPTEMBRE. — I. Les frères de Saint-Gabriel (*E. Gouin*), p. 193. — II. A travers l'Afrique du Nord (*M. Tamisier*), p. 207. — III. Une institution de crédit (*Max. Turmann*), p. 222. — IV. Du lac des Deux-Montagnes à la Rivière-Rouge (*G. Belcourt*), p. 232. — V. Pierre Boucher (*Laure Conan*), p. 240. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 248. — VII. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 264. — VIII. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 281.
- OCTOBRE. — I. A Octave Crémazie (poésie), (*L.-J. Régnier*), p. 289. — II. Un "Faust" canadien (*Père Hugolin*), p. 290. — III. Un moine (poésie) (*Un ami*), p. 299. — IV. Pierre Boucher (*Laure Conan*), p. 303. — V. XIIe Congrès de géologie (*Mgr Choquette*), p. 315. — VI. Haut et Bas Canada. (*Benjamin Sulte*), p. 323. — VII. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 331. — VIII. Echos des sciences (*Jean Flahault*), p. 347. — IX. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 361. — X. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 377.
- NOVEMBRE. — I. Le jour des morts (poésie) (*Pamphile Lemay*), p. 385. — II. Pierre Boucher (*Laure Conan*), p. 390. — III. XIIe Congrès de géologie (*Mgr Choquette*), p. 399. — IV. Place aux vieux (*Corinne Rochelneau*), p. 408. — V. La vie économique (*Max. Turmann*), p. 411. — VI. Haut et Bas Canada (*Benjamin Sulte*), p. 420. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 429. — VIII. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 445. — IX. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 478.

DÉCEMBRE. — I. Louis Veillot a) Souvenirs et fête de Laval (*Elie-J. Auclair*) b) Allocution de Mgr l'archevêque (*Mgr Bruchési*), c) Louis Veillot—L'homme (conférence de *M. Edouard Montpetit*) d) Louis Veillot—Le catholique (conférence du *Père Louis Lalande*), p. 481. — II. La Cour Juvénile de Montréal (*E. Gouin*), p. 539. — III. Notre-Dame de Staouéli (*Luc Dupuis*), p. 551. — IV. Echos des sciences (*Jean Flahault*), p. 554. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 567. — VI. Notes bibliographiques (\*\*\*), p. 583. — Tables (\*\*\*), p. 585.

## 20 TABLE DES CHRONIQUES

### A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JUILLET. — A travers les sentiers battus. — Le bill du *Home Rule*. — Le débat. — Une protestation de M. Bonar Law. — La sécularisation de l'Eglise galloise. — La parole est à la Chambre des lords. — Un désagréable incident politique. — L'affaire des actions Marconi. — Deux ministres incriminés. — Le comité d'enquête. — Un défaut de prudence et une erreur de tactique.—M. Lloyd George et Sir Rufus Isaacs. —Débat mouvementé. — Une motion de censure. — Un amendement d'exonération mitigée. — L'opinion anglaise est ombrageuse. — En France. — Le service de trois ans. — Le gouvernement Barthou subit de terribles assauts. — Mouvements d'insubordination militaire. — Une entrevue mémorable du président Poincaré et de M. Clémenceau. —Un appel de Mgr Turinaz.—Excès socialistes à la Chambre.—La question balkanique.—Autour des dépouilles.—Crises ministérielles en Espagne. — Au Canada. — Prorogation du parlement. — La question navale .....p. 52

AOÛT. — La session anglaise. — Le bill du *Home Rule*. — Son adoption aux Communes. — Une nouvelle manoeuvre des lords. — Question constitutionnelle. — La réforme de la Chambre haute annoncée pour la prochaine session. — Rumeurs de la retraite de M. Asquith. — M. Winston Churchill et la question navale. — Le voyage de M. Poincaré en Angleterre. — Le cabinet Barthou et la loi du service de trois ans. — Les fauteurs d'insubordination. — Les finances françaises. — Situation difficile. — Mort d'Henri Rochefort. — Sa carrière et son oeuvre. — Le drame des Balkans. — Au Canada.....p. 171

- SEPTEMBRE. — La clôture de la session anglaise. — Fin de l'affaire Marco-  
ni. — Un discours de M. Lloyd George. — La folie des armements. —  
Un seul pays ne peut pas y mettre fin. — Les perspectives politiques.  
— La fortune du *Home Rule*. — La majorité ministérielle à Westmins-  
ter. — L'abolition du vote plural. — En France. — La loi du service de  
trois ans. — Le mélange des groupes. — Une appréciation. — Le minist-  
ère Barthou. — Mort de M. Emile Ollivier. — Son talent, sa carrière  
et son oeuvre. — La paix de Bucharest. — La mise en accusation d'un  
gouverneur américain. — Un schisme constitutionnel dans l'Etat de  
New York .....p. 248
- OCTOBRE. — A propos du *Home Rule*. — Un incident. — La lettre de lord  
Loreburn. — Il propose une conférence de tous les chefs de partis. —  
Proposition embarrassante pour le ministère. — Appel à l'intervention  
royale. — Le chef de l'opposition à Balmoral. — La campagne agraire  
de M. Lloyd George. — En France. — Le ministère Barthou et les ca-  
tholiques. — La loi de " défense laïque ". Un demi échec pour les sec-  
taires. — M. Barthou essaie d'endormir les catholiques. — Le budget  
français. — Sept mois de retard. — Chiffres effrayants. — Aux Etats-  
Unis. — Le bill du tarif. — Les démocrates le font passer au Sénat. —  
Le président Wilson manifeste sa satisfaction. — Au Canada. — La  
visite et le discours de lord Haldane, chancelier d'Angleterre. — La  
question bilingue dans Ontario.....p. 361
- NOVEMBRE. — La question du *Home Rule*. — La conférence de lord Lore-  
burn. — L'opinion d'un député nationaliste. — Discours ministériels.  
— M. Winston Churchill à Dundee. — Est-ce un rameau d'olivier ? —  
L'exclusion de l'Ulster du bill de *Home Rule*. — M. Redmond repousse  
cette idée. — La situation dans l'Ulster. — Préparatifs de résistance. —  
Un gouvernement provisoire. — Des loyaux déloyaux. — L'Ulster n'est  
pas unanime. — M. Lloyd George et la réforme agraire. — Le discours  
de Bedford. — La question navale. — Déclarations de M. Churchill à  
Manchester. — Encore le congé naval. — En France. — M. Barthou et  
les radicaux. — Une recrudescence de jacobinisme. — Aux Etats-Unis.  
— Le nouveau tarif américain.....p. 445
- DÉCEMBRE. — Un discours de M. Asquith. — Le *Home Rule* doit être adopté.  
— L'exclusion de l'Ulster. — M. Bonar Law et Sir Edward Carson. —  
M. Lloyd George et la réforme agraire. — Un discours qui fait sensa-  
tion. — Landlords et tenanciers. — Une modification radicale du régi-  
me des terres. — L'éviction, la rente, les gages, et les habitations. —  
Elections partielles. — Echecs ministériels. — En France. — La ses-  
sion. — Le congrès radical. — Fureurs sectaires et blocardes. — Au  
parlement. — La représentation proportionnelle. — Le budget fran-  
çais. — Grave situation financière. — Un mouvement antialcoolique. —  
Crise ministérielle en Espagne. — Les élections italiennes. — Au Ca-  
nada. — La conférence interprovinciale.....p. 567

## B. — CHRONIQUE DES REVUES (Elie-J. Auclair).

JUILLET. — Le Congrès de Malte (Article de A. Dossat—*La Croix* de Paris—3 mai 1913). — L'Île de Malte (Article de M. René Bazin, de l'Académie française—*La Semaine littéraire*—27 avril 1913). — La maladie de Pie X (Article d'Aventino—*Chronique de la Presse*—1 mai 1913). — Le centenaire d'Ozanam à Paris (Articles du *Gaulois*—26, 27 et 28 avril 1913, par MM. Louis Gillet et Léo Archer). — Saint-Lazare (Article de Saint-Roman—*L'Univers* de Paris—27 mai 1913). — Un touchant épisode (Article de M. Frédéric Febvre—*Le Gaulois*—22 avril 1913). — Statistiques sur les catholiques du Canada et des États-Unis (Article du *Messenger du Coeur de Jésus*—mai 1913).....p. 69

SEPTEMBRE. — Un peuple athée (Article de M. Eugène Tavernier—*Le Correspondant*—23 juin 1913). — Le Congrès du progrès religieux (Articles de *La Croix* de Paris—18 juillet et 3 août 1913). — Littérature et langue de France (Echos du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Société des gens de lettres de Paris—juillet 1913). — Le véritable verbe de France (A propos de l'article *Pour la défense du roman français* de M. René Bazin—*Le Gaulois*—25 juillet 1913). — Les régates de Cowes (Article de M. G. de Maizières—7 août 1913). — L'heure de la Tour Eiffel (Article de Mme Daniel Lesueur—15 août 1913). — Les survivances françaises en Amérique (Conférence de M. Edouard Montpetit, reproduite de *Excelsior* de Paris—juin 1913).....p. 264

NOVEMBRE. — Du Vatican à la mer (Article des *Études ecclésiastiques*, par Mgr Battandier—août 1913). — Le pontificat de Pie X (Article de *La Vigie* de Paris, par M. Roger Duguet—14 août 1913). — Où vont les élites? (Article de *Gallia*, par M. Alexandre Rosab—31 août 1913). — La religion source d'héroïsme (Article de la *Revue pratique d'apologétique*—1<sup>er</sup> juillet 1913). — Ce qu'on a découvert depuis trente ans (Article du *Gaulois*, par M. Louis de Meurville—10 septembre 1913). — L'enseignement secondaire féminin (Article de *l'Echo de Paris*, par M. le comte Albert de Mun—septembre 1913). — L'heure alsacienne (Article du *Gaulois*, par M. Adrien Vély—26 septembre 1913). — Le travail d'un romancier (Article de *La Semaine littéraire*, par M. Eugène Evrard—31 août 1913). — Les discours de M. le président Poincaré (Reproduction du *Canada* de Montréal—14 octobre 1913). — Le centenaire de la bataille de Châteauguay (Article de *La Patrie* de Montréal, par M. Gustave Lanctôt—11 octobre 1913). — L'enseignement de l'histoire dans nos collèges (Lettre de M. l'abbé Groulx à M. Henri Bourassa—*Le Devoir*—27 octobre 1913). — Le journaliste et l'impartialité (De la *Chronique de la Presse*—18 septembre 1913).....p. 445

C. — MOUVEMENT DES IDEES (*Emile Chartier*).

JUILLET et AOÛT. — La poésie grandiloquente: *Remi Tremblay, William Chapman*. — Poèmes historiques: *Adolphe Poisson, Bourbeau-Rainville, Pamphile Lemay*. — La poésie intime: *Albert Lozeau*. — La poésie d'allure philosophique: *Alphonse Beaugard, Guy Delahaye*..... pp. 32 et 127

OCTOBRE. — L'instruction publique dans le Québec. — Enseignement primaire. — Progrès réels (*Rapports de MM. De la Bruère, Chapais, Magnan*): fréquentation scolaire, analphabétisme, salaires. — Congrès de l'A. C. J. C. aux Trois-Rivières (*Saint-Pierre*), statistiques (*Roch*). — Défauts, corrections inopportunes: législation (*Pierlot*), recrutement du Conseil (*Beaupré*), obligation scolaire (*Bouchard, Sir Lomer Gouin*). — Remèdes efficaces: inspecteur général, congrès de commissaires, écoles normales (*Desrosiers, Magnan*). — Suggestion à propos de ces dernières. — Améliorations diverses. — Conclusion: Honneur à Québec!.....p. 331

D. — ECHOS DES SCIENCES (*Jean Flahault*).

AOÛT. — L'influence de la mer sur la végétation et sur le climat des rives de la Manche. — Les bienfaits du *Gulf Stream*; origine, parcours et importance de ce courant. — L'utilisation de l'énergie mécanique des marées: ce qu'en pense un ingénieur anglais. — La loi de Newton et l'explication élémentaire des marées; importance des conditions locales. — Aventures merveilleuses, mais véridiques, d'un atome de carbone racontées par lui-même.....p. 157

OCTOBRE. — Un problème de montagne: la circulation à travers les Alpes. Cols et tunnels: percements successifs du Mont Cenis, du Saint-Gothard, du Simplon. — Le chemin de fer électrique des Alpes Bernoises et la nouvelle route du Loetschberg. — Un peu de tourisme: d'Annecy à Chamonix par le Col des Aravis. — Les glaciers du Mont Blanc, Formation et progression des glaciers. Moraines. Surcreusement par les torrents sous-glaciaires: les *Plattes* de Suisse.....p. 347

DÉCEMBRE. — Le "gaz naturel" au Canada. Principaux pays producteurs de pétrole. — Développement de cette industrie dans l'Ontario. L'Ouest présente-t-il de grandes ressources sous ce rapport? — L'huile de schiste du Nouveau-Brunswick. — Origine, exploitation, propriétés et usages du pétrole. — La "cire fossile". — Extension de l'emploi du pétrole comme combustible. L'importance industrielle du charbon est-elle menacée?.....p. 554

## 30 TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

	Pages
Antiphonaire (L'), par dom Baudot.....	96
Art (L') d'être maman, par Mgr Rozier.....	379
Bellarmin (Robert), par L. Cristiani.....	96
Bezançon (Henriette) : <i>L'Absente</i> , par E. C.....	583
Bible et protestantisme, par V. Franque.....	383
Bossuet moraliste, par P. Bonet.....	94
Bouvines, par P. Alain.....	382
Chevinay (P.-A.) : <i>Liselotte</i> , par E. C.....	583
Cloches (Les), par dom Baudot.....	478
De l'homme à Dieu, par A.-B. Routhier.....	281
Démocratie (La) révolutionnaire, par G. Gautherot.....	190
Demain, par J. Ferratier.....	382
Discours et conférences, par T. Chapais.....	282
Discours eucharistiques .....	377
Droit (Le) d'enseigner, par Mgr G. Breton.....	478
Education morale et civique avant et pendant la Révolution, par A. Sicard .....	378
En marge de la vie politique.... de notre pays, par H. Brun.....	384
Etude médicale de la femme, par C. Vidal.....	382
Figures franciscaines, par L. Roure.....	94
France et Rome, par L. Madelin.....	285
France (La) vivante, par G. Hanotaux.....	283
Fustel de Coulanges, par E. Labelle.....	381
Gloires et bienfaits des saints, par S. Coubé.....	190
Guérin (Eugénie de), par Maze-Seucier.....	479
Heine (Henri), par P. Gauthier.....	381
Hypnotisme (L') et la suggestion, par H. Joly.....	380
Iéna, par U. Aynies.....	383
Immanence, par J. de Tonquédec.....	283
Initiatives féminines, par M. Turman.....	378
Islam (L'), par M. Landrieux.....	189
Jacotte et son cousin, par A. Decaen.....	286
La nuit tombe, par H. Ardel.....	285
Législation civile du Canada concernant le mariage et le divorce... par le R. P. Duvic.....	93

TABLES

591

	Pages
Le masque doré, par C. Nisson.....	286
Marie-Antoinette (Les beaux jours de), par I. de Saint-Amand.....	287
Marie-Antoinette aux Tuileries, par I. de Saint-Amand.....	287
Mission (La) de la Croix-Rouge, par l'abbé de Poncheville.....	330
Oeuvres (Les) catholiques, au lendemain de la Séparation, par Fourvière .....	187
Nouveau mois de Marie, par le R. P. Malige.....	287
Pacifisme (Le) et l'Eglise, par H. Brougniart.....	479
Paris sous Napoléon, par L. de L. de Laborie.....	189
Psaumes (Les) du bréviaire, par H. Lesêtre.....	190
Race (La) immortelle, par R. Milan.....	188
Racine, par C. Le Goffic.....	284
Retraites spirituelles, par Mgr Dadolle.....	187
Rousseau (Jean-Jacques), par G. Fonsegrive.....	478
Ségur (La comtesse de), par J. Zeiller.....	480
Synchronismes de la théologie, par R. Aigrin.....	480
Syndicalisme (Le) chrétien, en Allemagne, par M. Kellersholm....	95
Un père, par H. G. de Champris.....	378
Vers la vraie vie,, par le chanoine Lalen.....	380
Veillot (Louis), par C. Lecigne.....	288
Vie (La) de Jean de La Fontaine, par L. Roche.....	188
Vie (La) intérieure, par F. Lacoste.....	384
Vos horizons, par le R. P. Roucan.....	95

## 40 TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

	Pages
A travers l'Afrique du Nord, par <i>M. Tamisier</i> .....	138, 207
A travers la nature, par <i>Luc Dupuis</i> .....	123
A travers les faits et les oeuvres, par <i>Thomas Chapais</i> .....	52, 171,
.....	248, 361, 445, 567
A travers les tombes, par <i>Henri Gauthier</i> .....	5
Bibliographiques (Notes), par ***.....	93, 187, 281, 377, 478, 583
Boucher (Pierre), par <i>Laure Conan</i> .....	240, 303, 390
Causerie médicale, par le <i>Docteur B.</i> .....	43
Chronique des revues, par <i>Elie-J. Auclair</i> .....	69, 264, 445
Crédit (Une institution de), par <i>Max. Turmann</i> .....	222
Crémazie (à Octave), poésie, par <i>L.-J. Régnier</i> .....	289
Congrès (XIIème) de géologie, par <i>Mgr Choquette</i> .....	315, 389
Cour Juvénile (La) de Montréal, par <i>E. Gouin</i> .....	539
De l'individualisme au catholicisme social, par <i>Henri Garrouteigt</i> ....	97
Du lac des Deux-Montagnes à la Rivière-Rouge, par <i>G. Belcourt</i> ..	112, 232
Echos des sciences, par <i>Jean Flahault</i> .....	157, 347, 554
Faits et oeuvres (A travers les), par <i>Thomas Chapais</i> .....	52, 171,
.....	248, 361, 445, 567
Faust (Un) canadien, par <i>Le Père Hugolin</i> .....	290
Frères (Les) de Saint-Gabriel, par <i>E. Gouin</i> .....	193
Géologie (XIIème Congrès de), par <i>Mgr Choquette</i> .....	315, 389
Jour (Le) des morts, poésie, par <i>Pamphile Lemay</i> .....	385
Juvénile (La cour) de Montréal, par <i>E. Gouin</i> .....	539
Moine (Un), poésie, par <i>Un ami</i> .....	299
Mort (Le jour des), poésie, par <i>Pamphile Lemay</i> .....	385
Mouvement (Le) des idées, par <i>Emile Chartier</i> .....	32, 127, 331
Mystère (Le) de la vie, par <i>M. Tamisier</i> .....	22
Notes bibliographiques, par ***.....	93, 187, 281, 377, 478, 583
Notre-Dame de Staouéli, par <i>Luc Dupuis</i> .....	551
Place aux vieux, par <i>Corinne Rocheleau</i> .....	408
Réflexions sociales, par <i>M. Mercier</i> .....	106
Revue (Chronique des), par <i>Elie-J. Auclair</i> .....	69, 264, 445
Sciences (Echos des), par <i>Jean Flahault</i> .....	157, 347, 554
Vie économique (La), par <i>Max. Turmann</i> .....	411
Vieux (Place aux), par <i>Corinne Rocheleau</i> .....	408
Veuillot (Louis) a) Souvenirs et fête de Laval, par <i>Elie-J. Auclair</i> ..	481
b) Allocution de Mgr l'archevêque, par <i>Mgr Bruchési</i> .....	487
c) Louis Veuillot—L'homme, par <i>Edouard Montpetit</i> .....	491
d) Louis Veuillot—Le catholique, par le <i>Père Louis Lalonde</i> ..	517